

25 septembre 2023 - 20h

Président

Pierre-Jean CRASTES

Membres présents

ARCHAMPS
BEAUMONT
BOSSEY
CHENEX
CHEVRIER
COLLONGES-SOUS-SALEVE
DINGY-EN-VUACHE
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
NEYDENS
PRESILLY
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

A. RIESEN, G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE
M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS

P-J. CRASTES
A. CUZIN
V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR
E. ROSAY
M. GRATS

C. VINCENT, L. VESIN
L. DUPAIN
V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-
MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON,
P. DURET, J-P. SERVANT

B. FOL
A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN,

SAVIGNY
VALLEIRY
VERS
VIRY
VULBENS

F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT
F. GUILLET

Membres représentés

C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS,
S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON,
H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

Membres excusés

M. MERMIN, J. LAVOREL

Membres absents

J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA,
L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance

Carole VINCENT

Quorum

25

Invités

T. ROSAY, N. DUPERRET

Membres de l'Administration

N. KISMOUNE, Directeur général des services
F. PERRIN, Directeur adjoint de la Régie des Eaux
D. BARBARIE, Responsable du service Collecte et valorisation des
déchets
R. MICHAUX, Chargée de mission Planification territoriale

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information / débat	3
1. Présentation Bilan MED	3
III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle Métropolitain, GLCT Transfrontalier, EPF, GLCT Transports, Association des Maires, Office de Tourisme, Syane.....	3
IV. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président	5
V. Délibérations	5
1. Habitat	5
a. Adoption du Programme local de l'habitat n° 03	5
2. Eau-assainissement	7
a. Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement 2022 ...	7
b. Marché de travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet de Tramway Genève / Saint-Julien-en-Genevois – Lot 1 parties A et B portant sur les prix généraux et les réseaux humides d'eaux usées et d'eau potabl (marché n° 202054_gpt) – Approbation de l'avenant n° 04.....	8
3. Déchets	10
a. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention des déchets 2022	10
b. Exonération de TEOM 2024.....	11
c. Convention pour la participation financière à la pré-collecte du SIVALOR.....	12
4. Finances	14
a. Budget principal et budgets annexes : affectations des résultats 2022	14
b. Budget principal et budgets annexes : budgets supplémentaires 2023.....	22
c. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Régie Eau.....	33
5. Transition écologique : Candidature de la Communauté de Communes du Genevois au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »	33
6. Mobilité : Approbation de la convention de mandat d'encaissement des recettes de la SPL Agence Ecomobilité.....	35
7. Aménagement : Avis de principe de la Communauté de Communes du Genevois sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental	36
8. Ressources humaines	38
a. Création et suppression de postes - Budget principal	38
b. Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Assainissement	40
c. Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Eau	40
9. Administration.....	41
a. Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois	41
VI. Divers	42
1. Rappel inscription Ateliers fresque du climat les 09 et 18 octobre	42

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Présentation Bilan MED

Présentation de Valérie GUICHET, Responsable du Pôle Entrepreneuriat chez Rez'Up, annexée au présent procès-verbal.

D. JUTEAU souhaite savoir si la rencontre de la création et de la reprise d'entreprises concerne aussi bien la France que la Suisse et le Grand Genevois.

A. MAGNIN s'inquiète d'une éventuelle aide française aux porteurs de projet qui souhaiteraient s'installer en Suisse.

M. de SMEDT s'enquiert du taux de réussite des projets et souligne que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois n'est pas parvenue pour le moment à trouver des entreprises pour reprendre les locaux vides.

V. GUICHET précise que la rencontre ne concerne que la France et assure de la vigilance de la Maison de l'éco quant à l'implantation des projets sur le territoire français, dont le taux de réussite est de l'ordre de 70 %. La Maison de l'éco prendra attache avec la Commune pour améliorer sa visibilité sur la Bourse foncière et immobilière du réseau.

F. de VIRY témoigne de la qualité de la plateforme d'entrepreneuriat local, Rez'Up, complémentaire du réseau Initiative Genevois. Un travail remarquable est mené pour valider les plans d'affaires et de financements, et proposer des prêts d'honneur permettant de débloquer des situations auprès des banques. Les équipes ont une réelle capacité d'écoute des besoins des porteurs de projets, d'identification également de leurs failles. Il salue la communauté créée par Rez'Up et Initiative Genevois, précieuse pour les créateurs d'entreprises qui, souffrant souvent de sollicitude, bénéficient ainsi d'une belle dynamique. Le Vice-Président mentionne cependant le problème de financement d'Initiative Genevois dont le taux de réussite au bout de trois ans est de 92 %.

P.-J. CRASTES remercie Valérie GUICHET qui a par ailleurs contribué au développement d'ArchParc lorsqu'elle travaillait à la Société d'économie mixte d'aménagement d'Archamps et du Genevois (SEMAG).

V. GUICHET ajoute que la Maison de l'éco a mis en place un dispositif, Impaceco, pour accompagner les commerçants impactés par les travaux du tramway. Un groupe de travail réunit la chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les services de l'Etat, telle l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) dont l'investissement est impressionnant. Tous les commerçants se situant sur le tracé ont été informés de l'accompagnement qui peut leur être proposé pour réaliser un état des lieux, leur présenter les leviers à mobiliser, leur offrir un temps de discussion et les mettre en relation avec diverses organisations dont ils pourraient avoir besoin. L'objectif de cet accompagnement est d'anticiper toutes difficultés financières ou cessations de paiement.

III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle Métropolitain, GLCT Transfrontalier, EPF, GLCT Transports, Association des Maires, Office de Tourisme, Syane

SIVALOR

Nicolas LAKS annonce que la prochaine réunion se tiendra au mois de novembre avec des discussions préalables en commission sur les nouvelles grilles tarifaires.

Le SIVALOR a organisé sa 7^e rencontre « Village du recyclage » au cours de laquelle le Président du SIVALOR a de nouveau affirmé que celui-ci avait pour principale mission la valorisation énergétique et de la matière, allant ainsi dans le sens de la reprise par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) de la collecte et prochainement de la pré-collecte. La problématique du réemploi a également été mise à l'honneur.

SIGETA

A. MAGNIN informe que la communauté des gens du voyage basée sur l'aire d'Annemasse s'est désormais installée sur les parkings de Leclerc Drive et sur d'autres zones non autorisées d'Annemasse Agglo. Il rappelle que l'Etat n'a pas respecté ses engagements.

SMAG

P-J. CRASTES propose que le prochain Conseil communautaire se réunisse au Centre de Convention avec une visite du site.

F. de VIRY mentionne le premier événement organisé, sur la mobilité, depuis les travaux de réhabilitation avec une qualité de son très appréciable. My Business Event sera également organisé cette année au Centre de Convention.

GLCT Transfrontalier

P-J. CRASTES rappelle que la prochaine séance portera sur la vision territoriale transfrontalière (VTT), précédée le 09 octobre d'une commission mixte Mobilité, Aménagement et Economie.

Office de Tourisme

F. de VIRY souligne les deux grands projets : la modification des statuts pour intégrer la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) et l'approbation de la nouvelle convention triennale 2024-2026.

Syane

M. GENOUD mentionne la sollicitation par la CCG du conseiller énergie pour étudier les solutions économiques les plus favorables à mettre en œuvre sur les principaux projets, tels que le gymnase de Staël, l'extension de travaux des bâtiments de la CCG, la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de la régie Eau et Assainissement, ainsi que des pompes de relevage. Le conseiller peut également apporter un arbitrage sur les choix d'investissement et les solutions d'exploitation.

P-J. CRASTES ajoute que la loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, impose à tous les parkings publics ou privés d'une superficie supérieure à 1 500 m² ou comptant 60 places d'être équipés à 50 % d'ombrières dans les cinq ans, ou trois ans pour les superficies de plus de 10 000 m². Un décret précise les dérogations.

P. CHASSOT informe que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a effectivement confirmé que la place du marché de Collonges-sous-Salève n'était pas soumise à cette obligation car 25 % de sa superficie est arborisée.

Nicolas LAKS précise que tous les sites retenus par les Communes seront préalablement répertoriés par le Département et qu'une démarche de renaturation d'un site s'inscrira dans le cadre des dérogations.

IV. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président

V. Délibérations

1. Habitat

a. Adoption du Programme local de l'habitat n° 03

Le Conseil,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente,

A la suite du Programme Local de l'Habitat (PLH) n° 02 portant sur la période 2013 à 2019 et prorogé jusqu'en novembre 2021, le Conseil communautaire du 25 novembre 2019 a approuvé le lancement d'une étude pour l'élaboration du PLH n° 03.

Ce projet après un travail partenarial a été arrêté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 30 janvier 2023, puis soumis pour avis aux Communes membres. Après réception de ces avis, le Conseil communautaire a de nouveau délibéré sur le projet de PLH le 24 avril 2023 pour transmission au préfet de Haute-Savoie, puis saisine du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) qui a émis un avis favorable et aucune modification n'a été demandée par le préfet.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Mieux orienter le développement résidentiel du territoire
2. Développer une offre de logements abordables pour les ménages et travailleurs du territoire
3. Améliorer et maintenir à niveau le parc existant
4. Accompagner les ménages en difficulté vis-à-vis du logement et répondre aux besoins des populations spécifiques
5. Animer la politique communautaire de manière partenariale

Le programme d'actions se décline en 23 actions :

1. Accompagnement des communes dans la traduction du PLH dans le PLU
2. Suivi et mise à jour annuels du plan d'actions foncier
3. Définition et mise en œuvre d'une politique d'intervention foncière communautaire
4. Élaboration d'une charte de la qualité de l'habitat
5. Ateliers d'urbanisme et permanences CAUE
6. Aides à la production des logements sociaux
7. Création d'une résidence mobilité
8. Poursuite de l'animation des logements communaux d'atterrissage
9. Animation locale du dispositif Loc'Avantages
10. Mise en place d'outils d'attribution et de fluidification des logements transitoires
11. Mise en place d'une filière de mise en relation de l'offre et de la demande des logements PLS et LLI
12. Mise en place d'une garantie logement pour les agents
13. Outils de connaissance et régulation du parc privé
14. Aide à la réhabilitation des logements sociaux
15. Aide à la rénovation énergétique dans le parc privé
16. Observation et accompagnement des copropriétés fragiles
17. Outils de repérage et qualification des logements indigènes
18. Accompagnement des propriétaires à l'adaptation de leur logement
19. Mise en place d'une commission intercommunale des situations prioritaires
20. Développement des logements de dépannage et d'urgence
21. Coordination et accompagnement des opérations d'habitat à destination des seniors

22. Mise en place des solutions d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage
23. Pilotage et animation globale du PLH

Le budget prévisionnel s'élève à 11 700 000 € pour les 6 ans, soit 40 € par an et par habitant.

La procédure d'adoption du PLH arrivant à son terme, il est proposé à l'assemblée de délibérer une dernière fois pour adopter définitivement le PLH n° 03 portant sur la période 2023-2029. La Communauté de Communes devra dresser un bilan annuel de réalisation du PLH et communiquer au représentant de l'Etat et au CRHH un bilan de réalisation du PLH trois ans après son adoption, puis à l'issue de la période de validité de six ans.

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 302-1 à L 302-4-2,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment en matière de logement,

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement,

Vu la délibération n° JL/CC/131216/94 du Conseil communautaire du 16 décembre 2013 portant approbation du schéma de cohérence territoriale,

Vu la délibération n° 20191125_cc_hab119 du Conseil communautaire du 25 novembre 2019 portant prorogation du second PLH et lancement d'un nouveau document,

Vu la délibération n° 20230130_cc_hab02 du 30 janvier 2023 portant arrêt n° 1 du projet de Programme local de l'habitat n° 3,

Vu la délibération n° 20230424_cc_hab32 du 24 avril 2023 portant arrêt n° 2 du projet de Programme local de l'habitat n° 3 prenant en compte l'avis des communes,

Vu l'avis de l'Etat sur le projet de Programme local de l'habitat n° 3 de la Communauté de Communes du Genevois 2023-2029 en date du 30 juin 2023,

Vu l'avis du Bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement sur le projet de Programme local de l'habitat n° 3 en date du 20 juillet 2023,

Vu l'avis de la commission Aménagement, habitat réunie le 23 janvier 2023,

DELIBERE

Article 1 : adopte le Programme Local de l'Habitat (PLH) n° 3, figurant en annexe à la présente délibération et contenant :

- Un diagnostic.
- Les enjeux et les principales orientations d'action.
- Une série d'actions identifiées à mettre en œuvre durant la période couverte par le document.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercices 2023 et suivants, aux chapitres concernés.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

AVEC 1 CONTRE (P. CHASSOT) et 3 ABSTENTIONS (V. LECAQUE, C. CACOUAULT
et S. KARADEMIR)

VOTE : POUR : 36

CONTRE : 1

ABSTENTION : 3

2. Eau-assainissement

a. Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement 2022

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour l'année 2022 doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les neuf mois suivant la fin de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site Internet de la CCG.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les Communes en disposant, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Sont annexés à la présente délibération :

- Le RPQS Eau potable 2022.
- Le RPQS Assainissement collectif 2022.
- Le RPQS Assainissement non collectif 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-5, L1411-13, D2224-1 et suivants,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement,

Vu l'avis de la Commission Eau – assainissement réunie le 18 septembre 2023,

DELIBERE

Article unique : approuve les RPQS 2022 de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Genevois, figurant en annexes à la présente délibération.

.....

E. ROSAY souligne les gros efforts réalisés pour mettre en conformité la station d'épuration de Neydens dont les résultats, malgré sa surcharge, sont satisfaisants.

Nicolas LAKS observe que les tableaux de bord du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) sur les niveaux des nappes phréatiques stratégiques révèlent que celle de Matalilly-Moissey connaît des risques de pénurie contrairement à celle du Genevois. La CCG prélevant essentiellement son eau sur la nappe de Matalilly-Moissey, il souhaite savoir si la stratégie sera de prélever davantage sur celle du Genevois.

E. ROSAY précise que la nappe du Rhône est suivie par le Département dont les indicateurs ne reflétaient pas exactement la situation des nappes au printemps. Si celle de Matalilly-Moissey présente des fragilités, en revanche, celle du Genevois a des capacités pour les trente prochaines années.

P.-J. CRASTES ajoute que les Suisses tirent davantage d'eau des lacs que de la nappe du Genevois et que les conditions économiques actuelles de partage ne sont pas favorables aux Français. Aussi faut-il procéder à une nouvelle négociation afin d'augmenter les prélèvements français dans la nappe. Le niveau du Rhone est impacté par les actions menées en amont sur le lac. Contrairement aux critères d'appréciation de la Direction Départementale des Territoires (DDT), les forages réalisés aujourd'hui montrent que les niveaux permettent encore de tirer de l'eau, malgré les épisodes de sécheresse.

F. PERRIN explique que la dernière sécheresse hivernale a entraîné une baisse du niveau de la nappe de Matalilly-Moissey, maintenue hydrauliquement par le Rhône.

P. DURET s'enquiert de l'évolution du taux de conformité des contrôles réalisés.

E. ROSAY souligne que le taux de 7/10 est assez stable et qu'il faut parvenir à suivre les contrôles réalisés, nécessitant des moyens humains.

F. PERRIN invite les élus à en parler dans leur commune.

M. GENOUD fait part de sa satisfaction quant à la mise en place de la tarification progressive, sous réserve qu'elle se fasse dans un souci d'équité, citant l'exemple d'immeubles qui en sont dépourvus. Il souhaite savoir si des moyens de pression peuvent être mis sur les copropriétés pour installer des compteurs individuels.

F. PERRIN explique qu'un abonnement unique permet aussi de réaliser une économie, aussi les chiffres doivent-ils être comparés.

E. ROSAY ajoute qu'il est possible d'inciter à l'individualisation même si un contrat groupé entraîne une facture d'eau bien moindre.

P-J. CRASTES note que l'individualisation permet d'inciter à la responsabilisation en matière de consommation énergétique.

Nathalie LAKS souhaite connaître le nombre de compteurs collectifs sur l'ensemble des communes.

F. PERRIN ne dispose pas du nombre précis mais celui-ci est encore supérieur au nombre de compteurs individuels.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Marché de travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet de Tramway Genève / Saint-Julien-en-Genevois – Lot 1 parties A et B portant sur les prix généraux et les réseaux humides d'eaux usées et d'eau potable (marché n° 202054_gpt) – Approbation de l'avenant n° 04

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Dans le cadre des travaux de dévoiement de réseaux liés au futur Tramway, plusieurs adaptations techniques ont été nécessaires :

- Des sondages de reconnaissance supplémentaires.
- La suppression d'une antenne d'eaux usées du secteur 1 sur 42 ml.
- L'extension du réseau eaux usées devant la gare.
- La reprise du réseau eaux usées au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'Arande.
- La modification du branchement de l'immeuble Mme de Staël et reprise du mur de soutènement qui bordait la propriété.
- La réalisation de travaux de nuit devant la gare pour limiter l'impact sur la circulation.

Ces modifications techniques représentent une plus-value de 90 099,93 € HT (cf. détails dans l'avenant n° 04 joint à la présente délibération).

En outre est complété l'article 1.15 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) portant sur les modifications prévues dans le contrat. Il intègre la possibilité d'adapter le contrat, par ordre de service, pour des changements n'ayant pas d'impact financier sur le montant initial, comme les modifications de RIB, de dénomination sociale ou de répartition financière entre les cotraitants.

Il convient de prendre en considération ces modifications par un avenant n° 04 dont le montant est de 90 099,93 € HT, soit 108 119,92 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 3 370 113,26 € HT (4 044 135,91 € TTC) soit une augmentation de 22,12 % du montant initial.

L'avenant n° 01 a été pris sur le fondement de l'article R2194-5 du code de la commande publique.

L'avenant n° 02 n'avait aucune incidence financière.

L'avenant n° 03 a été pris sur le fondement de l'article R2194-75 du code précité.

Le présent avenant est pris sur le fondement des articles R2194-2 et 2194-3 du code précité dans la mesure où les prestations supplémentaires énoncées au présent avenant étaient nécessaires afin d'optimiser le maillage. Elles ne pouvaient être faites que par le titulaire du présent contrat pour des raisons économiques et techniques tenant à des exigences de coordination du chantier.

Par ailleurs, l'avenant n° 04 n'impacte pas les délais d'exécution et ajoute des prix nouveaux aux bordereaux des prix unitaires.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-2 et 3,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-4,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau et assainissement,

Vu l'acte d'engagement, notifié le 15 septembre 2021, relatif aux travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tram Genève sur la commune de Saint Julien en Genevois (Marché 202054) – Lot 1 CCG (partie A : Prix Généraux et partie B réseaux humides EU et AEP) au groupement Rampa TP/Megevand/Besson/Sogea Rhône-Alpes/Famy/Planitec BTP/Bouygues Energie et services, pour montant de 2 759 654,23 € HT (pour la part de la Communauté de Communes),

Vu l'avenant n° 01, notifié le 15 mars 2023, d'un montant de 372 535, 77 € HT, portant ajout de prix nouveaux et la modification du matériau des canalisations en eau potable,

Vu l'avenant n° 02, notifié le 14 avril 2023, sans incidence financière puisque portant sur des modifications administratives (changement de nom d'entreprises, de dénomination sociale, de RIB et changement de répartition financière entre les membres du groupement),

Vu l'avenant n° 03, notifié le 25 juillet 2023, d'un montant de 147 823,33 € HT, portant sur les modifications de tracé des canalisations d'eau potable et d'eaux usées sur le secteur 3,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 septembre 2023, quant à la conclusion de l'avenant n° 04,

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 04 au marché de travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tramway Genève / Saint-Julien-en-Genevois (Marché 202054_ccg) – Lot 1 partie A : Prix Généraux et partie B réseaux humides EU et AEP concernant la Communauté de Communes, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 90 099,93 € HT, soit 108 119,92 € TTC, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe régie assainissement- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours et annexe régie eau- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3. Déchets

a. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention des déchets 2022

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour l'année 2022 doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site Internet de la CCG.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les Communes en disposant, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2224-17-1, L1411-13, D2224-1 et suivants,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu l'avis de la commission Déchets réunie le 11 septembre 2023,

DELIBERE

Article unique : approuve le RPQS de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2022, figurant en annexe à la présente délibération.

.....

E. ROSAY rappelle qu'un poste d'animateur existait auparavant dans les communes et souhaite des précisions sur la pré-collecte.

P-J. CRASTES précise qu'il s'agissait d'un ambassadeur du tri.

D. BARBARIE mentionne que le SIVALOR pourrait éventuellement subventionner ce type de poste. La pré-collecte comprend l'investissement dans le container, son entretien et son remplacement sauf dans le cas de containers semi-enterrés dont les réparations sont à la charge des Communes.

Nicolas LAKS ajoute que la facturation auparavant à la tonne par le SIVALOR n'était pas incitative pour la réduction du tonnage de déchets, alors qu'une facturation au container est plus juste. Cependant, le nombre de points de collecte est aujourd'hui insuffisant.

E. ROSAY regrette la multiplication des points d'apport volontaire (PAV) dans les communes pour finalement aujourd'hui revenir à une facturation au container.

P. CHASSOT souligne que le coût sera néanmoins maîtrisé avec la reprise de la pré-collecte par la CCG qui subventionnait d'ailleurs le SIVALOR pour aider les Communes à installer des containers semi-enterrés.

D. BARBARIE rappelle par ailleurs que la CCG doit accompagner le SIVALOR dans ce transfert de compétence, compte tenu des investissements que ce dernier a réalisés. Les enjeux et les avantages de la reprise de la pré-collecte seront prochainement présentés aux élus.

M. GRATZ s'interroge sur la capacité des services de la CCG à assurer cette nouvelle compétence.

D. BARBARIE assure que le service Collecte et valorisation des déchets est dimensionné pour assurer la logistique de la pré-collecte et qu'il sera optimisé pour absorber celle de la pré-collecte. En outre, un marché est aujourd'hui lancé pour doter à l'été le service de laveuses destinées à l'entretien des containers semi-enterrés.

E. ROSAY attire l'attention sur la nécessité politiquement de se doter de moyens humains pour assumer de nouvelles compétences.

P-J. CRASTES partage cette position.

Nathalie LAKS s'enquiert de l'évolution de la collecte des textiles et de la pertinence du choix de la Fibre savoyarde pour les traiter, car 95 % de son activité consiste en du réemploi à destination principalement à Madagascar et à Mayotte, et 5 % à du recyclage effectué au Pakistan où des entreprises effilochent le textile.

D. BARBARIE mentionne une hausse de 17 % de la collecte des textiles avec toutefois une diminution du nombre de PAV en raison de leur fréquente détérioration. Concernant la Fibre savoyarde, il propose d'y réfléchir à l'occasion du renouvellement de la convention.

A. MAGNIN regrette que les Communes ne soient pas considérées différemment selon les efforts réalisés pour la collecte et le tri, et souhaiterait l'adoption d'une règle d'urbanisme commune.

D. BARBARIE insiste sur la dimension collective à l'échelle de l'intercommunalité et rappelle que l'aménagement urbain n'est pas dans les compétences de son service.

E. ROSAY souligne qu'il serait utile de développer une stratégie d'implantation de points de regroupement par secteurs.

P-J. CRASTES est favorable au lancement d'une réflexion sur ce sujet.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Exonération de TEOM 2024

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

Il est rappelé la délibération du 23 juin 1997 portant mise en place de la redevance spéciale des déchets non ménagers, rendue obligatoire depuis le 1^{er} juillet 1993, conformément à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.

Cette redevance a été instituée sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour répartir la charge fiscale des déchets et permettre une plus grande équité entre les contribuables. En contrepartie, il avait été décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les entreprises soumises à cette redevance.

En outre, conformément au règlement de collecte, les usagers professionnels considérés comme gros producteurs avec plus de 5000 l / semaine, sont exclus du service. Ils doivent se tourner vers une entreprise privée pour évacuer leurs déchets ménagers. Toutes ces entreprises sont de ce fait exonérées de la TEOM.

Indépendamment des deux cas précités, tous les usagers professionnels le souhaitant ont la possibilité de quitter le service public pour la collecte des déchets ménagers et de s'adresser à une entreprise privée. Dans ce cas, après avoir apporté la preuve d'un contrat avec une entreprise privée, ces assujettis sont exonérés de la TEOM.

En tenant compte des cas évoqués précédemment, il convient d'établir la liste des entreprises exonérées de la TEOM, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1521,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 juin 1997 portant mise en place de la redevance spéciale des déchets non ménagers,

Vu la délibération n° 20211108_cc_dech98 du 08 novembre 2021 portant exonération de TEOM pour les entreprises soumises à la redevance spéciale des déchets non ménagers et pour les entreprises exclues du service,

DELIBERE

Article 1 : approuve la liste des entreprises exonérées à la TEOM pour l'année 2024, figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

c. Convention pour la participation financière à la pré-collecte du SIVALOR

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service de collecte des déchets recyclables (hors verre) a évolué grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages et le regroupement de la collecte des flux fibreux et non fibreux vers un flux unique « multi- matériaux ».

Pour la mise en œuvre de cette évolution de la collecte, le SIVALOR a lancé une consultation d'entreprises. La prestation de service de collecte et transport des conteneurs des points d'apport volontaire (PAV) de déchets multi-matériaux, a été confiée, sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, à la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT.

Dès le début du marché, la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT a rencontré des difficultés l'empêchant de parvenir à mettre en place et consolider l'organisation nécessaire à la bonne exécution des prestations.

Ainsi, il a été mis fin de manière anticipée à ce marché à compter du 1^{er} mai 2023, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) se chargeant de la collecte des conteneurs d'apport volontaire de déchets « multi-matériaux ». Le SIVALOR assure toujours pour notre territoire la pré-collecte pour ce flux de déchets.

Le SIVALOR met à disposition de la CCG 168 conteneurs aériens de 4 m³ destinés à la collecte du flux multi matériaux sur notre territoire, et la CCG possède 30 conteneurs enterrés et 80 conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte du flux multi matériaux.

L'ensemble du parc fait l'objet d'un entretien curatif et préventif.

La grille tarifaire du SIVALOR ne prévoyant pas le cas d'une collectivité assurant la collecte des déchets et laissant la charge de la pré-collecte au SIVALOR, il est demandé à la CCG une participation financière à cette mission réalisée par le SIVALOR.

Celle-ci est fixée au montant global et forfaitaire de 59 000 € pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-5 et 18,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique,

Vu la délibération n° 23C01 du Conseil syndical du SIVALOR du 05 janvier 2023 fixant la grille des tarifs pour l'année 2023,

Vu les statuts du SIVALOR,

Vu l'avis de la Commission Déchets réunie le 11 septembre 2023,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur la participation financière de la Communauté de Communes du Genevois à la pré-collecte des conteneurs d'apport volontaire multi-matériaux sur son territoire, avec le SIVALOR, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2023 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

P-J. CRASTES remercie le Vice-Président et le service pour la négociation avec le SIVALOR.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4. Finances

a. Budget principal et budgets annexes : affectations des résultats 2022

• Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget principal a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

BUDGET PRINCIPAL		CA 2022
Recettes de fonctionnement		31 491 763.67 €
Dépenses de fonctionnement		28 468 536.68 €
Solde de fonctionnement		3 023 226.99 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>		7 057 448.78 €
RESULTAT de fonctionnement		10 080 675.77 €
Recettes d'investissement		5 510 874.46 €
Dépenses d'investissement		8 923 374.48 €
Solde d'investissement	-	3 412 500.02 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	-	462 583.76 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	-	3 875 083.78 €
RAR - recettes		1 291 737.58 €
RAR - dépenses		3 041 709.54 €
Solde reste à réaliser	-	1 749 971.96 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	-	5 625 055.74 €
RESULTAT DE CLOTURE avec RAR		4 455 620.03 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230626_cc_fin54 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget principal,

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat déficitaire d'investissement de 3 875 083,78 € en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire de fonctionnement soit 5 625 055,74 €, en recettes d'investissement au compte 1068 – Autres réserves ;

- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 4 455 620,03 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

• **Budget annexe Régie Assainissement**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe Régie Assainissement a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

BUDGET ANNEXE	REGIE	Compte Administratif 2022
ASSAINISSEMENT		
Recettes d'exploitation		7 818 763,31 €
Dépenses d'exploitation		8 053 855,67 €
Solde d'exploitation		-235 092,36 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>		<i>3 782 767,30 €</i>
RESULTAT d'exploitation		3 547 674,94 €
Recettes d'investissement		1 718 765,66 €
Dépenses d'investissement		2 116 036,84 €
Solde d'investissement		-397 271,18 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>		<i>795 187,68 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)		397 916,50 €
<i>Restes à réaliser (RAR) - recettes</i>		<i>0,00 €</i>
<i>Restes à réaliser (RAR) - dépenses</i>		<i>1 761 556,21 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)		-1 363 639,71 €
RESULTAT DE CLOTURE		2 184 035,23 €

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
 Vu la délibération n° 20230626_cc_fin55 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Régie Assainissement,*

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement de 397 916,50 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire d'exploitation soit 1 363 639,71 € au compte 1068 – couverture du déficit d'investissement, en recette d'investissement ;
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 2 184 035,23 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

• Budget annexe Régie Eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 des budgets annexes de la Régie Eau et de la DSP Eau ont été adoptés en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

BUDGETS ANNEXES DSP EAU + REGIE EAU	Régie Eau Compte Administratif 2022	DSP Compte administratif 2022	Fusion Compte Administratif 2022
Recettes d'exploitation	6 277 262,75 €	273 274,96 €	6 550 537,71 €
Dépenses d'exploitation	3 143 903,61 €	2 161 746,72 €	5 305 650,33 €
Solde d'exploitation	3 133 359,14 €	-1 888 471,76 €	1 244 887,38 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>1 272 435,54 €</i>	<i>2 222 172,53 €</i>	<i>3 494 608,07 €</i>
RESULTAT d'exploitation	4 405 794,68 €	333 700,77 €	4 739 495,45 €
Recettes d'investissement	2 834 374,78 €	368 983,50 €	3 203 358,28 €
Dépenses d'investissement	2 520 592,56 €	640 067,23 €	3 160 659,79 €
Solde d'investissement	313 782,22 €	-271 083,73 €	42 698,49 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>-1 064 930,76 €</i>	<i>-38 442,37 €</i>	<i>-1 103 373,13 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	-751 148,54 €	-309 526,10 €	-1 060 674,64 €
<i>Restes à réaliser (RAR) - recettes</i>	<i>47 163,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>47 163,00 €</i>
<i>Restes à réaliser (RAR) - dépenses</i>	<i>1 052 412,18 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 052 412,18 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	-1 756 397,72 €	-309 526,10 €	-2 065 923,82 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 649 396,96 €	24 174,67 €	2 673 571,63 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin56 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe DSP Eau,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin57 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe régie Eau,

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat déficitaire d'investissement de 1 060 674,64 € en dépense d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire d'exploitation soit 2 065 923,82 € au compte 1068 – couverture du déficit d'investissement, en recettes d'investissement ;
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 2 673 571,63 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• Budget annexe Tramway

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe du Tramway a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe Tramway	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	113 470,25 €
Dépenses d'exploitation	115 570,25 €
Solde d'exploitation	-2 100,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>2 100,00 €</i>
RESULTAT d'exploitation	0,00 €
Recettes d'investissement	3 493 969,30 €
Dépenses d'investissement	3 995 633,91 €
Solde d'investissement	-501 664,61 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>792 489,83 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	290 825,22 €

Solde des restes à réaliser (RAR)	-279 221,40 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	11 603,82 €

RESULTAT DE CLOTURE	11 603,82 €
----------------------------	--------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin60 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Tramway,

DELIBERE

Article 1 : inscrit le résultat excédentaire d'investissement de 290 825,22 € en recette d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• Budget annexe Transport à la demande

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe Transport à la demande a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe Transport à la demande	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	80 844,46 €
Dépenses d'exploitation	80 844,46 €
Solde d'exploitation	0,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>0,00 €</i>
RESULTAT d'exploitation	0,00 €
Recettes d'investissement	539,00 €
Dépenses d'investissement	- €
Solde d'investissement	539,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>1 078,00 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	1 617,00 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	- €

RESULTAT d'investissement (avec RAR)	1 617,00 €
---	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE	1 617,00 €
----------------------------	-------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin59 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe transport à la demande,

DELIBERE

Article 1 : reporte le résultat excédentaire d'investissement de 1 617,00 € en recette d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• Budget annexe Locaux Europa

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe Locaux Europa a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe LOCAUX EUROPA	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	26 086,67 €
Dépenses d'exploitation	34 739,11 €
Solde d'exploitation	-8 652,44 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>48 326,66 €</i>
RESULTAT d'exploitation	39 674,22 €
Recettes d'investissement	19 776,49 €
Dépenses d'investissement	2 024,77 €
Solde d'investissement	17 751,72 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>212 938,89 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	230 690,61 €

Solde des restes à réaliser (RAR)	0 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	230 690,61 €
RESULTAT DE CLOTURE	270 364,83 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin58 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Locaux Europa,

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement soit 230 690,61 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- **reporte** le résultat excédentaire d'exploitation de 39 674,22 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• Budget annexe ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe ZAE a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe ZAE	Compte administratif 2022
Recettes de fonctionnement	12 171,14 €
Dépenses de fonctionnement	2 461,30 €
Solde de fonctionnement	9 709,84 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>15 593,45 €</i>
RESULTAT de fonctionnement	25 303,29 €
Recettes d'investissement	1 046 305,58 €
Dépenses d'investissement	423 959,67 €
Solde d'investissement	622 345,91 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>178 716,74 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	801 062,65 €
<i>Solde des restes à réaliser (RAR)</i>	<i>-769 834,19 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	31 228,46 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	56 531,75 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230626_cc_fin61 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe ZAE,

DELIBERE

Article 1 :

- **inscrit** le résultat excédentaire d'investissement de 801 062,65 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **inscrit** le résultat de la section de fonctionnement en couverture de la section d'investissement, au compte 1068, pour un montant de 25 303,29 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• Budget annexe ZAC Cervonnex

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le compte administratif 2022 du budget annexe ZAC Cervonnex a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Budget annexe ZAC Cervonnex	Compte administratif 2022
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Solde de fonctionnement	0,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>180 328,68 €</i>
RESULTAT de fonctionnement	180 328,68 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Solde d'investissement	0,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>1 623 273,17 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	1 623 273,17 €
<i>Solde des restes à réaliser (RAR)</i>	<i>0,00 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	1 623 273,17 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230626_cc_fin62 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif
2022 – Budget annexe ZAC Cervonnex,

DELIBERE**Article 1 :**

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement de 1 623 273,17 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **inscrit** le résultat de la section de fonctionnement en couverture de la section d'investissement, au compte 1068, pour un montant de 180 328,68 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Budget principal et budgets annexes : budgets supplémentaires 2023**• Budget principal**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget principal.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

En section de fonctionnement la reprise du résultat excédentaire (4,4 M€) ainsi que l'ajustement de certaines recettes (0,5 M€) permet de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,9 M€, le solde étant reporté en investissement (3,9 M€).

En section d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits à hauteur de 1,2 M€ en dépenses et en recettes + 2,7 M€.

BUDGET PRINCIPAL**Fonctionnement**

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)
011	9 643 300 €	558 300,00 €	10 201 600,00 €	70	2 274 280 €	115 000,00 €	2 389 280,00 €
65	6 458 000 €	345 900,00 €	6 803 900,00 €	73	20 172 000 €	163 620,00 €	20 335 620,00 €
66	278 400 €	15 000,00 €	293 400,00 €	74	10 944 500 €	135 100,00 €	11 079 600,00 €
67	25 000 €	400,00 €	25 400,00 €	75	275 200 €	6 300,00 €	281 500,00 €
023	1 936 280 €	3 987 420,03 €	5 923 700,03 €	77	0 €	31 380,00 €	31 380,00 €
68	51 000 €	0,00 €	51 000,00 €	002	0 €	4 455 620,03 €	4 455 620,03 €
012	9 700 000 €	0,00 €	9 700 000,00 €	013	150 000 €	0,00 €	150 000,00 €
014	4 658 000 €	0,00 €	4 658 000,00 €	76	84 000 €	0,00 €	84 000,00 €
042	1 210 000 €	0,00 €	1 210 000,00 €	042	60 000 €	0,00 €	60 000,00 €
TOTAL	33 959 980 €	4 907 020,03 €	38 867 000,03 €	TOTAL	33 959 980 €	4 907 020,03 €	38 867 000,03 €

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)
20	713 800 €	346 300,00 €	1 060 100,00 €	13	1 879 950 €	2 317 586,50 €	4 197 536,50 €
204	2 546 980 €	120 038,25 €	2 667 018,25 €	024	161 000 €	38 500,00 €	199 500,00 €
21	3 564 100 €	820 000,00 €	4 384 100,00 €	041	0 €	200 000,00 €	200 000,00 €
23	4 874 500 €	-504 000,00 €	4 370 500,00 €	45	28 000 €	100 000,00 €	128 000,00 €
041	0 €	200 000,00 €	200 000,00 €	27	104 000 €	28 000,00 €	132 000,00 €
45	28 000 €	305 000,00 €	333 000,00 €	1068	0 €	5 625 055,74 €	5 625 055,74 €
27	90 000 €	-15 000,00 €	75 000,00 €	16	5 787 550 €	-5 399 168,28 €	388 381,72 €
RAR	0 €	3 041 709,54 €	3 041 709,54 €	RAR	0 €	1 291 737,58 €	1 291 737,58 €
001	0 €	3 875 083,78 €	3 875 083,78 €	021	1 936 280 €	3 987 420,03 €	5 923 700,03 €
16	650 000 €	0,00 €	650 000,00 €	10	1 420 600 €	0,00 €	1 420 600,00 €
040	60 000 €	0,00 €	60 000,00 €	040	1 210 000 €	0,00 €	1 210 000,00 €
TOTAL	12 527 380 €	8 189 131,57 €	20 716 511,57 €	TOTAL	12 527 380 €	8 189 131,57 €	20 716 511,57 €

En affectant les résultats antérieurs (- 3,9 M€) et ajoutant les restes à réaliser (solde de - 1,8 M€), l'emprunt inscrit au budget primitif peut être réduit à hauteur de 5,4 M€.

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES 4 907 020,03 €

RECETTES 4 907 020,03 €

et en fonctionnement à :

DEPENSES 8 189 131,57 €

RECETTES 8 189 131,57 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_86 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget principal,

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget principal, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

• Budget annexe Régie Assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe Régie Assainissement. Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

En section d'exploitation la reprise du résultat excédentaire permet de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de 567 k€, le solde étant reporté en investissement.

En section d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits et d'affecter les résultats à hauteur de 1 812 k€ permettant de réduire l'emprunt inscrit au budget primitif à hauteur de 1 617 k€.

Exploitation

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	1 400 000.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €	042	304 400.00 €	0.00 €	304 400.00 €
011	1 349 850.00 €	70 000.00 €	1 419 850.00 €	74	32 610.00 €	0.00 €	32 610.00 €
012	1 090 000.00 €	0.00 €	1 090 000.00 €	70	7 983 160.00 €	0.00 €	7 983 160.00 €
014	1 250 140.00 €	200 000.00 €	1 450 140.00 €	013	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
65	2 962 060.00 €	285 000.00 €	3 247 060.00 €				
66	173 000.00 €	0.00 €	173 000.00 €				
67	105 120.00 €	12 000.00 €	117 120.00 €				
023		1 617 035.23 €	1 617 035.23 €	002		2 184 035.23 €	2 184 035.23 €
TOTAL	8 330 170.00 €	2 184 035.23 €	10 514 205.23 €	TOTAL	8 330 170.00 €	2 184 035.23 €	10 514 205.23 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES				
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	150 000.00 €	183 000.00 €	333 000.00 €	1068		1 363 639.71 €	1 363 639.71 €
21	786 500.00 €	0.00 €	786 500.00 €				
23	4 666 500.00 €	-183 000.00 €	4 483 500.00 €	021		1 617 035.23 €	1 617 035.23 €
040	304 400.00 €	0.00 €	304 400.00 €	040	1 400 000.00 €	0.00 €	1 400 000.00 €
16	248 000.00 €	0.00 €	248 000.00 €	16	4 755 400.00 €	-1 617 035.23 €	3 138 364.77 €
RAR		1 761 556.21 €	1 761 556.21 €	001		397 916.50 €	397 916.50 €
041	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	041	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
TOTAL	6 155 400.00 €	1 811 556.21 €	7 966 956.21 €	TOTAL	6 155 400.00 €	1 811 556.21 €	7 966 956.21 €

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES 1 811 556,21 €

RECETTES 1 811 556,21 €

et en exploitation à :

DEPENSES 2 184 035,23 €

RECETTES 2 184 035,23 €

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article l'article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_87 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe Régie Assainissement,*

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Régie Assainissement, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Budget annexe Régie Eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe Régie Eau.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

En section d'exploitation la reprise du résultat excédentaire permet de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de 450 k€, le solde étant reporté en investissement.

En section d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits de dépenses à hauteur de -86k€ pour financer entre autres des études. En parallèle l'emprunt inscrit au budget primitif peut être réduit de 2 324 k€.

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
011	3 316 720.00 €	450 000.00 €	3 766 720.00 €	013	7 000.00 €	- €	7 000.00 €
023	331 470.00 €	2 223 571.63 €	2 555 041.63 €	002		2 673 571.63 €	2 673 571.63 €
012	1 132 000.00 €	- €	1 132 000.00 €	70	6 404 510.00 €	- €	6 404 510.00 €
65	107 130.00 €	- €	107 130.00 €				
66	261 850.00 €	- €	261 850.00 €				
67	120 740.00 €	- €	120 740.00 €				
68	15 000.00 €	- €	15 000.00 €				
042	1 226 600.00 €	- €	1 226 600.00 €	042	100 000.00 €		100 000.00 €
TOTAL	6 511 510.00 €	2 673 571.63 €	9 185 081.63 €	TOTAL	6 511 510.00 €	2 673 571.63 €	9 185 081.63 €

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
16	1 126 000.00 €	- €	1 126 000.00 €	13	140 700.00 €	- €	140 700.00 €
20	75 000.00 €	16 000.00 €	91 000.00 €	1068		2 065 923.82 €	2 065 923.82 €
21	1 362 400.00 €	- €	1 362 400.00 €				
23	6 355 000.00 €	116 000.00 €	6 239 000.00 €	021	331 470.00 €	2 223 571.63 €	2 555 041.63 €
				040	1 226 600.00 €	- €	1 226 600.00 €
041	- €	14 000.00 €	14 000.00 €	041	- €	14 000.00 €	14 000.00 €
040	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	16	7 319 630.00 €	- 2 323 571.63 €	4 996 058.37 €
RAR		1 052 412.18 €	1 052 412.18 €	RAR		47 163.00 €	47 163.00 €
001		1 060 674.64 €	1 060 674.64 €				
TOTAL	9 018 400.00 €	2 027 086.82 €	11 045 486.82 €	TOTAL	9 018 400.00 €	2 027 086.82 €	11 045 486.82 €

La réduction des recettes d'investissement correspond en principal à l'annulation de l'emprunt d'équilibre prévu (7 230 000 €).

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	2 027 086,82 €
RECETTES	2 027 086,82 €

et en exploitation à :

DEPENSES	2 673 571,63 €
RECETTES	2 673 571,63 €

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,
Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_88 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant
affectation des résultats 2022 – Budget annexe Régie Eau,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Régie Eau, tel que présenté.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• Budget annexe Tramway

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe Tramway.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente et ainsi que les restes à réaliser. Il tient compte également des ajustements budgétaires comme proposés ci-dessous :

- En section d'exploitation : les dépenses proposées pour les actes notariés et les indemnités sont financées par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal pour le même montant (20 k€).
- En section d'investissement, le montant des travaux est diminué en raison d'un décalage dans le temps, permettant ainsi de diminuer le montant de l'emprunt prévisionnel du même montant (- 3.7 M€)

Exploitation

DEPENSES

RECETTES

Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
011	372 400.00 €	10 000.00 €	382 400.00 €	74	644 400.00 €	20 000.00 €	664 400.00 €
65	260 000.00 €	- €	260 000.00 €				
67	- €	10 000.00 €	10 000.00 €				
042	12 000.00 €		12 000.00 €				
TOTAL	644 400.00 €	20 000.00 €	664 400.00 €	TOTAL	644 400.00 €	20 000.00 €	664 400.00 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES				
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	21 000.00 €		21 000.00 €	040	12 000.00 €		12 000.00 €
21	463 800.00 €	13 198.00 €	476 998.00 €	13	732 000.00 €		732 000.00 €
23	8 420 000.00 €	-3 704 000.00 €	4 716 000.00 €	16	8 160 800.00 €	-3 702 405.82 €	4 458 394.18 €
458	206 160.00 €		206 160.00 €	458	206 160.00 €		206 160.00 €
RAR		279 221.40 €	279 221.40 €	001		290 825.22 €	290 825.22 €
TOTAL	9 110 960.00 €	-3 411 580.60 €	5 699 379.40 €	TOTAL	9 110 960.00 €	-3 411 580.60 €	5 699 379.40 €

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES - 3 411 580,60 €

RECETTES - 3 411 580,60 €

et en exploitation à :

DEPENSES 20 000,00 €

RECETTES 20 000,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_89 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe Tramway,

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Tramway, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• **Budget annexe Transport à la demande**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe Transport à la demande.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'année précédente : il s'agit en l'occurrence d'une reprise de 1 617€ en recette d'investissement qui finance une dépense du même montant.

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
21	600 €	1 617,00 €	2 217,00 €	040	600 €	0 €	600,00 €
				001	0 €	1 617,00 €	1 617,00 €
TOTAL	600 €	1 617,00 €	2 217,00 €	TOTAL	600 €	1 617,00 €	1 617,00 €

Le budget supplémentaire en investissement à :

DEPENSES	1 617,00 €
RECETTES	1 617,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_90 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe Transport à la demande,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Transport à la demande, tel que présenté.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• **Budget annexe Locaux Europa**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe Locaux Europa.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente et ainsi que les restes à réaliser. Il tient compte également des ajustements budgétaires comme proposés ci-dessous :

- En section de fonctionnement : les dépenses proposées correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement (40 k€).
- En section d'investissement, les dépenses proposées correspondent à la reprise de l'excédent d'investissement (231 k€).

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	002		39 674.22 €	39 674.22 €
011	16 000.00 €	39 674.22 €	55 674.22 €	75	36 000.00 €	-	36 000.00 €
TOTAL	36 000.00 €	39 674.22 €	75 674.22 €	TOTAL	36 000.00 €	39 674.22 €	75 674.22 €

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
21	20 000.00 €	230 690.61 €	250 690.61 €	040	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
				001	0.00 €	230 690.61 €	230 690.61 €
TOTAL	20 000.00 €	230 690.61 €	250 690.61 €	TOTAL	20 000.00 €	230 690.61 €	250 690.61 €

Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à :

DEPENSES	39 674,22 €
RECETTES	39 674,22 €

et en investissement à :

DEPENSES	230 690,61 €
RECETTES	230 690,61 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_91 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe Locaux Europa,

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Locaux Europa, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• **Budget annexe ZAE**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe ZAE.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser.

Des ajustements de crédits d'investissement sont proposés à hauteur de + 336 k€ en dépenses, et en recettes d'investissement, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 279 k€ dont 277 k€ de subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	84 000.00 €	55 000.00 €	139 000.00 €	040	8 000.00 €	0,00 €	8 000.00 €
				1068		25 303.29 €	25 303.29 €
204	237 000.00 €	32 000.00 €	269 000.00 €	13	648 980.00 €	276 568.25 €	925 548.25 €
21	536 800.00 €	- 30 000.00 €	506 800.00 €	024	544 178.00 €	2 900.00 €	547 078.00 €
23	343 358.00 €	279 000.00 €	622 358.00 €	RAR		0.00 €	0.00 €
RAR		769 834.19 €	769 834.19 €	001		801 062.65 €	801 062.65 €
TOTAL	1 201 158.00 €	1 105 834.19 €	2 306 992.19 €	TOTAL	1 201 158.00 €	1 105 834.19 €	2 306 992.19 €

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES 1 105 834,19 €

RECETTES 1 105 834,19 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_92 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe ZAE,

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget annexe ZAE, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• **Budget annexe ZAC Cervonnex / Ecoparc**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget supplémentaire du budget annexe ZAC Cervonnex / Ecoparc.

Pour rappel, le budget supplémentaire a pour rôle de reprendre les résultats de l'année précédente et ainsi que les restes à réaliser.

Cela entraîne un excédent d'investissement de 1 803 601,85 €, permettant de financer les avances de trésorerie versées à Teractem.

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
27	720 000.00 €	1 803 601.85 €	2 523 601.85 €	13	720 000.00 €		720 000.00 €
				1068		180 328.68 €	180 328.68 €
				001		1 623 273.17 €	1 623 273.17 €
TOTAL	720 000.00 €	1 803 601.85 €	2 523 601.85 €	TOTAL	720 000.00 €	1 803 601.85 €	2 523 601.85 €

Le budget supplémentaire s'équilibre en investissement à :

DEPENSES	1 803 601,85 €
RECETTES	1 803 601,85 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,

Vu la délibération n° 20230925_cc_fin_93 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant affectation des résultats 2022 – Budget annexe ZAC Cervonnex,

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget supplémentaire 2023 du budget annexe ZAC Cervonnex / Ecoparc, tel que présenté.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

c. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Régie Eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Un décalage de trésorerie du budget annexe de la régie Eau peut parfois apparaître dans l'année, entre l'encaissement des redevances et autres recettes et le décaissement de sommes importantes liées à certains travaux et au paiement de la redevance suisse.

Aussi, afin de pallier ce décalage de trésorerie, il est proposé de renouveler annuellement l'avance de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € maximum du budget principal vers le budget annexe de la régie Eau.

Il s'agit d'une opération non-budgétaire, une annexe budgétaire dans les budgets concernés retracera les tirages et remboursements :

- L'avance de trésorerie et le remboursement se feront par un ordre de paiement.
- L'avance et le remboursement de la trésorerie pourront être faits en plusieurs tirages sans dépasser 1 000 000 €.
- L'avance de trésorerie porte sur une période d'un an à compter du caractère exécutoire de la présente délibération. La somme devra donc être remboursée au plus tard à cette date.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2224-2,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avance de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € maximum du budget principal vers le budget annexe de la régie Eau.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5. Transition écologique : Candidature de la Communauté de Communes du Genevois au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) s'inscrit dans le volet « collectivités locales » du plan biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire du 4 juillet 2018, visant à accélérer

la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Elle s'intègre plus largement dans l'objectif de stopper la perte nette de biodiversité inscrit dans la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Basé sur des orientations partagées nationalement, « Territoires engagés pour la nature » se décline dans les régions volontaires sous la gouvernance d'un collectif régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce collectif est composé de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » reconnaît l'importance de l'implication des collectivités pour la reconquête de la biodiversité. Il apporte un soutien et une visibilité aux territoires souhaitant s'engager dans une démarche d'amélioration continue sur cette thématique. Il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

La CCG consacre à la biodiversité dans son projet de territoire une attention significative, contribuant à la qualité de vie des habitants et favorisant la lutte ainsi que l'adaptation du territoire au réchauffement climatique. Pour satisfaire cette ambition, dans la continuité des actions menées précédemment, elle a récemment renforcé plusieurs de ses stratégies pour intensifier l'action sur l'ensemble du territoire avec la contribution des Communes.

Ces stratégies, qui représentent un engagement budgétaire et humain important devant être maintenu sur plusieurs années, peuvent profiter de la reconnaissance du programme TEN qui favorisera l'accès à des accompagnements externes ou à des aides financières.

Afin de faire reconnaître son action en faveur de la biodiversité, il est donc proposé que la CCG se porte candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » pour les programmes suivants :

- Limiter les pressions sur la Biodiversité avec comme action : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.
- Maintenir et restaurer les trames écologiques avec comme action : la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de préservation du corridor transfrontalier Champagne-Genevois.
- La renaturation de l'Aire.
- La plantation de haies et arbres isolés.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans.

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la biodiversité,

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique,

DELIBERE

Article 1 : approuve la candidature de la CCG au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et les fiches-actions figurant en annexes à la présente délibération.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

P-J. CRASTES souhaite savoir si cette candidature apportera un soutien financier.

P. CHASSOT explique qu'elle permettra d'augmenter les possibilités pour la CCG d'obtenir des subventions sur les projets qu'elle portera.

P. DURET mentionne le travail important réalisé en commission et qui permet d'aboutir à cette reconnaissance de l'engagement du territoire pour la nature.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Mobilité : Approbation de la convention de mandat d'encaissement des recettes de la SPL Agence Ecomobilité

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG), dans sa logique de favoriser le développement des modes doux, a mis en place un service de location de vélo électrique : Genevois Roule. Celui-ci perdure dans la durée et son fonctionnement administratif doit être régularisé.

Dans le cadre du transfert de la gestion du service Genevois Roule de l'Intercommunalité vers la Société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité, la CCG doit permettre à celle-ci d'encaisser les frais usagers pour ensuite lui reverser.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-8 et 9,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-4,

Vu le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,

Vu le projet de territoire 2020-2026 adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention de mandat d'encaissement des recettes figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2023 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7. Aménagement : Avis de principe de la Communauté de Communes du Genevois sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Mermin, 1er Vice-Président,

Par courrier du président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, réceptionné le 28 juillet 2023, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est invitée à donner un avis de principe sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue de participer à :

- La construction et la gestion du futur abattoir.
- La structure porteuse qui pourra prendre la forme d'un syndicat mixte.

Le seul abattoir public multi-espèce de Haute-Savoie est localisé à Megève et a connu quelques difficultés au cours de l'année passée (fermeture temporaire, lourds travaux de remise aux normes, défauts d'entretien accumulés, difficultés financières). Face à l'enjeu de pérennité de l'abattoir de Megève, le Département de la Haute-Savoie souhaite créer un abattoir multi-espèces départemental afin d'assurer un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture fortement tournée vers l'élevage et aux attentes sociétales de consommer « local ».

Le Conseil départemental a fait mener une étude et analyser les perspectives pouvant concourir à la création d'un abattoir public de transformation des viandes au service des circuits courts, de filière viandes de proximité et de qualité. Les conclusions de cette étude ont été présentés lors d'une réunion le 28 juin 2023 à l'ensemble des EPCI de la Haute-Savoie.

Trois scénarii ont été étudiés, prenant en compte différentes dynamiques de structuration des filières locales (tonnages produits, développement de salaisonnières, des ventes directes, ...). Afin de connaître les besoins en foncier d'un tel projet et anticiper des éventualités d'extension, différents plans d'implantation ont été produits. Une partie de cette étude est dédiée à l'opportunité de la mise en place d'une filière steak haché, forte demande des restaurations hors domicile (RHD).

Cette étude sera soumise à autorisation afin de s'assurer que le projet respecte les diverses prescriptions réglementaires environnementales, sanitaires et du bien-être animal.

Le coût d'investissement (hoirs terrain et études) de ce projet a été estimé à 7 175 000 € HT. Par ailleurs, à ce stade du projet, il est impossible de prévoir les coûts d'exploitation bien qu'une évaluation du nombre d'emplois nécessaires pour 40 tonnes de production hebdomadaire nécessiterait la création d'environ 20 ETP. Les coûts de fonctionnement seront définis dans le cadre d'études ultérieures et à porter par la structure porteuse (sous forme de Syndicat mixte probablement).

D'autre part, le CD74 indique qu'il pourra apporter une subvention sur les investissements nécessaires à hauteur de 80 % sous réserve de vote de l'assemblée délibérante. En l'état actuel, le CD74 ne pourra pas faire partie de la structure porteuse. Des échanges sont en cours avec l'Etat en vue de trouver une solution qui permettrait une implication du Département allant au-delà de l'investissement structurant.

Les prochaines étapes de ce projet sont les suivantes :

- Réaliser des études complémentaires : étude de faisabilité, choix structure porteuse et site d'implantation, rédaction du programme (durée estimée à 1 an).

- Réaliser des études techniques et délivrance des autorisations réglementaires (durée estimée à 1 an).
- Réalisation des travaux (durée estimée à 1 an).

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territoriale du Genevois (PAT), la CCG souhaite notamment structurer et dynamiser le tissu alimentaire local et promeut des filières résilientes économiquement (y compris RHD) et porte de ce fait un avis favorable à la création d'un abattoir multi-espèces (volailles y compris).

La mise en place d'une filière steak haché avec l'organisation d'un atelier abattage découpe entre dans le champ des enjeux identifiés dans le PAT du Genevois, et notamment la volonté de :

- Développer des filières d'approvisionnement de la RHD en produits locaux.
- Valoriser les produits locaux par l'incitation à la consommation locale et notamment par le développement des circuits alternatifs pour la vente des produits locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 654-3 à 11,

Vu les statuts de la Collectivité,

Vu le projet de territoire 2020-2026 par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 7 mise en place d'une stratégie de développement économique favorisant la création d'emplois,

Vu le courrier du Département de la Haute-Savoie adressé le 28 juillet 2023 à la Communauté de Communes du Genevois,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Habitat réunie le 25 septembre 2023,

DELIBERE

Article unique : émet un avis de principe favorable concernant le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue de participer à :

- La construction et la gestion du futur abattoir.
- La structure porteuse qui pourra prendre la forme d'un syndicat mixte.

.....

P-J. CRASTES précise que si le projet d'abattoir aboutit, la CCG devra adhérer à un syndicat et assumer 5 % du reste à charge de 2 000 000 € à répartir entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Haute-Savoie. Le Département souhaiterait s'investir sur le fonctionnement sans parvenir toutefois aujourd'hui à en déterminer les possibilités juridiques. Le Comité des Agriculteurs du Genevois a été saisi et a émis un avis favorable sur le projet.

A. MAGNIN ajoute que l'abattoir de Megève, dont les infrastructures sont saturées, est trop excentré dans le département. Plusieurs raisons expliquent l'importance de créer un abattoir public : développer un outil de régulation des prix, assurer une mission de service public telle que les abattages d'urgence, promouvoir un élevage local et une transformation locale de la viande.

E. ROSAY s'enquiert de la visibilité en termes de frais de fonctionnement.

P-J. CRASTES suppose que les quotes-parts seront calculées au prorata du nombre d'habitants, soulignant que les éleveurs du Vuache ont pour habitude de se rendre à l'abattoir de Bellegarde.

C. VINCENT souligne le sujet également de l'abattage des volailles qui s'effectue souvent à 200 ou 300 km, alors que le projet alimentaire territorial (PAT) entend promouvoir des produits de proximité. Aussi est-il nécessaire de traiter l'ensemble d'une même filière localement.

P. CHASSOT souhaite des précisions sur les différences entre un abattoir public et privé.

Nicolas LAKS s'interroge sur la pertinence de créer un nouvel abattoir, certes départemental, malgré la proximité géographique de celui de Bellegarde d'une part, et la nécessité de diminuer la consommation de viande d'autre part.

A. MAGNIN explique qu'un abattoir privé, comme celui de Bonneville, choisit les produits en fonction des volumes, excluant ainsi les petits éleveurs. Par ailleurs, l'abattoir de Megève est de taille insuffisante et celui de Bellegarde ne propose pas certaines prestations comme la fabrication de steak hachés congelés. Le projet de futur abattoir prévoit la création d'un atelier de transformation de ce type de produits notamment consommés dans la restauration collective.

P.-J. CRASTES mentionne qu'une majorité de principe des EPCI semble se dessiner sur ce projet d'abattoir départemental.

- ADOpte AVEC 3 ABSTENTIONS (G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nicolas LAKS) -

VOTE : POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

8. Ressources humaines

a. Création et suppression de postes - Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il convient de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte :

- Des créations et suppressions d'emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Des mises à jour de grades constatées entre la création prévisionnelle et le recrutement effectif.
- Des promotions internes.

Une réaffectation des agents de comptabilité des budgets annexes au budget principal est nécessaire, ainsi il convient de :

- Créer deux postes d'assistants comptables et budgétaires, grade adjoint administratif et adjoint administratif principal, et de supprimer ces postes du budget annexe des Régies.

Compte tenu des besoins permanents de renfort au service mobilité et petite enfance d'une part, et des besoins permanents de remplacements au sein des différentes crèches pour pallier les absences d'autre part, il convient de :

- Créer un poste permanent d'adjoint administratif au service transport scolaire et petite enfance.
- Créer six postes permanents au sein des crèches selon la répartition suivante :
 - o Quatre postes de remplacement permanents d'agent social pour les crèches de Saint-Julien, Neydens et Valleiry.

- Deux postes pool de remplacement d'agent social pour les micro-crèches et la crèche de Viry.

Pour faire face aux besoins d'évolution des services transition écologique et aménagement/urbanisme, en lien direct avec les besoins exprimés par les Communes, il convient de procéder aux créations de postes suivants sous l'angle prestations de service rendues aux Communes :

- Création d'un poste d'ingénieur à la transition écologique.
- Création d'un poste de rédacteur au service aménagement/urbanisme.

A la suite de la promotion interne de trois agents, il convient de réaliser les modifications suivantes :

- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.
- Création de deux postes d'agent de maîtrise.
- Création d'un poste de technicien.

Enfin, il convient de procéder à la transformation de poste suivante :

- Transformation du poste non permanent de chargé de politiques contractuelles en emploi permanent, grade d'attaché territorial.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis positif du comité social territorial réuni le 5 septembre 2023,

DELIBERE

Article 1 : supprime :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Un poste d'agent de maîtrise principal.

Article 2 : transforme un emploi non permanent en emploi permanent dans le cadre d'emploi d'attaché territorial.

Article 3 : crée :

- Trois postes d'adjoint administratif.
- Un poste de rédacteur.
- Un poste d'ingénieur.
- Un poste de technicien.
- Deux postes d'agent de maîtrise.
- Six postes d'agent social.

Article 4 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal- exercices 2023 et suivants – au chapitre 012.

Article 5 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Assainissement

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il convient de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de la réaffectation des agents de comptabilité du budget annexe au budget principal. Il convient ainsi de supprimer un poste au présent budget annexe régie assainissement (créé en parallèle au sein du budget principal).

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis positif du comité social territorial réuni le 5 septembre 2023,

DELIBERE

Article 1 : **supprime** un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

c. Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il convient de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte :

- Des créations et suppressions d'emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Des mises à jour de grades constatées entre la création prévisionnelle et le recrutement effectif.
- Des promotions internes.

Compte tenu de la réaffectation des agents de comptabilité des budgets annexes au budget principal, il convient de :

- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (lequel est créé sur le budget principal).

Eu égard aux difficultés de recrutement d'un technicien et des besoins en ressources humaines pour la régie de l'eau, il convient d'effectuer les transformations suivantes :

- Supprimer un poste de technicien.
- Le transformer en créant un poste d'assistant administratif travaux, grade adjoint administratif.

Par ailleurs, compte tenu de la promotion interne d'un agent, il convient de réaliser les modifications suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- La création d'un poste d'agent de maîtrise.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis positif du comité social territorial réuni le 5 septembre 2023,

DELIBERE

Article 1 : supprime :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Un poste de technicien.
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Article 2 : crée :

- Un poste d'adjoint administratif pour un assistant administratif travaux.
- Un poste d'agent de maîtrise.

Article 3 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget annexe de la régie Eau - exercices 2023 et suivants – au chapitre 012.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Administration

a. Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Les intercommunalités comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 14 décembre 2020, a approuvé le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois (CCG).

Ce règlement a été modifié, une première fois, le 26 septembre 2022, pour :

- Intégrer les dispositions relatives à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
- Ajouter la possibilité d'utiliser le vote électronique pour les votes à bulletin secret.
- Préciser les modalités d'enregistrement et de conservation des débats enregistrés et/ou retransmis.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur pour permettre au Conseil communautaire de se réunir en dehors de son siège, dans toutes les mairies ou les salles polyvalentes des communes de son territoire, et notamment le Centre de convention situé sur la commune d'Archamps.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1,
Vu la délibération n° 20201214_cc_adm166_1 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois,
Vu la délibération n° 20220926_cc_adm26 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2022 portant modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois,
Vu le projet de règlement intérieur annexé au présent projet de délibération,*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le règlement intérieur de la Communauté de Communes tel que modifié et figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI. Divers

1. Rappel inscription Ateliers fresque du climat les 09 et 18 octobre

M. GENOUD annonce que la réunion du 09 octobre à la salle des fêtes de Collonges-sous-Salève est décalée au 08 novembre, en raison d'une commission mixte organisée également le 09 octobre.

L. DUPAIN rappelle les manifestations proposées le 07 octobre dans le cadre d'Octobre Rose :

- Une marche entre Chênex et Feigères avec une soirée ;
- Une opération sur le marché de Beaumont ;
- Une marche à Valleiry.

P-J. CRASTES annonce le départ de la responsable du service Affaires juridiques et Assemblées, Louisa BRUN, et la remercie pour son investissement au service de la collectivité, à des postes qui ont évolué au cours des neuf dernières années.

L. BRUN fait part de sa satisfaction d'avoir travaillé dans une collectivité très dynamique avec des projets très intéressants menés par des équipes compétents et toujours très disponibles.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h03.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES





Conseil communautaire

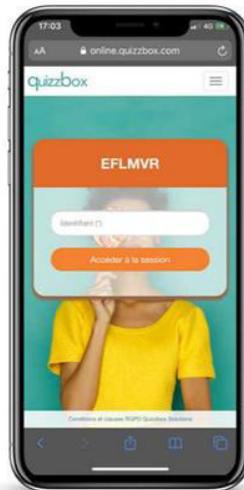
Le 25 septembre 2023

Connexion à Votebox



Saisir l'URL **qb.live** dans la barre d'adresse du navigateur ou dans la barre de recherche Google ou l'adresse <https://online.quizzbox.com>

Saisir le code Online à 6 LETTRES reçu par courriel
IZCRNH



Saisir l'identifiant personnel à 6 CHIFFRES

Ordre du jour

- I. Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. Information / débat :**
 - 1. Présentation Bilan MED**
- III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle Métropolitain, GLCT Transfrontalier, EPF, GLCT Transports, ASSOCIATION DES MAIRES, Office de Tourisme, SYANE**
- IV. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président**
- V. Délibérations**
 - 1. Eau-assainissement :**
 - a. Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement 2022**
 - b. Marché de travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet de Tramway Genève / Saint-Julien-en-Genevois – Lot 1 parties A et B portant sur les prix généraux et les réseaux humides d'eaux usées et d'eau potable (marché n° 202054_gpt) – Approbation de l'avenant n° 04**
 - 2. Déchets :**
 - a. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention des déchets 2022**
 - b. Exonération de TEOM 2024**
 - c. Convention pour la participation financière à la pré-collecte du SIVALOR**
 - 3. Finances :**
 - a. Budget principal et budgets annexes : affectations des résultats 2022**
 - b. Budget principal et budgets annexes : budgets supplémentaires 2023**
 - c. Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Régie Eau**

Ordre du jour

4. **Habitat : Adoption du Programme local de l'habitat n° 03**
5. **Transition écologique : Candidature de la Communauté de Communes du Genevois au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »**
6. **Mobilité : Approbation de la convention de mandat d'encaissement des recettes de la SPL Agence Ecomobilité**
7. **Aménagement : Avis de principe de la Communauté de Communes du Genevois sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental**
8. **Ressources humaines :**
 - a. **Création et suppression de postes - Budget principal**
 - b. **Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Assainissement**
 - c. **Création et suppression de postes - Budget annexe Régie Eau**
9. **Administration :**
 - a. **Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Genevois**
6. **Divers**
 1. **Rappel inscription Ateliers fresque du climat les 09 et 18 octobre**

Ouverture de séance

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Information / débat

➤ **Présentation Bilan MED**



2023 | Semestre 1

Point d'étape

MARCHE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, A
LA FORMATION ET A L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Conseil communautaire 25/09/2023



MARCHE D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, A LA FORMATION ET A L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

AXE 1 : Appui au développement & à la création / reprise d'entreprises

1.1. Accompagnements à la création et à la reprise d'entreprises

1.1.1. Guichet unique

1.1.2. Accompagner et soutenir le retour à l'emploi dans les quartiers politiques de la ville

1.2. Soutien au développement des relations interentreprises

AXE 2 : Promotion des capacités d'accueil du territoire

1. Animer une base de données des offres foncières et immobilières exhaustive

2. Proposition de participations à des salons

3. Accompagner à l'implantation des entreprises dans les pôles économiques de la CCG

AXE 3 – ANIMATION DU TERRITOIRE

AXE 4 – APPUI A LA STRATEGIE FORMATION ET EMPLOI

4.1. Volet formation

4.1.1. Mise en réseau des établissements scolaires et développement de la formation

4.1.2. Développement de l'offre de formation sur le territoire

4.2. Accompagner les entreprises de la CCG dans leurs besoins RH

8

AXE 5 – EXPERTISE GENERALE – AXE TRANSVERSALE AUX DOSSIERS ECONOMIE ET FORMATION

5.1.2. Point de suivi mensuel & Fil Info

5.2. Lobbying, veille





Axe 1: Appui au
développement et la
création/reprise
d'entreprises

MISSIONS & VALEURS DE LA PLATEFORME :

- Accompagne l'entreprise tout au long de sa vie, de la création à la transmission en passant par les différents caps à passer.
- Animer une communauté d'experts locaux : 70 partenaires
- Proposer une offre pensée par et pour les entrepreneurs
- Esprit de partage, d'entraide et de convivialité.
- Co-financée par 7 territoires souhaitant offrir un accompagnement à leurs habitants et entreprises pour soutenir l'économie locale.

Rezup.org

10



RÉUSSIR LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE

SE LANCER >

+ de 550
porteurs
accompagnés
chaque année



ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

C'EST PARTI >

+ de 200
entreprises
accompagnées
chaque année



GARDER UN Oeil SUR L'AGENDA

VOIR LES ÉVÈNEMENTS >

+ de 220 événements
utiles à l'entreprise



REJOINDRE DES RÉSEAUX LOCAUX

SE CONNECTER >

+ 70% des chefs d'entreprises
appartiennent à un réseau



TROUVER UN LOCAL, TERRAIN, FONDS DE COMMERCE

DÉCOUVRIR LES OFFRES >

+ de 350 offres
à la location ou à la vente



DÉCOUVREZ LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

MARIE-ESTHER
Responsable service
Création/Reprise
entreprise
CEO - REZUP

FONCTIONNEMENT 2023

- **L'offre :**

- **Le parcours « Réussir sa création » :**

- Organisé un mois sur deux à Station A, à Archamps

- **Les ateliers + :**

- « Travailler de part et autre de la frontière » à Archamps un mois sur deux + visio

- **Les RdV Longuevue :**

- 4 créneaux disponibles toutes les semaines

- **L'agenda :**

- plus de 200 dates / an.

- **Les moyens humains :** 1,9 ETP

- **La promotion :** 1 site internet | 1 flyer largement diffusé | calendrier éditorial sur linkedIn & Facebook | Campagnes sponsorisées | 1 réseau de prescripteurs | Communiqués de presse | le bouche à oreille, notes de 4,8 à 5/5 pour le parcours « Réussir sa création ».

- **Lien avec vous :** lien avec les communicants des mairies, Fil Info partagé tous les mois.

VIE DE LA COMMUNAUTE

- **Comité technique : 27/01/2023**
- **Rez'Up café chez La Plonge s'adapte : 01/03/2023**
- **Rez'Up Café chez Inframood : 09/05/2023**
- **Séminaire annuel des partenaires : 04/07/2023**



NOUVEAUTES 2023

- **Contenu :**

Tête à tête avec un expert « Définissez les besoins de vos locaux »

- **Le podcast « Bâtir son projet »**

Disponible demain sur 14 plateformes d'écoute

- **Promotion sur des forum**

23/09 : Forum des entrepreneurs et des start-up à Etrembières

08/11 : Rencontre de la création et de la reprise d'entreprise à Bonneville

- **Parcours « Réussir sa création en mode Résident »**

A l'étude avec Espace Coworking Archamps Genève

13

- **Accompagnement à l'immatriculation**

A l'étude, en proximité, à Annemasse, avec la CMA

Quelques projets en cours d'accompagnement

Projet : **développer une plateforme d'apprentissage de l'espagnol**

Avancement BP : pas commencé

Calendrier : 2023

Implantation : sud de la France

Projet : **Epicerie africaine produits tropicaux**

Avancement BP : EM

Calendrier : 1 er trim 2023

Implantation : St JULIEN

Projet : **Photographe de naissance**

Avancement BP : pas commencé

Calendrier : été 2023

Implantation : CCG |

Projet : **valorisation de bien immobilier avec matériaux de recyclage**

Avancement BP : en cours

Calendrier : Printemps 2023

Implantation : CCG

Projet : **Service d'aide à la personne**

Avancement BP : au début

Calendrier : fin 2022

Implantation : CCG

Projet : **plate-forme café spécialité**

Avancement BP : Fin étude de marché

Calendrier : septembre 2023

Implantation : CCG

Projet : **Salon de thé brunchs** |

Avancement BP : Pas commencé |

Calendrier : fin 2023 - septembre |

Implantation : AA |

Projet : **Réparation Horlogerie + vente seconde main**

Avancement BP : pas commencé

Calendrier : Début 2023

Implantation : CCG

Projet : **dépanneur automobile**

Avancement BP : pas démarré

Calendrier : courant 2023

Implantation : ccg |

Projet : **création d'un fournil pour faire du pain au levain**

Avancement BP : pas commencé

Calendrier : 2023

Projet : **Médiation collectivité territoriale**

Avancement BP : Pas commencé

Implantation : CCG

Projet : **Création ligne maillots et tailleurs**

Avancement BP : pas commencé

Calendrier : 2023

Implantation : CCG

Ils sont passés par Rez'Up & plus



NUMÉRO 304
PRÊT-À-CRÉER



LeToucherShen – école shen ming

L'Espace de la conscience du Cœur



Livrables & Point d'étape

Nbre de RdV Boussole réalisés mensuellement pour des porteurs de la CCG :

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total	Avancement	Objectifs
2023	7	2	4	3	6	7							29	48,33%	60
2022	7	3	5	4	5	7	2	5	4	7	4	3	56	93%	60

Nbre de porteurs uniques de la CCG dans le parcours :

	1er Trim.	2ème Trim.	3ème Trim	4ème Trim.	Total	Avancement	Objectifs
2023	9	9			18	60%	30
2022	19	24	15	19	77	257%	30

L'accompagnement de ces 18 porteurs de projet a généré **90** accueils.

Nbre de RdV Longuevue réalisés pour les entreprises de la CCG :

FLUX CCG	2021	2022	2023	Objectif
CCG RdV Longue vue	3	9	3	20

MISSIONS & VALEURS DU CITESLAB :

Cibles :

- Habitants des QPV, bénéficiaires de RQTH, de minima sociaux, personnes non francophones et demandeurs d'emploi longue durée
- Entreprises en QPV

Objectifs :

- sensibiliser et accompagner la création d'entreprise.
- accompagner les jeunes entreprises sur les 1eres années de création, aide au développement d'activité.

L'offre :

Entretiens et suivi individuels, ateliers thématiques

Atypisme du CitésLab de la CCG : il ouvre ses services au-delà des QPV en accompagnant des porteurs et entreprises fragiles permet de proposer un accompagnement individuel avec suivi des personnes les plus éloignées de la gestion d'entreprise et notamment de les ramener vers le droit commun.



FONCTIONNEMENT 2023

- **Présence sur le territoire : tous les jeudis**
- **Lieu :**
 - Médiation sociale : 35 route de Thairy - 74160 Saint Julien en Genevois
 - Mission locale – Service jeunesse : 6bis grand rue - 74160 Saint Julien en Genevois
- **Nbre : 21 permanences à fin juin.**

Livrables & Point d'étape

Objectifs	Livrables CCG	Réalisé 2022	Au 30/06/2023
1 jour de permanence / semaine	+/- 40	42	21
Personnes sensibilisées via des ateliers collectifs	100	52	22
Personnes accueillies en individuel	40	25 personnes ont été accueillies à travers 62 RdV individuels	20
Créations d'entreprises	6	7	4

Zoom sur les 4 nouvelles entreprises du territoire

- **RACZ Joffrey** : Eco- Press temps, conciergerie à destination des particuliers et des entreprises. Livraisons (capacité de transport) / entretien extérieur et intérieur du domicile
- **MARTINEZ Didier** : Commercial en vin et spiritueux sans alcool
- **KARAGUEZIAN Anthony (QPV)** : Achat revente de véhicules d'occasion
- **JIKHAEV Mikaël** : Achat revente de véhicules d'occasion



Les autres activités créées auparavant

- Restauration ambulante sénégalaise
- Débosselage sans peinture
- Négociant immobilier
- Menuiserie
- Management d'artiste
- Soins de beauté
- Mandataire commercial



MISSIONS & VALEURS DE L'ADEL



adel.click

Le réseau de la convivialité

- Fédérer les entrepreneurs locaux :
 - Découverte du territoire & de ses entreprises
 - Découverte des grands projets
 - Être connecté à l'actualité économique
 - Créer du lien entre les différents chefs d'entreprise
- Être en relation avec les décideurs locaux.

FONCTIONNEMENT 2023

- **Soirées – 18h15-20h00 :**
 - 23 février : soirée d'ouverture chez R-TECHNOLOGIES à Viry | 69 participants
 - 11 mai : E.R.I Composites à Beaumont | 85 participants
 - 19 octobre - Danfoss à Ville-La-Grand
 - 7 décembre – Laboratoires Rochex à Ville-La-Grand
- **Déjeuners business – 12h15-14h00 :**
 - 6 avril - Déjeuner Business – Restaurant Les Papilles à Ville-La-Grand
 - 9 novembre : lieu en cours de définition sur la CCG
- **Afterwork réseaux – 18h00-21h00 :**
 - 15 Septembre au Léman Blues Festival | 20 participants

→ La programmation 2024 est en cours. Les entreprises de la CCG peuvent se proposer pour accueillir un évènement. Toutes les idées sont les bienvenues !

Livrables & Point d'étape

- 8 actions collectives par an : 4 soirées / 2 déjeuners business / 2 afterworks
- 25 employeurs de la CCG
 - Programmation et organisation des évènements
 - Animation & administration du site et des réseaux sociaux
 - Mise en avant des dirigeants d'entreprises & de leur actualité
 - Mise en relation des membres & des organisations du territoires en fonction de leur besoin
 - Diffusion d'informations économiques auprès des membres : inauguration, évènements importants, Ex. "100% Mobilité du Grand Genève – véhicules intermédiaires" le 22/09

98

membres

14

nouveaux en
2023

15

sur CCG



Axe 2: Promotion
des capacités
d'accueil du
territoire

BOURSE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

La Bourse Immobilière :

- Permettre aux entreprises en création ou en développement de trouver un local approprié pour leur activité et plus globalement d'être conseillées dans leur implantation
- Mieux connaître le marché de l'immobilier d'entreprise (tendances marché) pour mieux conseiller les opérateurs immobiliers et les collectivités pour développer des projets répondant au mieux à la demande

Le Guichet Implantation :

- Un premier niveau d'information pour les entreprises sur leur projet d'implantation ou de développement
 - Recevoir et traiter les demandes entrantes, en positionnant les demandes sur les ZAE en adéquation avec la stratégie définie sur ces espaces ;
 - Organiser des visites terrain ;
 - Faire le lien avec la CCG et/ou le concessionnaire-aménageur ;

BOURSE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Fonctionnement 2023 & nouveautés

- Un service géré désormais par un binôme

Cyril FULGRAFF et Aurélie CATTEAU

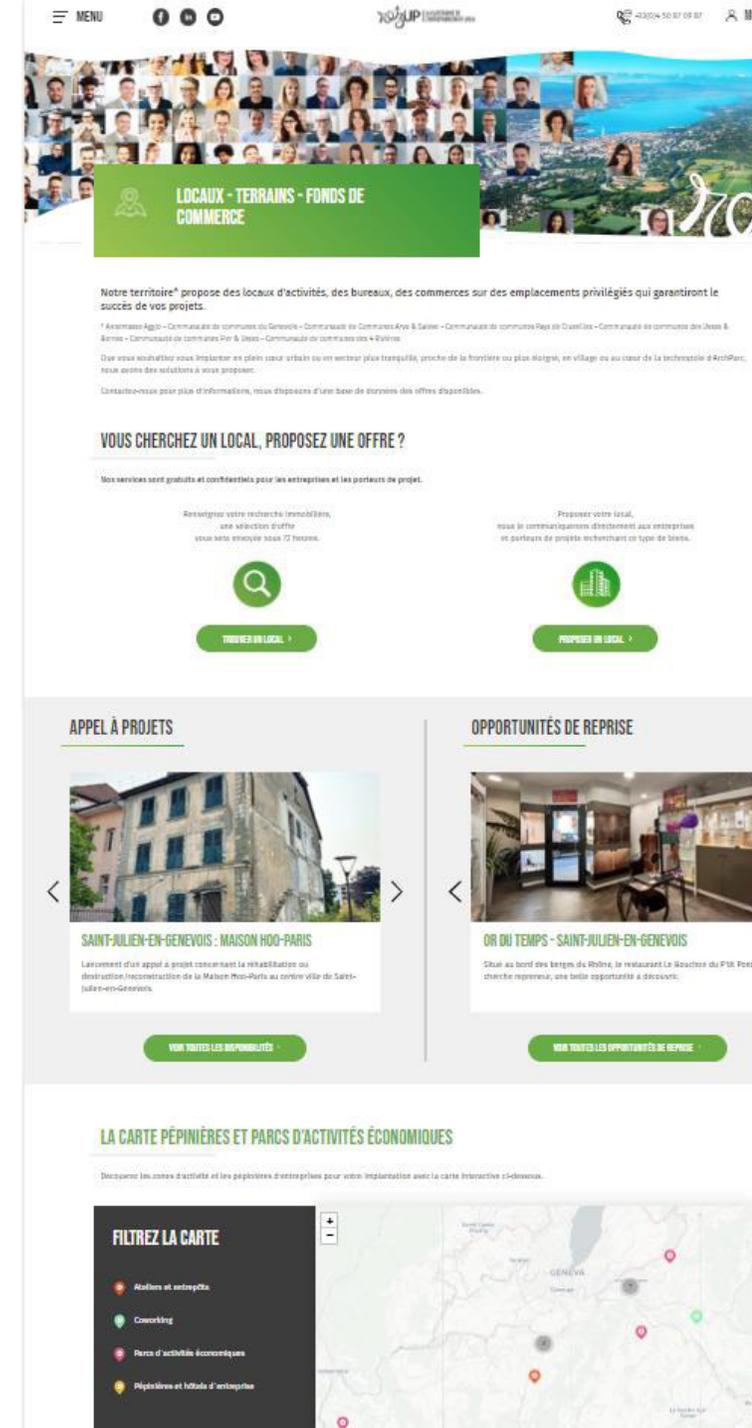
- De nouvelles habitudes / outils de travail avec les collègues de la CCG :

Dont manager de centre - ville et médiateur tram, mairies

- Relooking du site internet

Objectifs : amélioration de l'UX

27



BOURSE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Point d'étape

- **DEMANDES** : Les chiffres pour ce 1^e semestre 2023 sur le territoire de la CCG

Des demandes de locaux en très nette baisse pour ce 1^{er} semestre par rapport à 2022 -> baisse également sur les autres territoires mais moins marquée (-75 % sur la CCG, - 49 % sur AA).

Prévision : Reprise des demandes notables sur le début du 2^e semestre 2023 (14 demandes à ce jour).

	Nombre de demandes	Création	Développement	Déménagement	Prise d'informations
2022 <i>1^e semestre</i>	64 (dont 26 exclusives)	50%	31%	33%	6%
2023 <i>1^e semestre</i>	23 (dont 6 exclusives)	57%	35%	4%	4%

BOURSE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Point d'étape

- **OFFRES** : Les chiffres pour ce 1^{er} semestre 2023 sur le territoire de la CCG

Des propositions d'offres constantes (Hors Archparc) grâce au partenariat avec les commercialisateurs

Pour rappel : 14 offres en 2018 / 19 offres en 2019 / 19 offres en 2020 / 24 offres 2021

	Nombre d'offres	Commerces	Bureaux	Ateliers	Entrepôts
2022 <i>1^e semestre</i>	24 (dont 16 sur Archparc)	2	17	5	0
2023 <i>1^e semestre</i>	12 (dont 5 sur Archparc)	7	5	0	0

BOURSE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Objectifs pour ce 2^e semestre 2023

- **Lancement d'une campagne de publicité (réseaux sociaux, bulletins communaux, etc.) pour faire connaître la bourse foncière et immobilière à un plus large public (nouveaux arrivants sur le territoire, relais auprès des services des communes, propriétaires de biens commerciaux, etc.)**
- **Visite des zones d'activités** en cours de programmation
- **Fin 2023** : Organisation d'une réunion annuelle avec les commercialisateurs proactifs pour réamorcer les réflexions sur la mise en place d'un observatoire de l'immobilier
- **2024** : Prise de contacts avec l'ensemble des commercialisateurs du territoire pour faire connaître l'outil aux nouvelles agences, aux nouveaux interlocuteurs.



Axe 3 :
Animation du
territoire

LA VEILLE ET LA CULTURE ÉCONOMIQUE

LA REVUE DE PRESSE

105 Revues de presse sur l'économie locale et générale au 30/06/23 (190 sur 2022)

L'OUVRE BOITE

- **Nouveau rubriquage** : A la une ! | Eco news | Le territoire et vous ! | La vie des boîtes | Le Coin des annonces | Les Temps forts | Événement à la Une | Dernière chance pour vous inscrire | Le Focus
- **11** Lettres d'information « L'Ouvre boîte » au 30/06/23 à 240 abonnés de la CCG par envoi.

Inscription depuis rezup.org





Axe 4 :
Appui à la
stratégie
formation et
emploi

VOLET FORMATION

4.1.1. Mise en réseau des établissements scolaires et développement de la formation

Livrables :

- 1 note par an sur la situation de chaque établissement et ses projets de développement
- 1 Comité de Pilotage des organismes de formation (COFIL des lycées) / an

4.1.2. Développement de l'offre de formation sur le territoire

Livrables :

- 1 synthèse des métiers en tension sur le territoire issue des résultats d'enquête, données territoriales et entretiens avec les entreprises comprenant des propositions de formations ou modules de formation à développer
- 10 entretiens avec des entreprises du territoire

- **28/6 et 11/07 : réunions de travail et de cadrage avec la CCG.**

Agilité requise, précisions commandes en attente pour répondre aux besoins réels de la CCG.

MISSIONS & VALEURS DU CLUB



clubrh.click

Le Club RH accompagne et met en réseau les employeurs sur les problématiques de gestion des ressources humaines.

Il est ouvert à tout employeur quel que soit son statut, la taille de sa structure ou sa profession (dirigeant, RRH, DRH, DAF...)

Il est co-financé par différents territoires souhaitant offrir à leurs entreprises un accès libre au Club et à sa programmation.

LIVRABLES & POINT D'ÉTAPE

- 4 ateliers RH ouverts à toute entreprise de la CCG,
- 4 rencontres des membres du Club
- 1 site ressource et 6 Newletters

Projections : 25 membres issus d'entreprises de la CCG

135
Membres

67
Partenaires

1 976
Contacts Employeur

25 membres actifs sur la CCG

FONCTIONNEMENT 2023 & NOUVEAUTES



Evénements 1^e semestre :

- Février : Rencontre du Club RH « Comment faire de la politique RH un élément structurant d'une démarche RSE » - Participants CCG : 6
- Mars : Atelier RH « Prévention des conduites addictives » - Participants CCG : 4
- Avril : Atelier RH « Construisez votre marque employeur » - Participants CCG : 2
- Mai : Rencontre du Club « Prendre soin de soi pour mieux manager » - Participants CCG : 4

Communication du Club 1^e semestre :

- Newsletter : environ 1 newsletter par mois / 1 760 contacts employeurs
- Réseaux sociaux / LinkedIn : en moyenne 7 publication par mois / 895 abonnés en juin
- Site internet www.clubrh.click

Prévisionnel deuxième semestre :

- 1 rencontre en septembre dans le cadre du salon MY BUSINESS EVENT
- 1 atelier RH le 12 octobre, thème : le droit social
 - 1 table ronde le 17 novembre, thème : le recrutement créatif pour dénicher vos talents
 - 1 rencontre en décembre thème à définir
 - Poursuivre la communication sur le même format et la même périodicité que sur S1

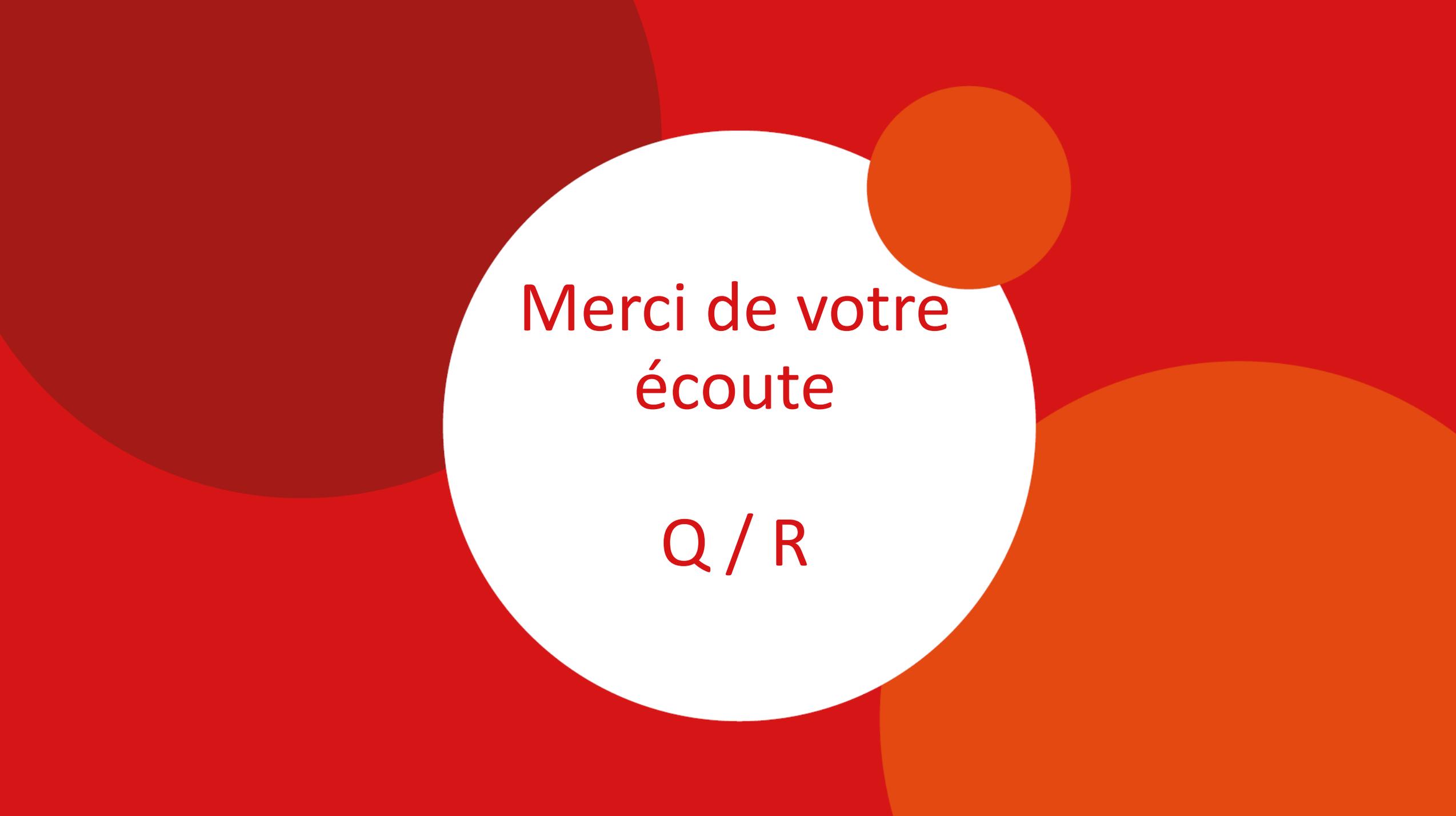


Axe 5 :
Expertise générale
Axe transversal

AIDE À LA DÉCISION, VEILLE ET CULTURE ÉCONOMIQUE

Indicateurs :

- 7 à 10 Comités techniques
- 10 Fils Infos



Merci de votre
écoute

Q / R

Compte-rendu des représentations

- SIVALOR
- **SIGETA : prochain comité syndical le 26 septembre à 18h15 – salle Les Morennes**
- SMAG
- **Pôle Métropolitain : prochain comité syndical le 29 septembre à 12h – salle Orjobet**
- GLCT Transfrontalier
- EPF 74
- GLCT Transports
- Association des Maires de Haute-Savoie
- Office de Tourisme Monts de Genève
- SYANE

Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président

- **Documents transmis avec la convocation**

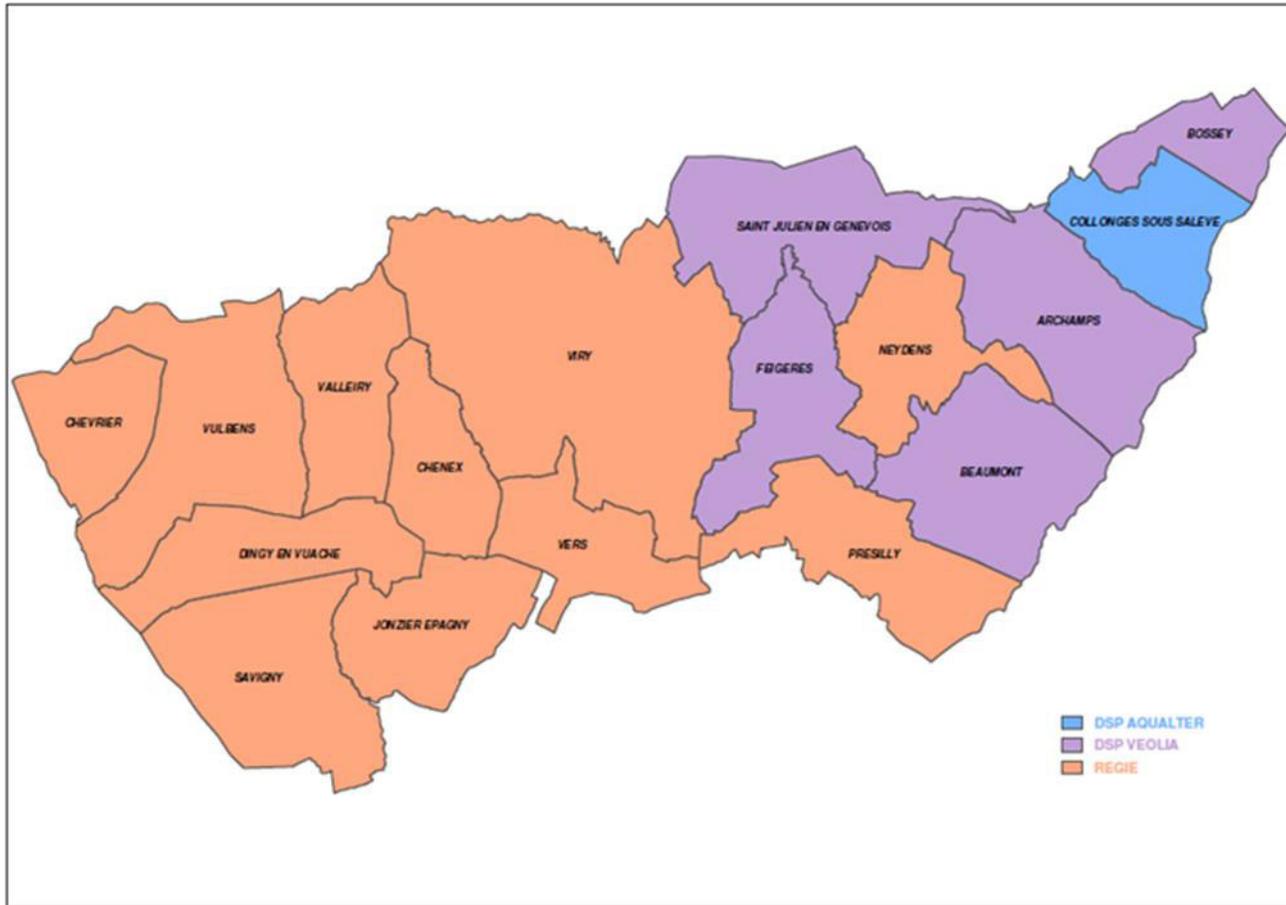
Délibérations

- **Eau-assainissement**
- **Déchets**
- **Finances**
- **Habitat**
- **Transition écologique**
- **Mobilité**
- **Aménagement**
- **Ressources humaines**

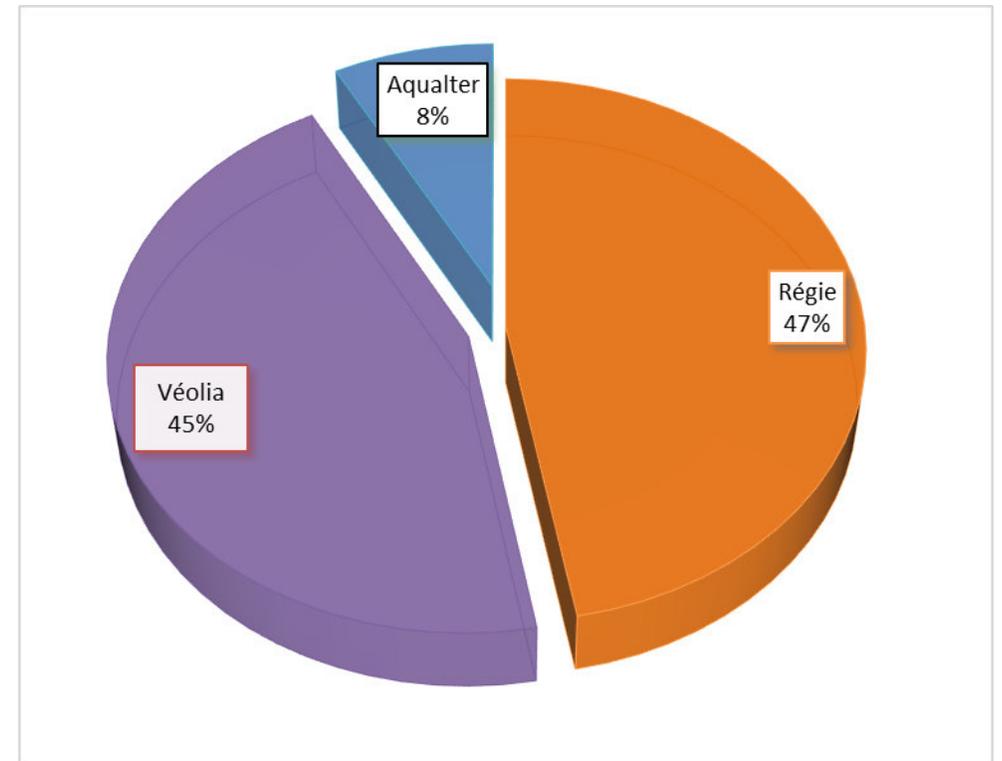
Rapport sur le prix et la qualité de service 2022

Eau, assainissement collectif et non collectif

REPARTITION DES ABONNES EAU POTABLE

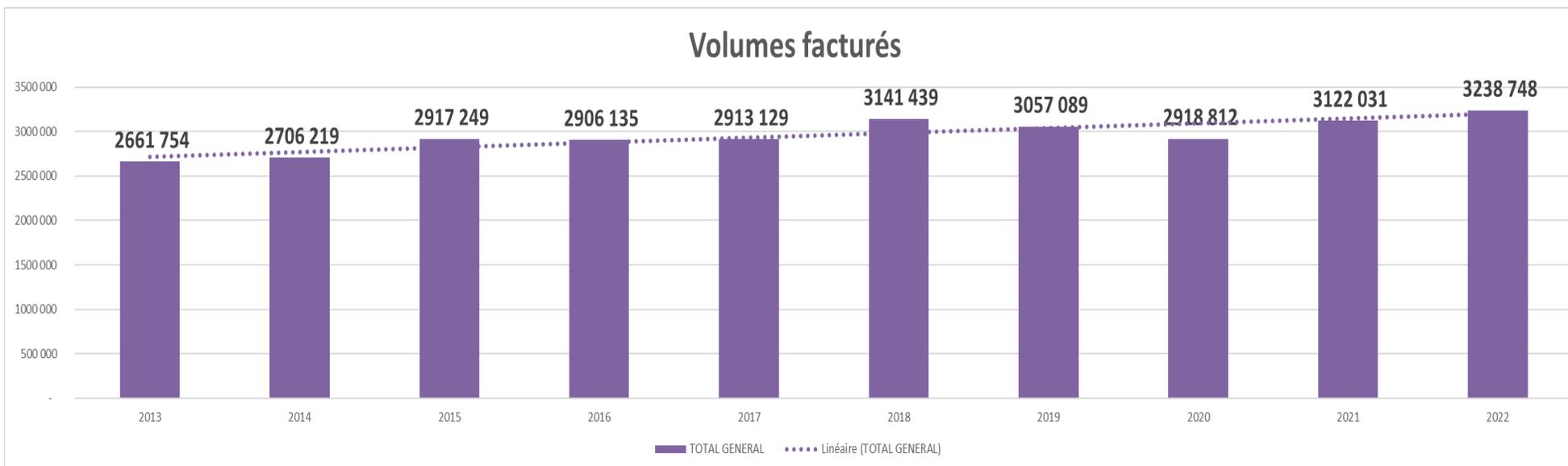
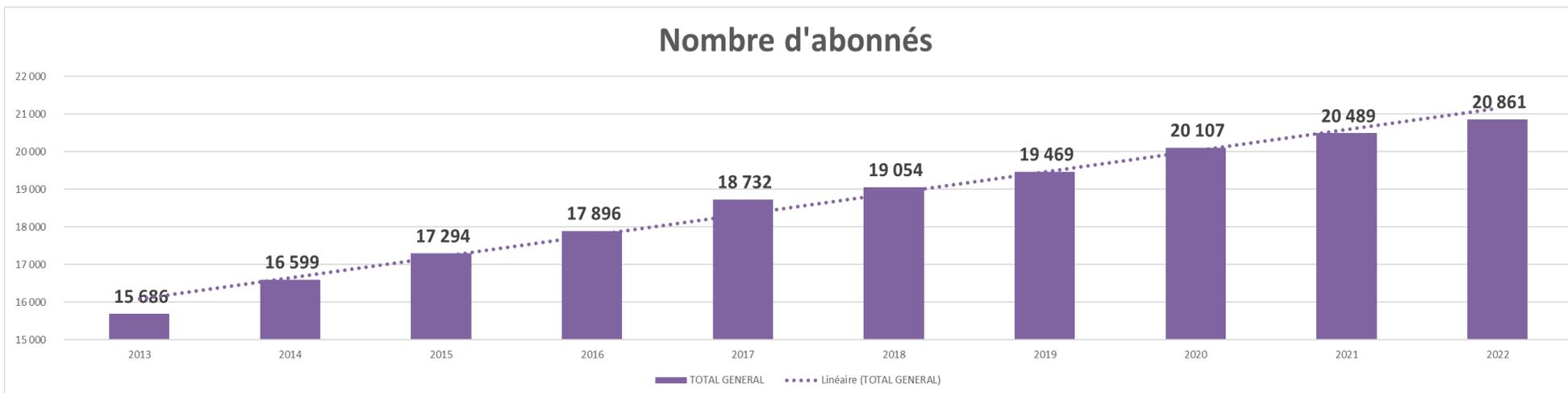


20 861 abonnés en 2022 (+1,8% / 2021)



EVOLUTION 2013 / 2022

DES ABONNES & CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE



	Variation 2013 / 2022
Total VEOLIA	5,4%
Total AQUALTER	20,2%
Total REGIE	81,8%

TOTAL GENERAL 33,0%

	Variation 2013 / 2022
Total VEOLIA	-0,8%
Total AQUALTER	0,8%
Total REGIE	67,7%

TOTAL GENERAL 21,7%

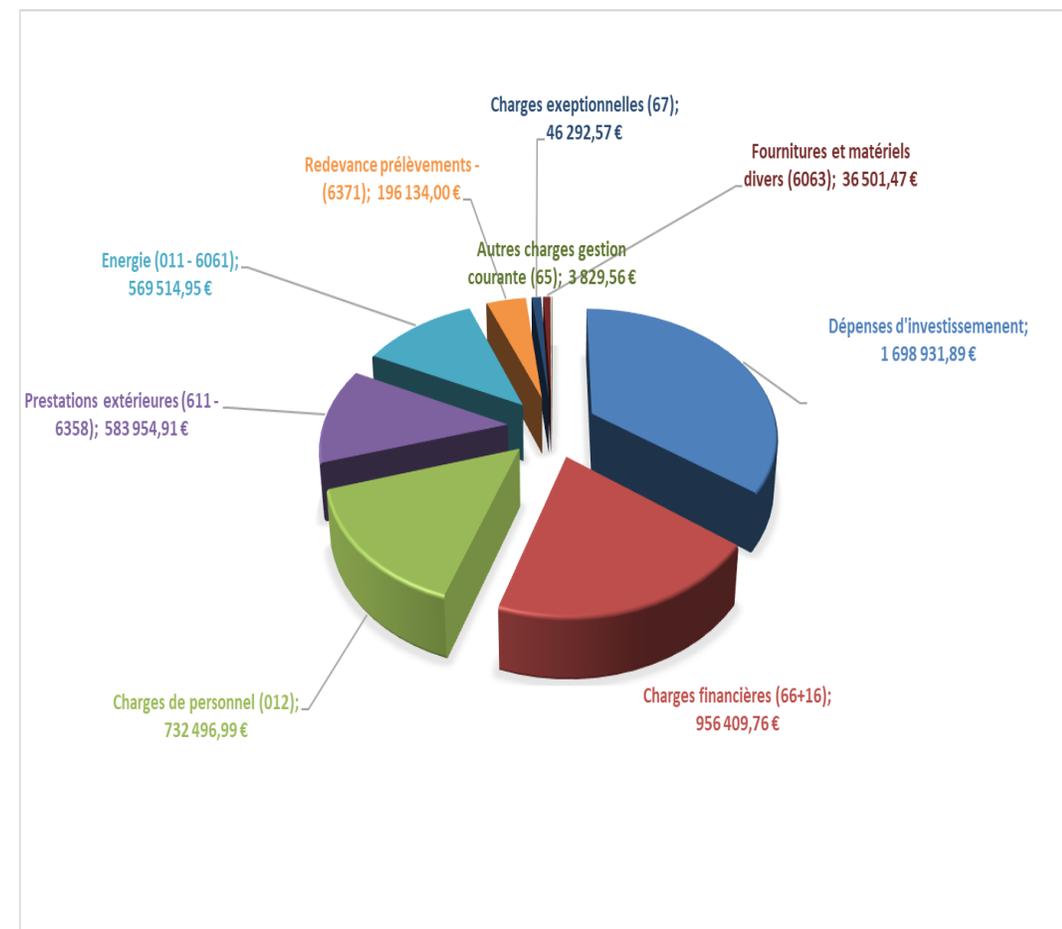
- Diminution régulière des consommations unitaires (170 à 155 m³/an de 2013 à 2022)

PRIX DE L'EAU POTABLE ET REPARTITION DES CHARGES

	2022	2023
Prix moyen TTC – 120 m3	2,12 € / m3	2,16 € / m3

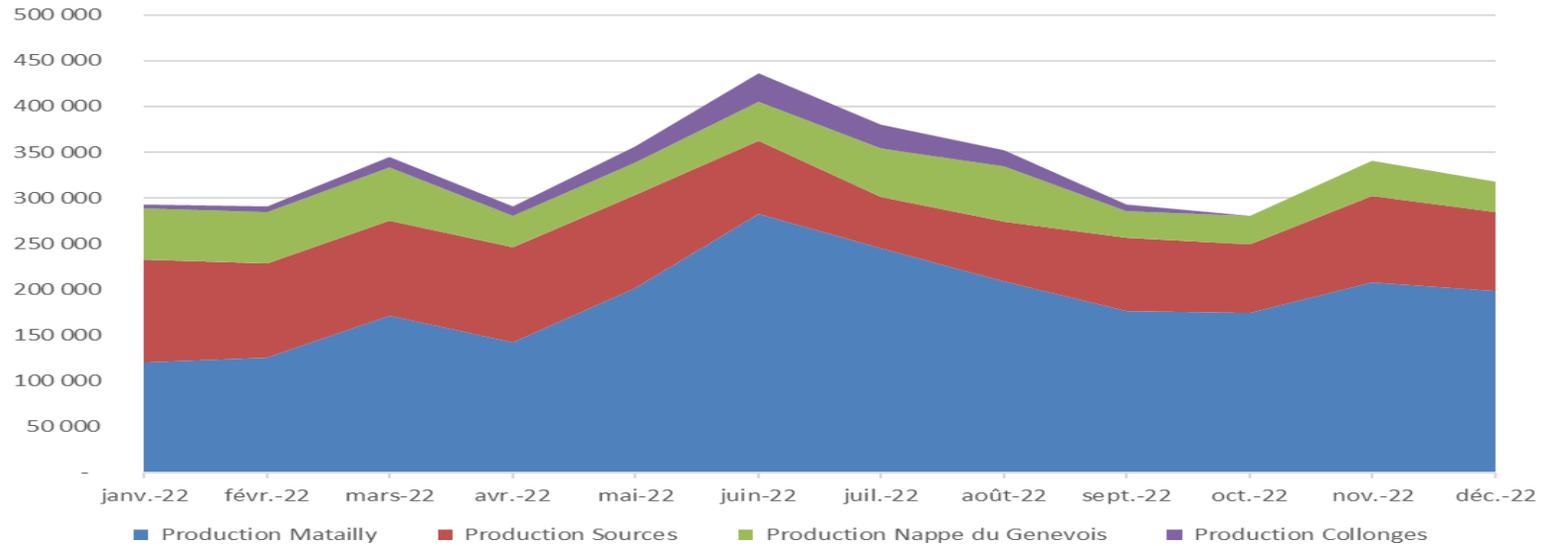
+1,89 %
(2022/2023)

	Montant dépensé 2022	%	Part du coût du m3
Dépenses d'investissement	1 698 931,89 €	35,2%	0,75 €
Charges financières (66+16)	956 409,76 €	19,8%	0,42 €
Charges de personnel (012)	732 496,99 €	15,2%	0,32 €
Prestations extérieures (611 - 6358)	583 954,91 €	12,1%	0,26 €
Energie (011 - 6061)	569 514,95 €	11,8%	0,25 €
Redevance prélèvements - (6371)	196 134,00 €	4,1%	0,09 €
Charges exceptionnelles (67)	46 292,57 €	1,0%	0,02 €
Fournitures et matériels divers (6063)	36 501,47 €	0,8%	0,02 €
Autres charges gestion courante (65)	3 829,56 €	0,1%	0,00 €
Total charges	4 824 066,10 €	100%	2,12 €



PRODUCTION EAU POTABLE

Production mensuelle par ressource

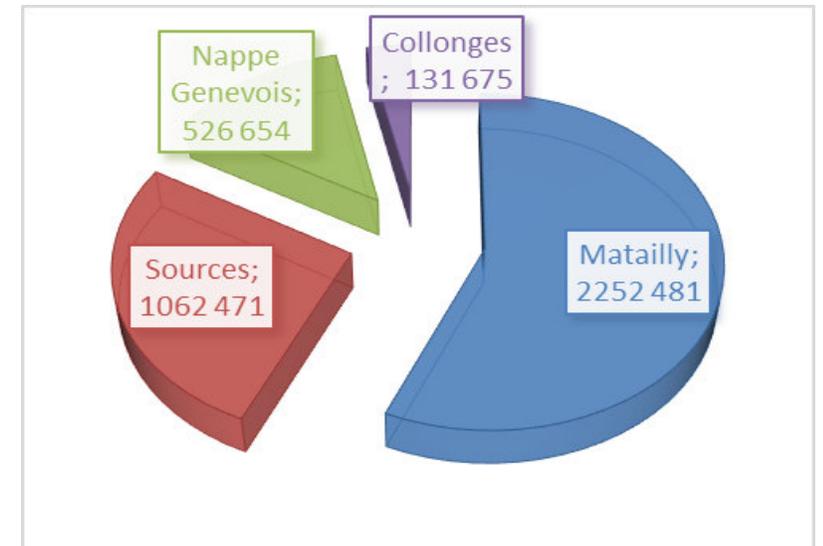
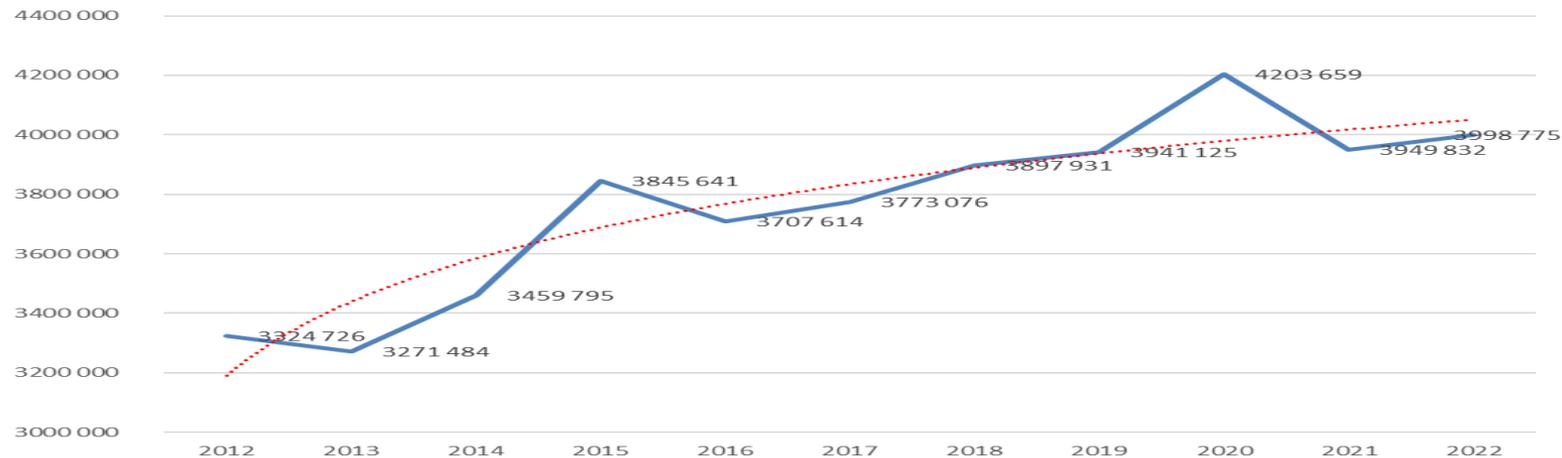


- **57% Eau de Matalilly (53% en 2021)**
- **27% Sources (32% en 2021)**
- **13% Nappe Genevois (13% en 2021)**
- **3% Collonges (2% en 2021)**

• **+ 22 % de volumes produits depuis 2013**

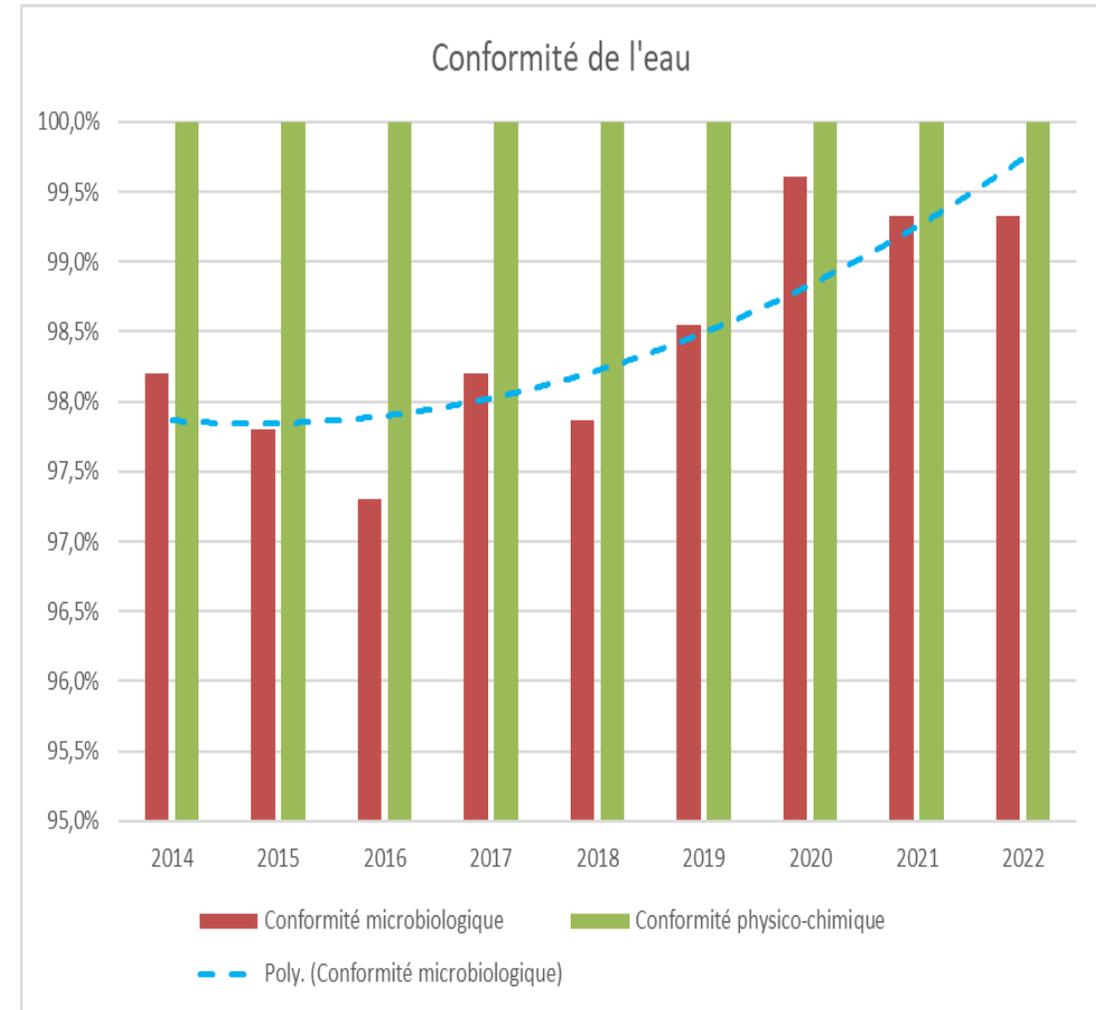
• **+ 33 % d'abonnés sur le territoire**

Production Totale



QUALITE DE L'EAU POTABLE

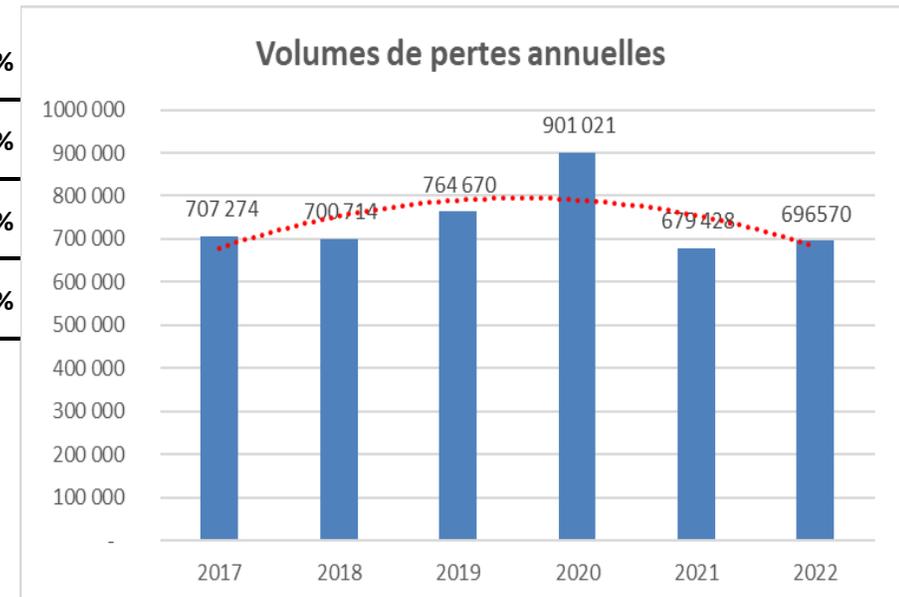
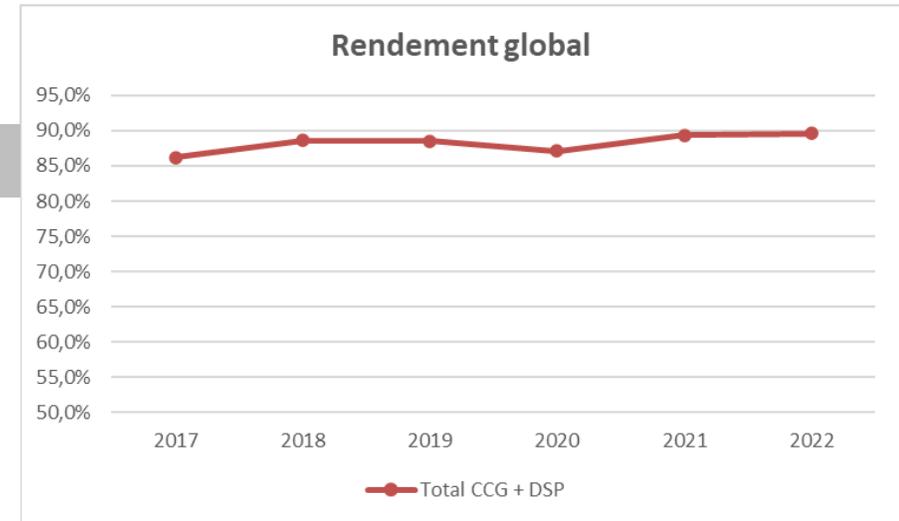
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Total	Total	Total	Total	Total
nb non-conformité microbiologique	5	6	8	5	6	4	1	2	2
total analyses	278	278	293	283	281	275	257	295	299
Conformité microbiologique	98,2%	97,8%	97,3%	98,2%	97,9%	98,5%	99,6%	99,3%	99,3%
nb non-conformité physico-chimique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total analyses	281	278	293	283	281	275	258	295	300
Conformité physico-chimique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Amélioration des conformités microbiennes grâce à la mise de chloration, arrêt certaines sources et maintenance préventive

RENDEMENTS DES RESEAUX D'EAU POTABLE

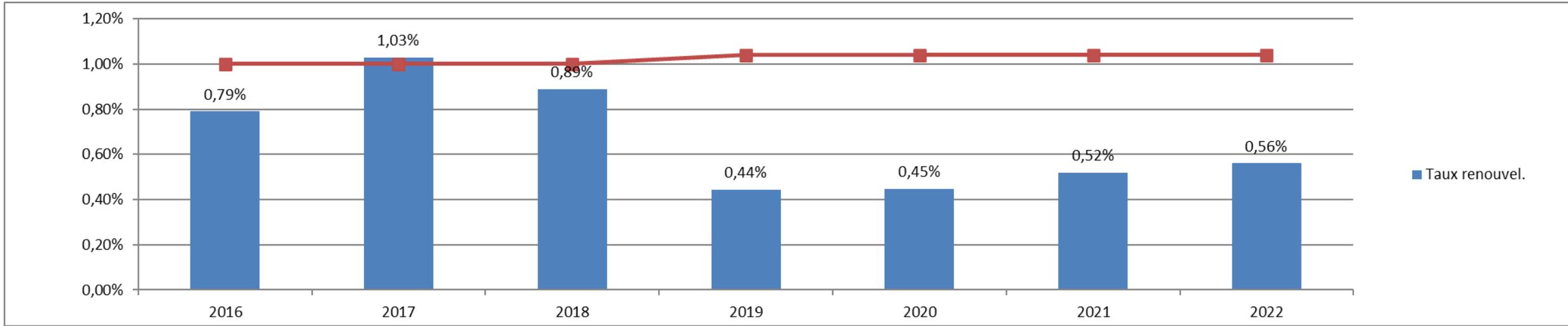
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Réseau primaire	97,5%	93,7%	98,2%	97,9%	96,5%	93,2%	
Chênex	83,7%	69,9%	82,6%	88,5%	65,7%	88,8%	
Chevrier	113,9%	108,5%	97,6%	85,4%	77,2%	92,2%	
Dingy	68,6%	90,3%	93,4%	64,0%	73,6%	64,4%	
Jonzier	75,5%	75,1%	64,6%	71,8%	72,1%	97,2%	
Neydens	98,3%	81,3%	86,2%	67,3%	79,8%	90,9%	
présilly	94,9%	81,8%	90,3%	90,4%	71,9%	91,6%	
Savigny	91,9%	96,7%	73,8%	89,1%	84,7%	96,0%	
Valleiry	93,0%	89,3%	84,4%	84,2%	98,4%	92,6%	
Vers	73,9%	104,3%	70,8%	73,4%	72,6%	84,8%	
Viry	76,3%	83,6%	65,5%	65,2%	79,5%	82,1%	
Vulbens	84,7%	92,9%	81,3%	92,4%	84,9%	82,2%	
CCG	90,8%	90,5%	90,7%	89,2%	90,8%	90,8%	
Véolia	Archamps, Beaumont, Bossey, Feigères, St Julien	81,6%	87,4%	84,0%	83,5%	87,1%	91,4%
Aqualter	Collonges	79,9%	76,9%	86,5%	78,4%	82,0%	64,5%
Total CCG + DSP	86,2%	88,6%	88,5%	87,1%	89,4%	89,6%	



Stabilité du rendement global en 2022 / 2021

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU

Taux de renouvellement des canalisations



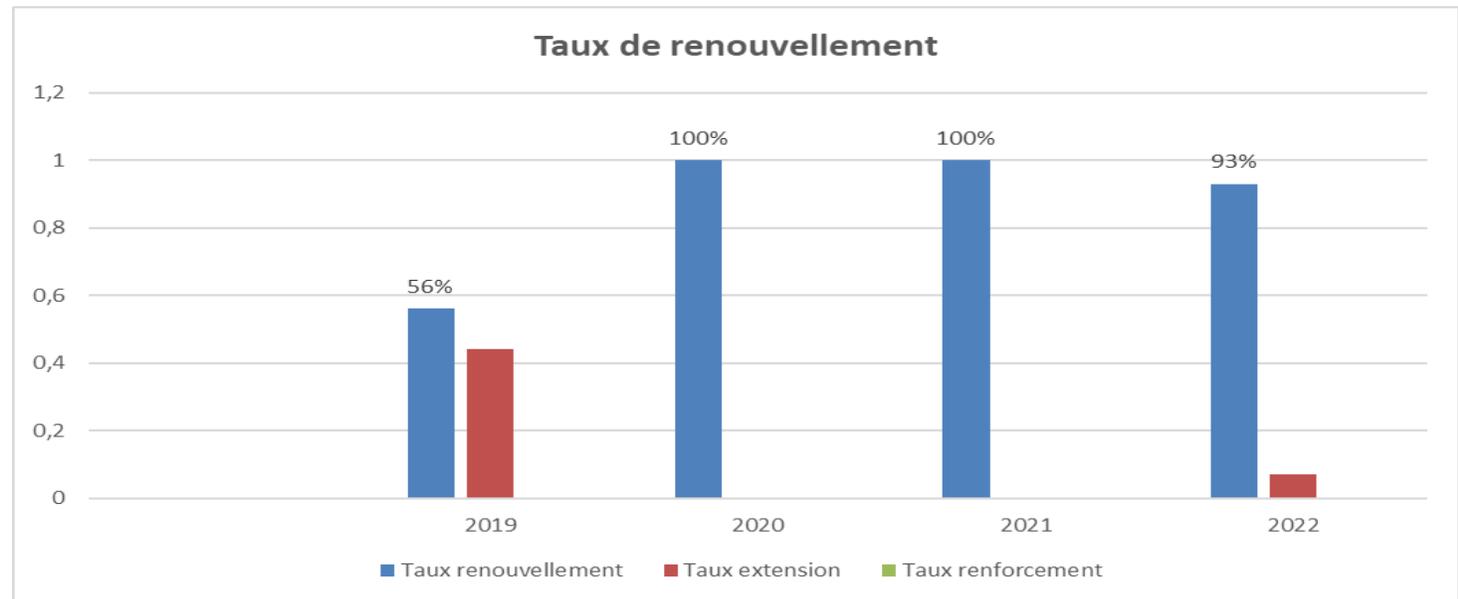
- **Objectif 1,4 millions € :**

- 2022 : 1 4 millions €
- 2021 : 0,3 millions €
- 2020 : 1,4 millions €
- 2019 : 0,6 millions €
- 2018 : 0,5 millions €



Réalisé

Taux de renouvellement

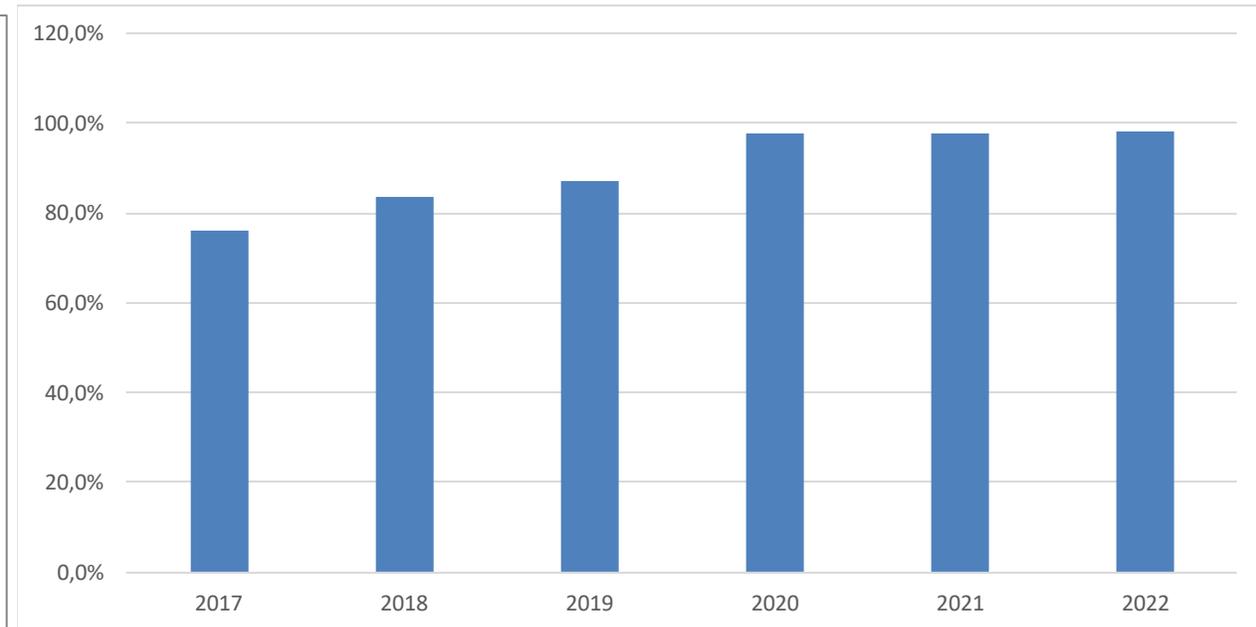
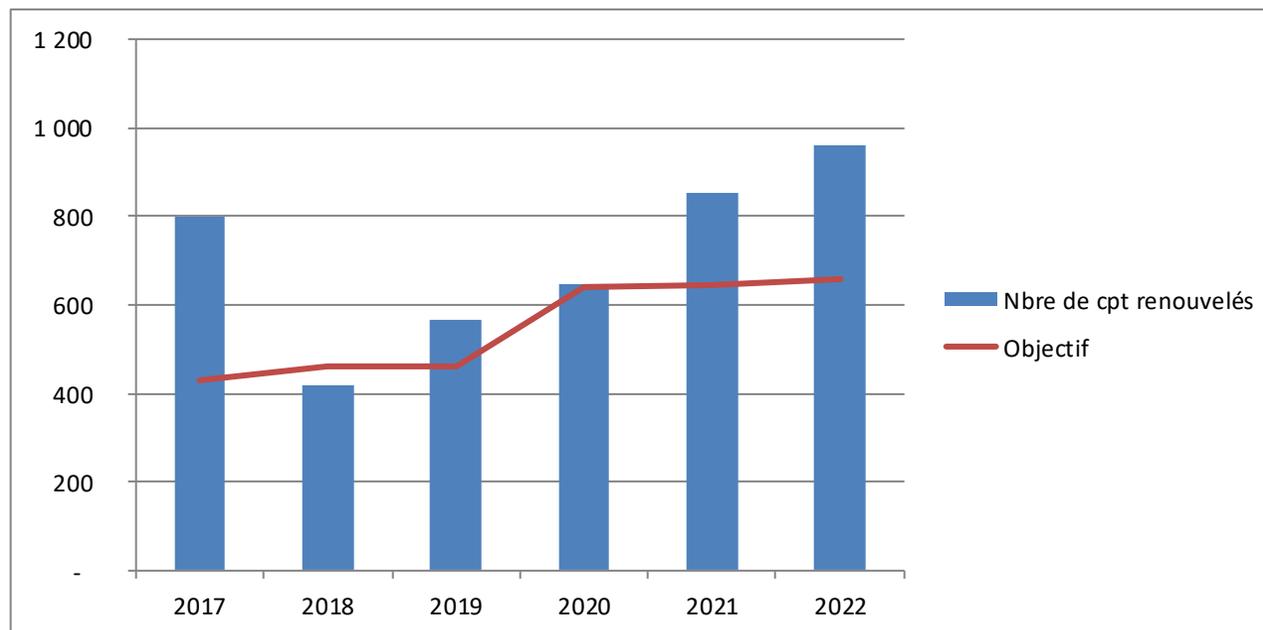


RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS - Régie

Renouvellement des compteurs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb total de Cpts	6 571	6 899	6 853	9 602	9 639	9 840	Nbre compteur total	6 899	6 893	6 848	9 602	9 639	9 840
Nbre de cpt renouvelés	798	418	566	649	855	962	Nbre compteur radio	5 257	5 752	5 959	9 376	9 408	9 659
Objectif	430	460	460	640	643	656	% Radio	76,2%	83,4%	87%	98%	98%	98%
Cpt plus de 15 ans		791	300	387	457	457							
			11%	4%	4,7%	4,6%							

Mise en place de la radio - relève



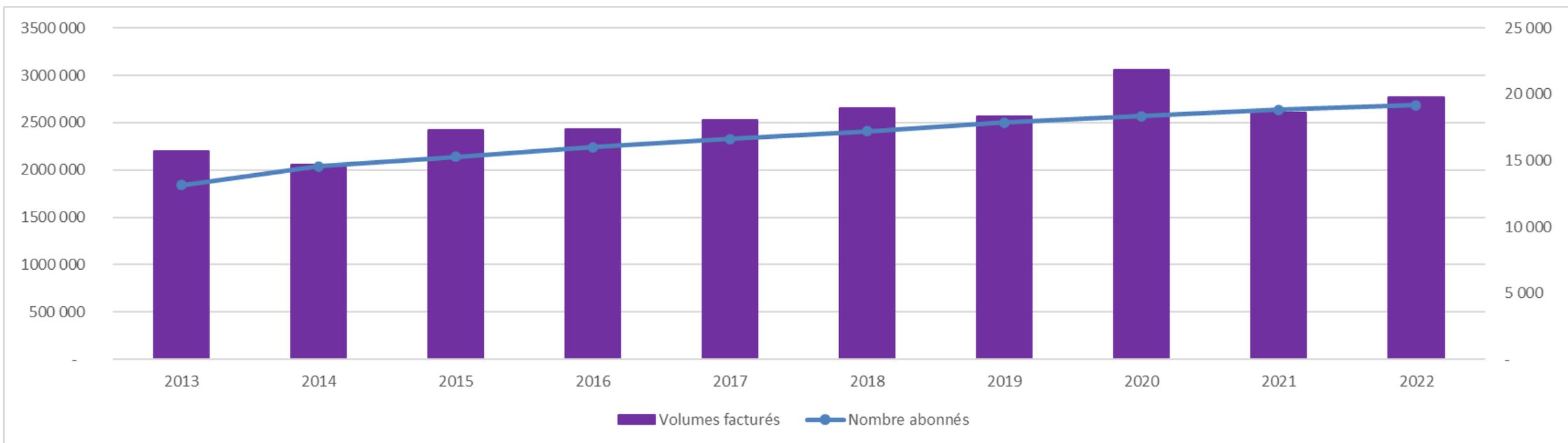
- La finalisation du renouvellement du parc > 15 ans et de la pose de la radio-relève est pénalisée par le renouvellement anticipé des compteurs radio âgés de 10 à 13 ans.

ENJEUX

EAU POTABLE

- **Réactualisation du schéma Directeur de 2014 – 2034**
Les niveaux de pompage de 2022 ont atteint les niveaux prévus pour 2034.
- L'actualisation de la modélisation complète des infrastructures de production et de distribution d'eau du territoire pour les 40 prochaines années montrent la nécessité de repenser complètement nos infrastructures et la nécessité de trouver des ressources extérieures à notre territoire.
- Fiabilisation des automatismes, centralisation et gestion de toutes les télégestions sur une même supervision,
- Fragilité de la nappe du Genevois (Pollution Perchlorate, NNDMS, Chlorothalonil),
=> Mise en place d'un traitement des micropolluants sur la nappe du Genevois (Discussions en cours: Canton de Genève / SIG / Annemasse Agglo),
- Renégociation des quotas de prélèvement dans la nappe du Genevois

ABONNES & VOLUMES ASSAINISSEMENT - Régie



Variation totale 2022 / 2013	Variation N / N-1	Variation totale 2022 / 2013
Nombre d'abonnés	1,8 %	45,8 %
Volumes vendus	6,3 %	25,6 %

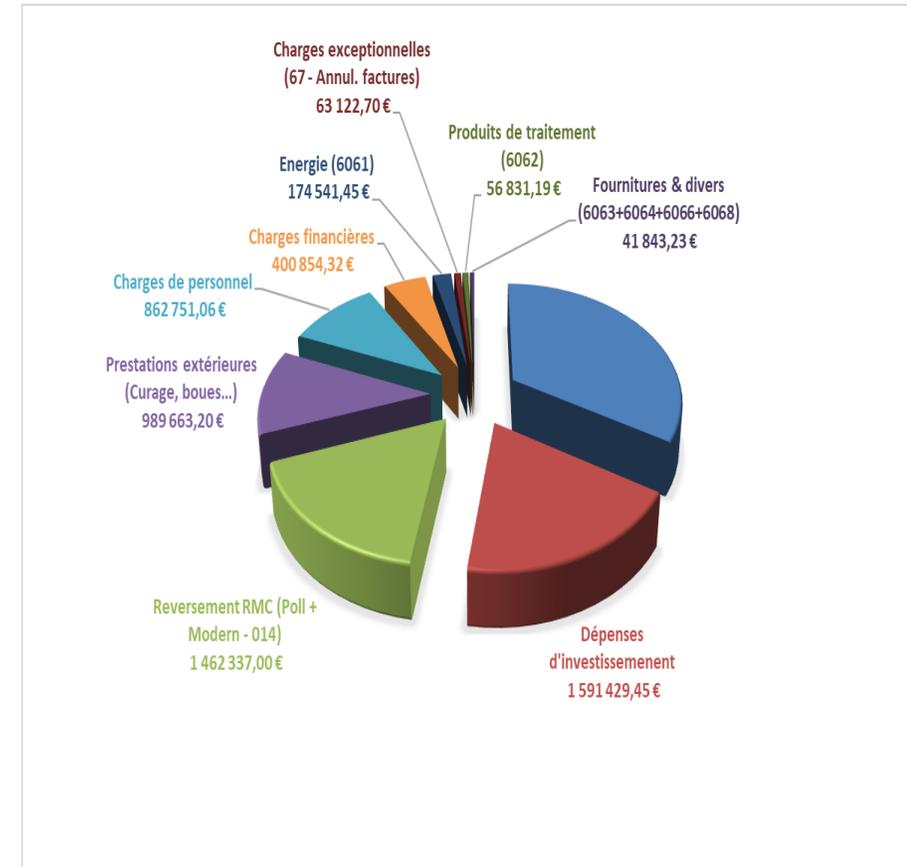
- Des variations annuelles liées aux décalages des périodes de facturation

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT ET REPARTITION DES CHARGES

	2022	2023
Prix moyen TTC – 120 m3	2,22 € / m3	2,33 € /m3

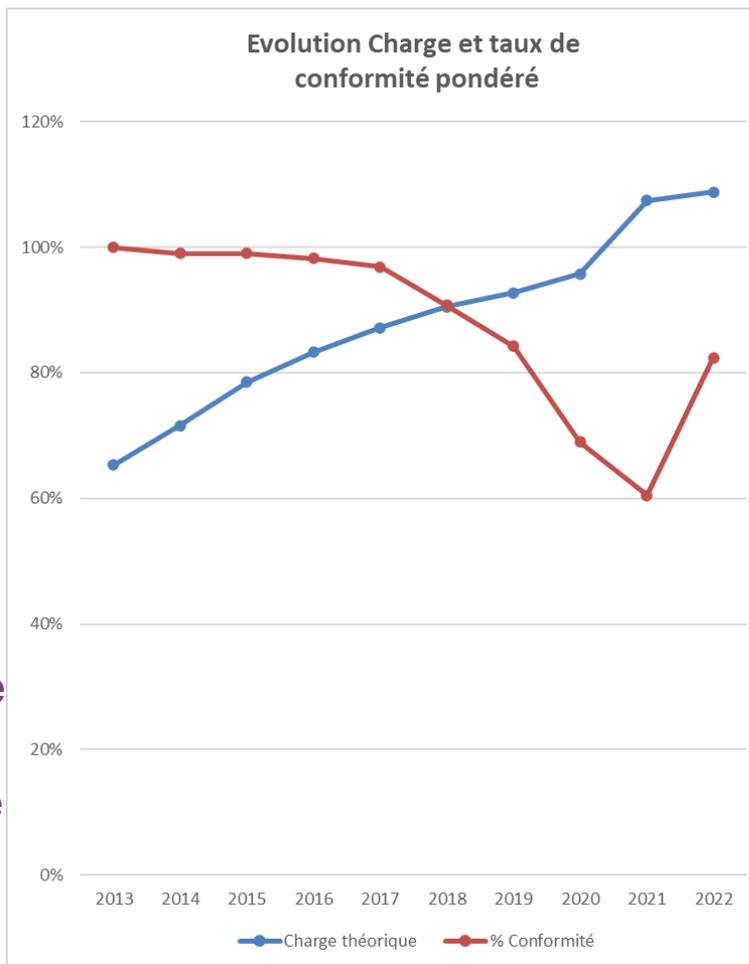
+5,1 %
 + 3,5% au 01/07/2022
 + 3,5 % au 01/01/2023

	Montant dépensé 2022	%	Part du coût du m3
Traitement SIG (65)	2 862 920,58 €	33,7%	0,75 €
Dépenses d'investissement	1 591 429,45 €	18,7%	0,42 €
Reversement RMC (Poll + Modern - 014)	1 462 337,00 €	17,2%	0,38 €
Prestations extérieures (Curage, boues...)	989 663,20 €	11,6%	0,26 €
Charges de personnel	862 751,06 €	10,1%	0,23 €
Charges financières	400 854,32 €	4,7%	0,10 €
Energie (6061)	174 541,45 €	2,1%	0,05 €
Charges exceptionnelles (67 - Annul. factures)	63 122,70 €	0,7%	0,02 €
Produits de traitement (6062)	56 831,19 €	0,7%	0,01 €
Fournitures & divers (6063+6064+6066+6068)	41 843,23 €	0,5%	0,01 €
Total charges	8 506 294,18 €	100%	2,22 €



EVOLUTION DES CHARGES ET CONFORMITES DES STEP

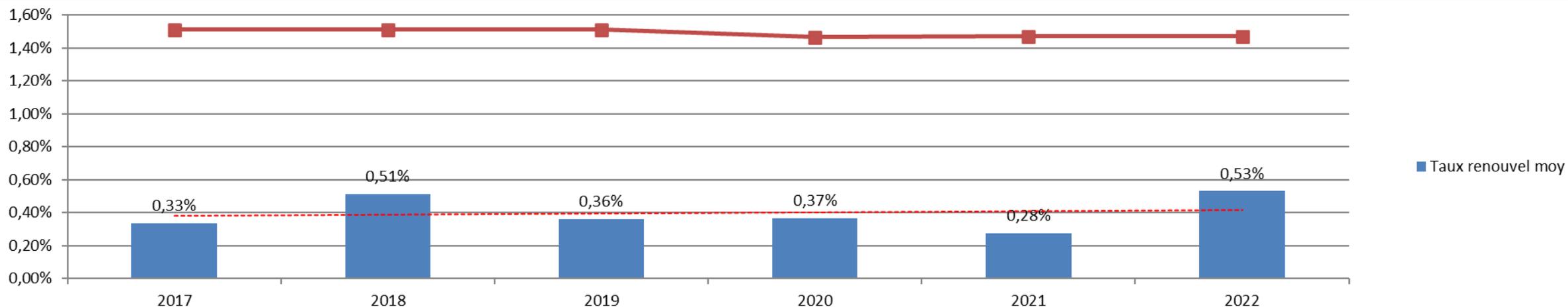
- 57% des effluents traités sur Suisse
- 6 STEP sur 7 en pleine capacité
- Baisse des rendements des STEP en fonction de l'augmentation de la charge
- Des non-conformités principalement sur l'azote
- Déroulement du projet de service pour inverser la tendance



Nombre abonnés		2,56	Croissance 2022/2013	Moyenne annuelle	2022/2021	% de population du territoire traitée
	Capacité STEP	2022				
Traitement sur Suisse		27 830	52%	5,8%	2,3%	57%
STEP Neydens		8 392	60%	6,7%	1,9%	17%
	Charge mesurée	147%				
	Charge théorique	7 500	112%			
	% Conformité		75%			
STEP Vuache		9 293	71%	7,9%	0,7%	19%
	Charge mesurée	67%				
	Charge théorique	9 500	98%			
	% Conformité		100%			
Chênex		924	49%	5,4%	1,4%	2%
	Charge mesurée	73%				
	Charge théorique	615	150%			
	% Conformité		25%			
Jonzier-Epagny		968	74%	8,3%	2,7%	2%
	Charge mesurée	63%				
	Charge théorique	800	121%			
	% Conformité		0%			
Savigny		666	115%	12,8%	0,0%	1%
	Charge mesurée	116%				
	Charge théorique	400	166%			
	% Conformité		22%			
Vers		1 042	72%	8,0%	1,5%	2%
	Charge mesurée	53%				
	Charge théorique	750	139%			
	% Conformité		100%			

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

Taux de renouvellement des canalisations

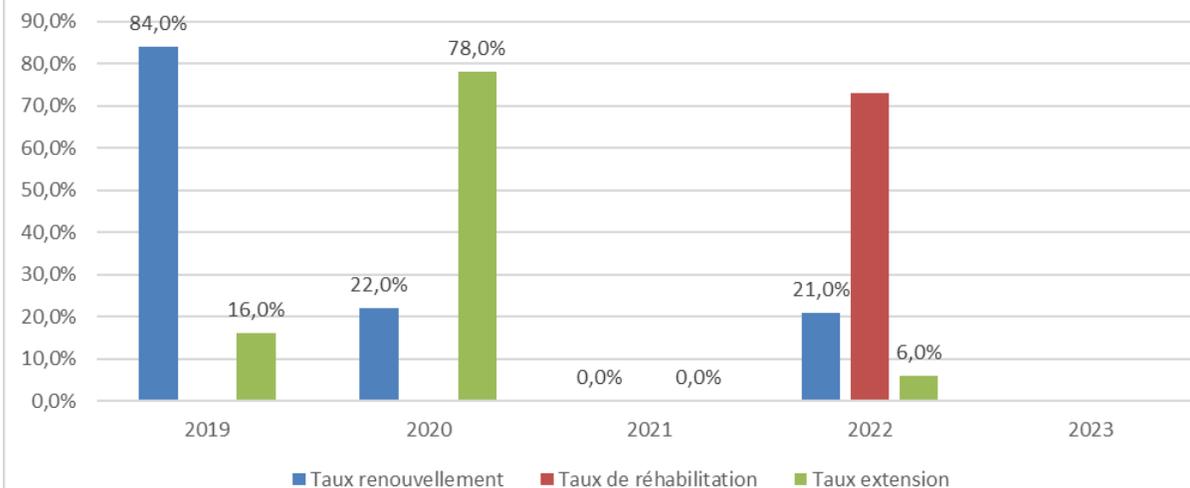


- **Objectif 1,0 millions € HT :**

- 2022 : 944 k€
- 2021 : 0 k€
- 2020 : 355 k€
- 2019 : 280 k€

Forte hausse en 2022 liée au basculement de réception de 2021 à 2022 et montée en puissance équipe travaux

Taux de renouvellement

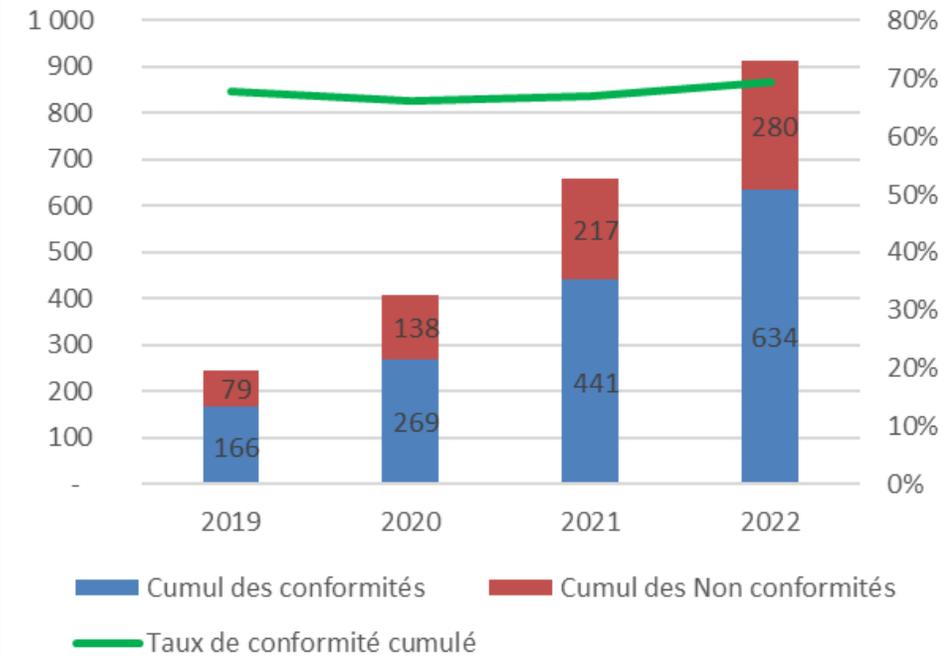


CONTROLE DES RACCORDEMENTS Assainissement

Cumul des bassins versants

		2019	2020	2021	2022
Pluviométrie annuelle	mm	1 132	1 017	928	758
Linéaire de canalisation gravitaire	ml	283 720	290 000	292 839	293 659
Linéaire de renouvellement ou réhabilitation	ml	-	1 635	-	3 253
Taux de réhabilitation	%	0%	1%	0%	1%
Nbre de contrôles de raccordement effectués sur l'année	U	245	162	251	256
Dont conformes	U	166	103	172	193
Dont non conformes	U	79	59	79	63
Taux de conformité	%	68%	64%	69%	75%
Cumul des contrôles effectués	U	245	407	658	914
Nombre de branchements assainissement collectif (Abonnés)	U	17 677	18 152	18 837	19 185
Taux de contrôle	%	1,4%	2,2%	3,5%	4,8%
Cumul des conformités	U	166	269	441	634
Taux de conformité cumulé	%	68%	66%	67%	69,4%
Volume annuel collecté	m3	4 020 687	3 968 925	4 348 187	3 301 252
Estimation volume annuel d'eaux usées	m3	2 776 617	2 839 296	3 104 741	2 265 738
Estimation volume annuel d'eaux claires parasites	m3	1 244 070	1 129 629	1 243 446	1 035 514
Taux d'eaux parasites	%	31%	28%	29%	31%

Contrôles des raccordements



- Augmentation du taux de conformité des contrôles : 7/10 conformes
- En 4 ans 1/20 abonnés contrôlés : 80 ans pour faire tous les contrôles
- Stabilisation des ECPP malgré augmentation nb abonnés et vieillissement des réseaux mais diminution pluviométrie.

ENJEUX

ASSAINISSEMENT

- Diminution des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et des eaux usées au milieu :
 - Renouvellement ou réhabilitation des réseaux poreux,
 - Politique forte de contrôle et de mise en conformité des raccordements,
 - Actualisation et complément des diagnostics effectués afin de prioriser au mieux ces actions (SDA).
- Etude pour la restructuration des STEP du territoire afin de faire face à l'évolution de la population du territoire dans le cadre d'un milieu récepteur contraint (SDA).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

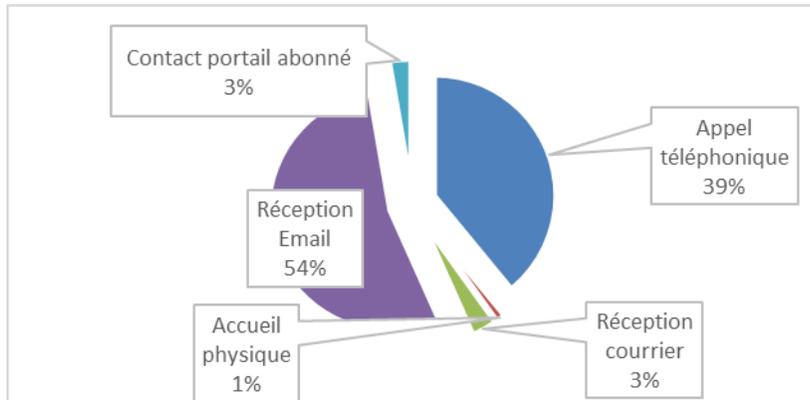
- **Taux de couverture ANC** : 4,0 % (1 927 habitants)
- **Nombre d'ANC : 761**
 - ✓ 645 en zonage ANC
 - ✓ 116 en zonage AC
- **Nombre d'installations contrôlées** : 606 - (80%)
- **Conformité stricte** : 200 - (33,0%)
- **Conformité partielle** (sans danger pour la santé des personnes et l'environnement) : 329 - (54,3%)
- **Non-conformités dangereuses** : 72 - (11,9%)

ENJEUX

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

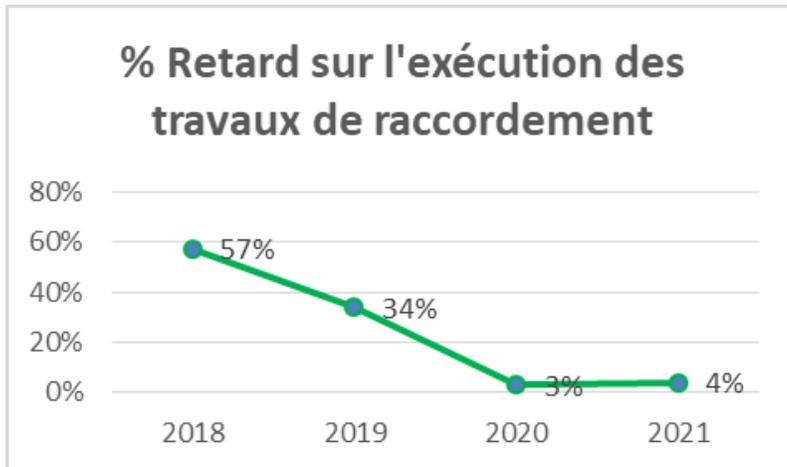
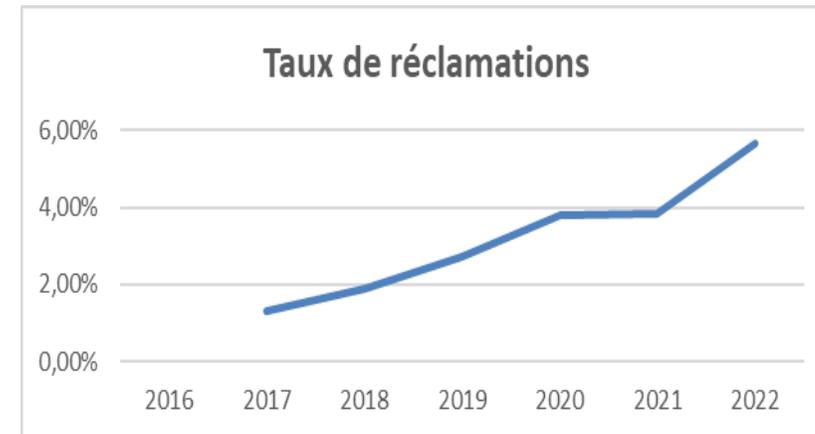
- **Finalisation du zonage d'assainissement :**
 - Soumission à l'enquête publique en 2024,
 - Hiérarchisation travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur le territoire en cohérence avec la mise en conformité des systèmes de traitement,
 - Définition des zones restant en ANC avec blocage des permis si infiltration impossible et zone saturée
- **Réalisation des missions du SPANC par le marché de prestation 2024 :**
 - Création d'une redevance ANC (CCG),
 - Finalisation du contrôle initial de 174 installations (prestation),
 - Réalisation des contrôles périodiques (prestation),
 - Suivi des non-conformités et des réhabilitations (prestation),
 - Création d'une subvention à la réhabilitation (CCG),

INDICATEURS CLIENTELE - Régie



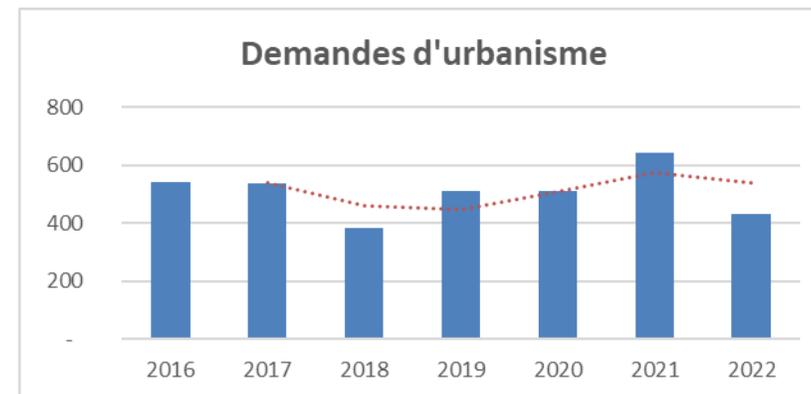
- 68 dossiers / jour ouvré en moyenne à traiter (17 160 demandes)

- 556 réclamations (370 en 2021)
(Indicateur en cours de déploiement et d'optimisation)



- Diminution des non-respects des délais d'exécution par nos prestataires

- Ralentissement des demandes d'urbanisme



ENJEUX

FONCTIONNEMENT DE LA REGIE

- Reprise en régie de tout le territoire de la CCG au 01/09/2024
- Mise en place du marché de prestations avec une entreprise du domaine de l'eau
- Création de locaux pour le service (Administratifs et techniques)
 - Livraison prévue pour 2026
- Interconnexion production d'eau potable et restructuration des stockages d'eau potable
- Structuration du traitement de l'assainissement sur le territoire
- Réduction des consommations d'énergie, de consommation d'eau et donc de production
- Mise en place de la tarification progressive
- Amélioration du service public de l'eau et de l'assainissement

ENJEUX

RH

Situation RH :

- Sur les 9 postes créés en 2021 : 7 postes sont pourvus
- 5 départs été/automne 2023

=> Reste 7 postes à pourvoir sur 39 (18%)

Ouverture de 5 postes pour la reprise 7 communes en régie
AEP 2024

Passage en droit privé sous la convention des services des
eaux et d'assainissement pour régulariser des statuts de la
régie en 2024

Eau- assainissement

RPQS d'eau et d'assainissement 2022

ENJEUX

- Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) pour l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement individuel pour l'année 2022 doit être présenté en Conseil communautaire pour validation.
- Les RPQS ainsi que l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition des usagers du territoire conformément aux conditions prévues par la réglementation.

PROPOSITION

Approuver les RPQS de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement individuel de l'exercice 2022.

Eau-assainissement

Avenant n° 4 au lot n° 1 au marché de dévoisement des réseaux du tram

25 septembre 2023

ENJEUX

- Dans le cadre des travaux de dévoisement de réseaux liés au futur Tramway, plusieurs adaptations techniques ont été nécessaires :
 - Des sondages de reconnaissance supplémentaires.
 - Suppression d'une antenne d'eaux usées du secteur 1 sur un linéaire de 42 ml.
 - Une extension du réseau eaux usées devant la gare.
 - Une reprise du réseau d'eaux usées au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'Arande.
 - Modification du branchement de l'immeuble Mme de Staël et reprise du mur de soutènement qui bordait la propriété.
 - Réalisation de travaux de nuit devant la gare pour limiter l'impact sur la circulation.
- Ces travaux représentent une plus-value de 90 099,93 € HT soit une augmentation de 22,12 % du montant initial du marché ; le nouveau montant du marché est désormais de 3 370 113,26 € HT.

PROPOSITION

- **Approuver** l'avenant n° 4 au lot n° 1 du marché de travaux de dévoisement des réseaux du tram à Saint-Julien-en-Genevois / Genève, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 90 099,93 € HT. Crédit inscrit au budget de la régie eau et assainissement, chapitre 23, immobilisations en cours.
- **Autoriser** Monsieur le Président à le signer.

Déchets

RPQS 2022

ENJEUX

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour l'année 2022 doit être présenté en Conseil communautaire pour validation.
- Le RPQS ainsi que l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition des usagers du territoire conformément aux conditions prévues par la réglementation.

PROPOSITION

Approuver le RPQS de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2022.

Rapport sur le prix et la qualité de service 2022

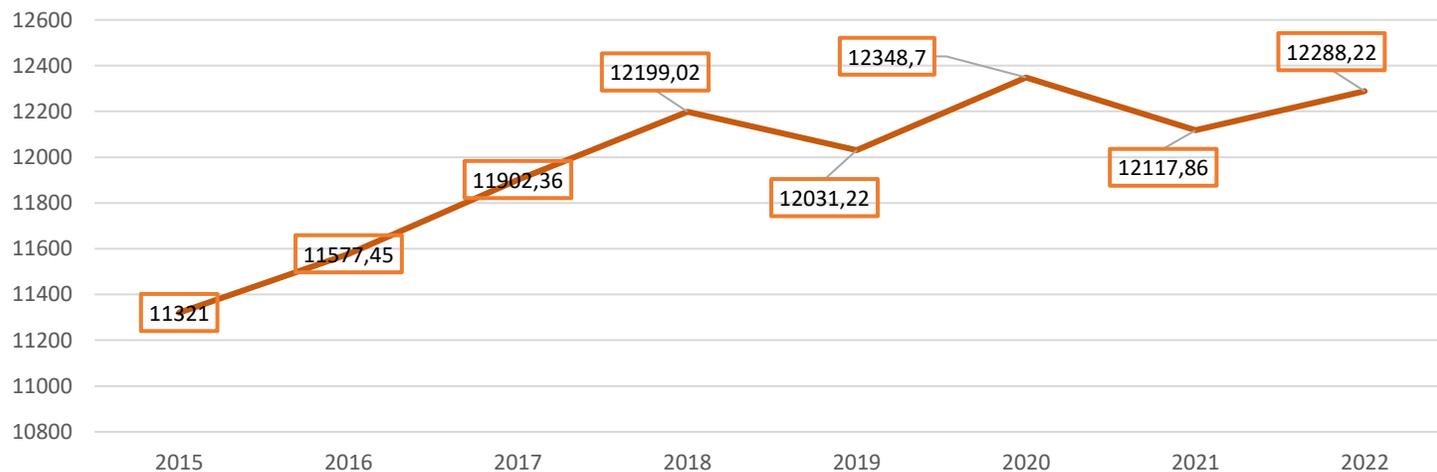
Élimination des déchets

BILAN DE LA COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles

- **12 288 tonnes** collectées, soit **+ 1,4 %** par rapport à 2021 (augmentation de la population du territoire : 2,3 %).

évolution des tonnages



Explications

- Augmentation de la population (soit + 2,3 % en 2022).
- La création de points de tri supplémentaires avec une augmentation significative du volume des emballages collectés.

TEXTILE

188 tonnes de textile collectées en 2022 soit + 17,3 % sur un an

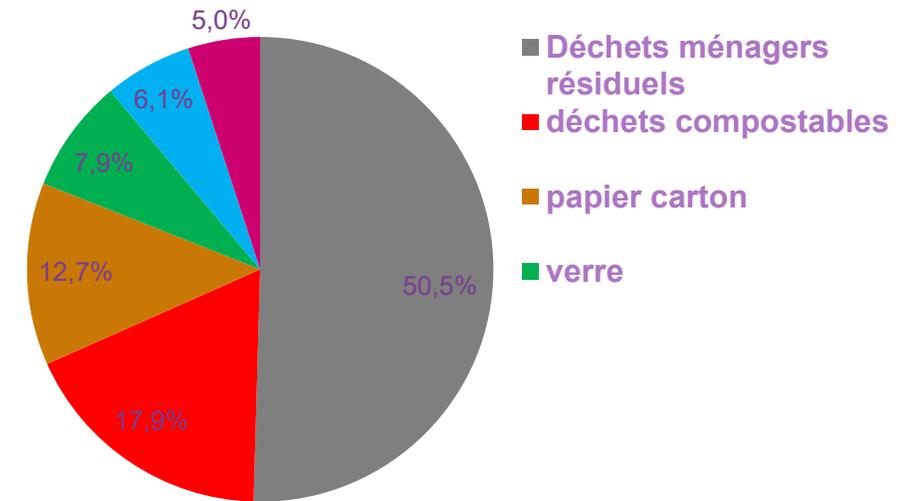
CARACTERISATION

Contenu de nos ordures ménagères résiduelles

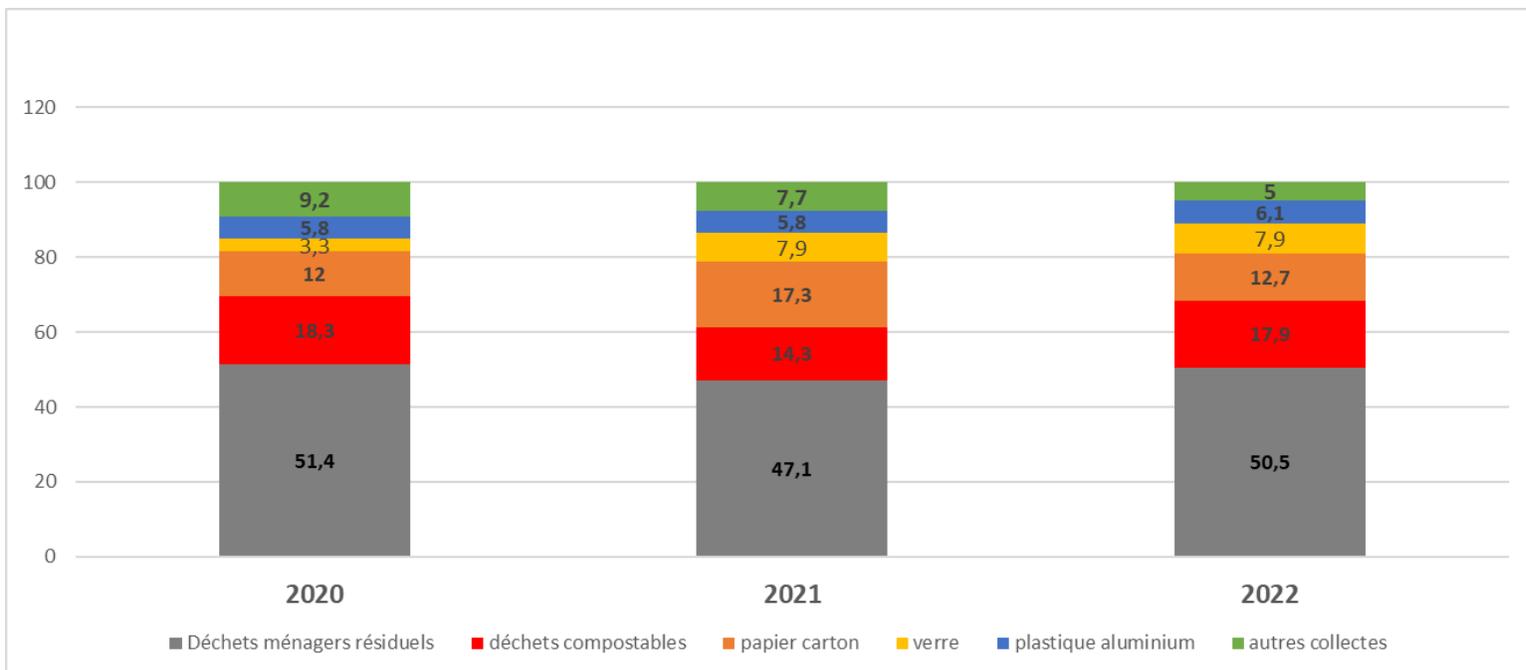
Axe prioritaire :

- Les déchets compostables (communication, collectif...).
- Communication sur les consignes de tri et augmentation des points multi flux (Jaune) sur les PAV existants.

Répartition des déchets en %



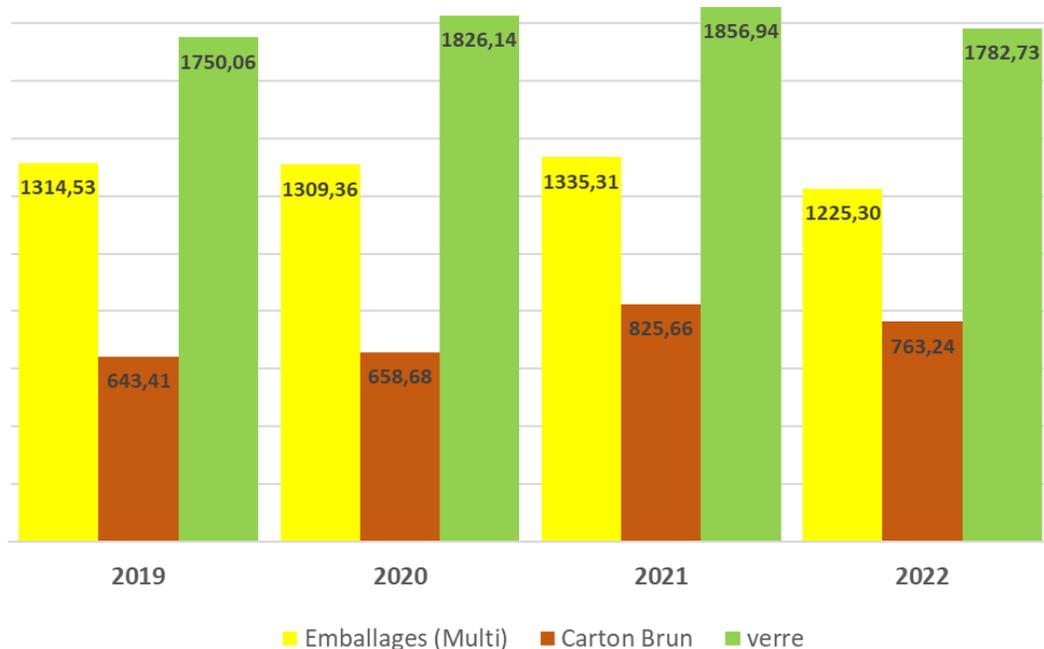
Le contenu de nos poubelles reste quand même stable sur 1 année.



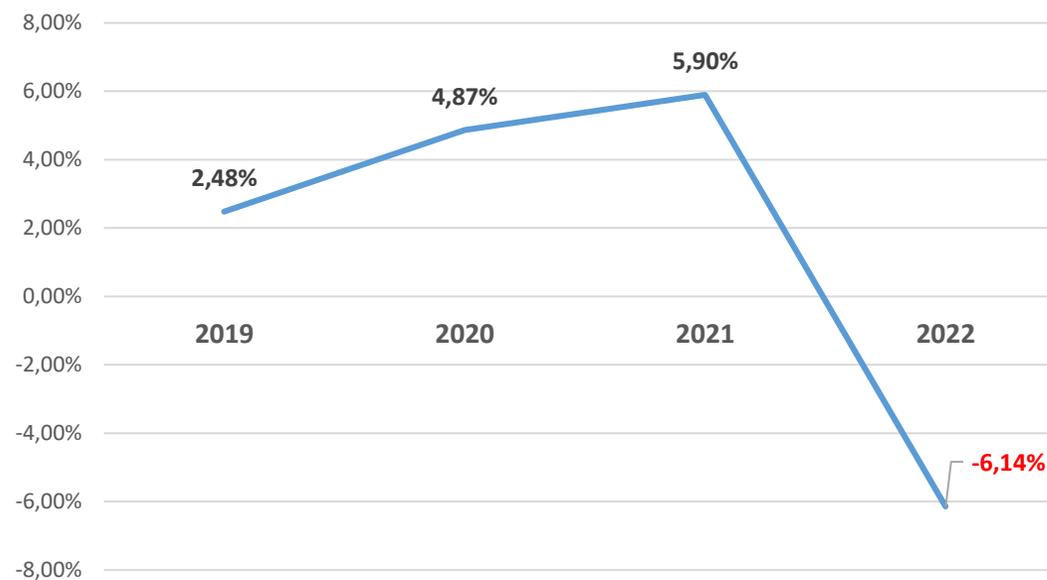
BILAN DE LA COLLECTE

La collecte sélective : Le Multi flux, le verre, les cartons bruns

Volume collecté en (T)



Evolution de la collecte des emballages



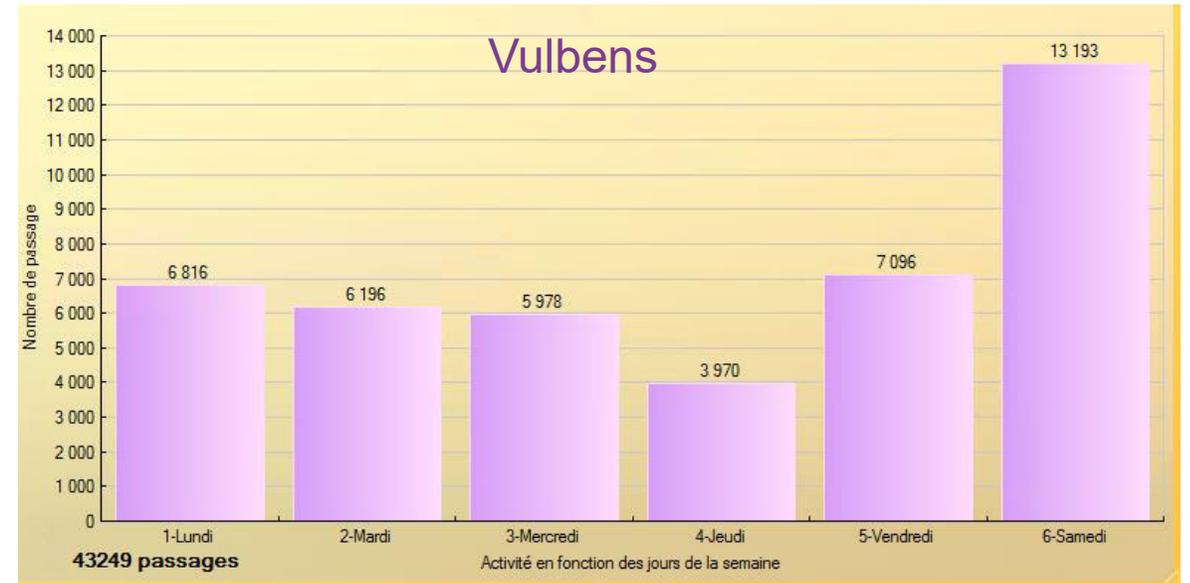
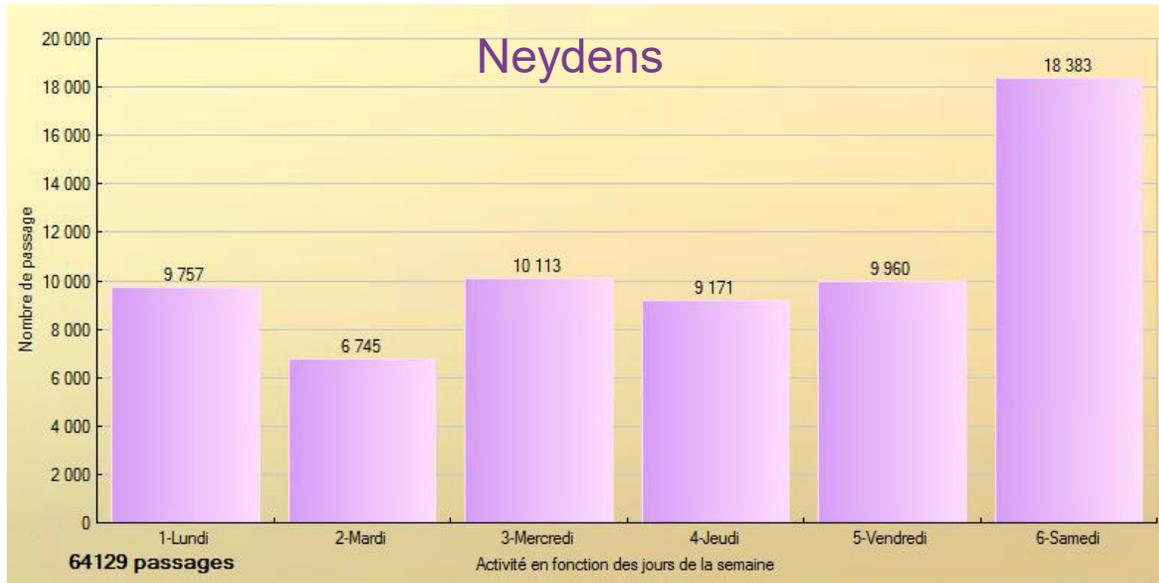
Les chiffres 2023 devraient remonter en raison des extensions de consigne de tri mises en place en début d'année.

La reprise de la collecte du tri sélectif devrait avoir la même incidence.

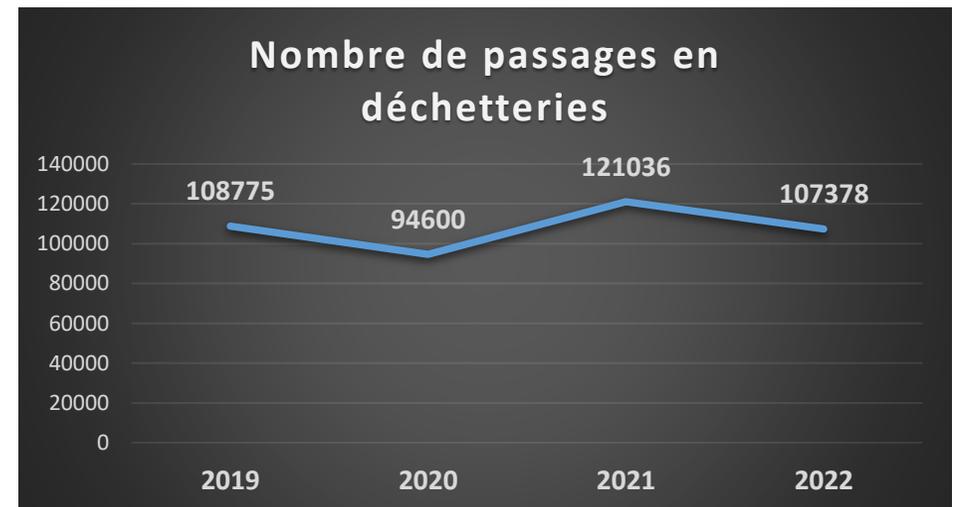
Un plan sur la communication en partenariat avec le SIVALOR est à prévoir.

DÉCHETTERIES

Nombre de passages en 2022



Soit au total 107 378 passages en 2022
- **11,3 %** par rapport à 2021

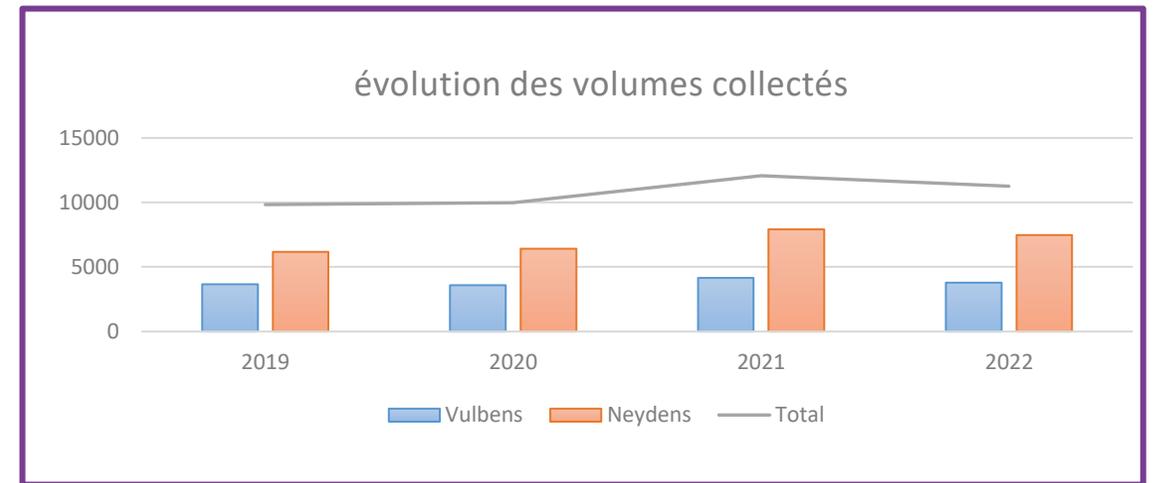
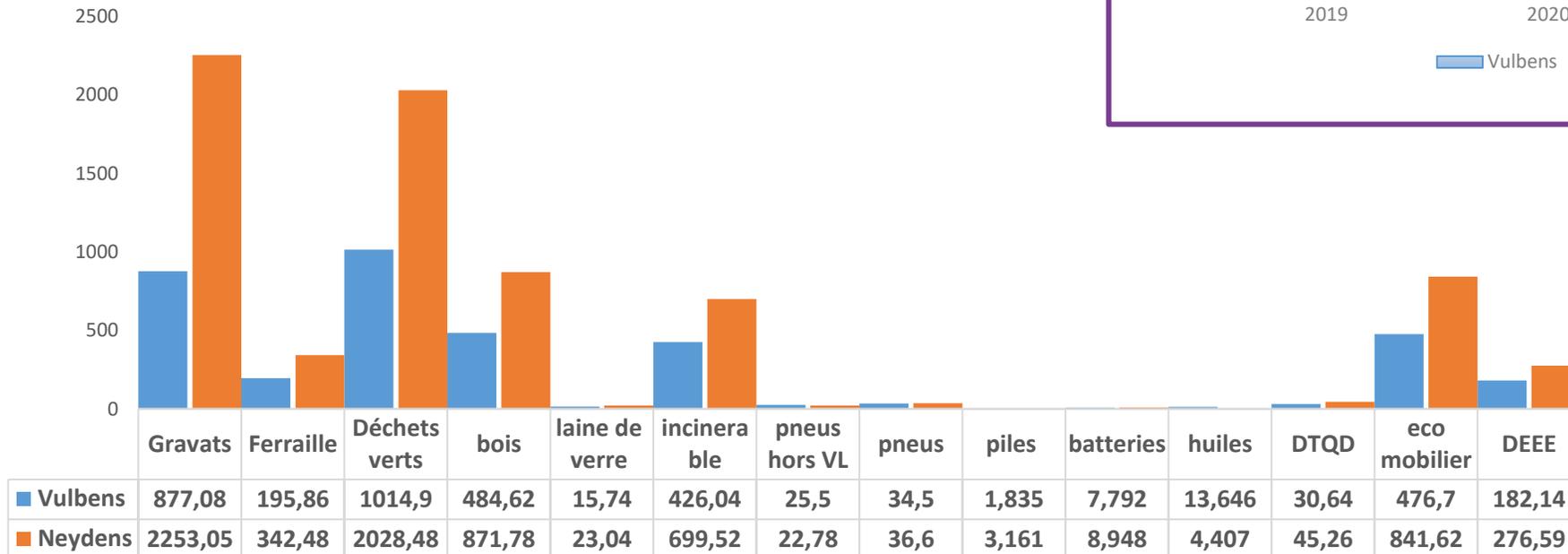


DÉCHETTERIES

• VOLUME TOTAL COLLECTÉ : **11 244,70** tonnes de déchets

- **6,9 %** par rapport à 2021

Volume / Flux 2022

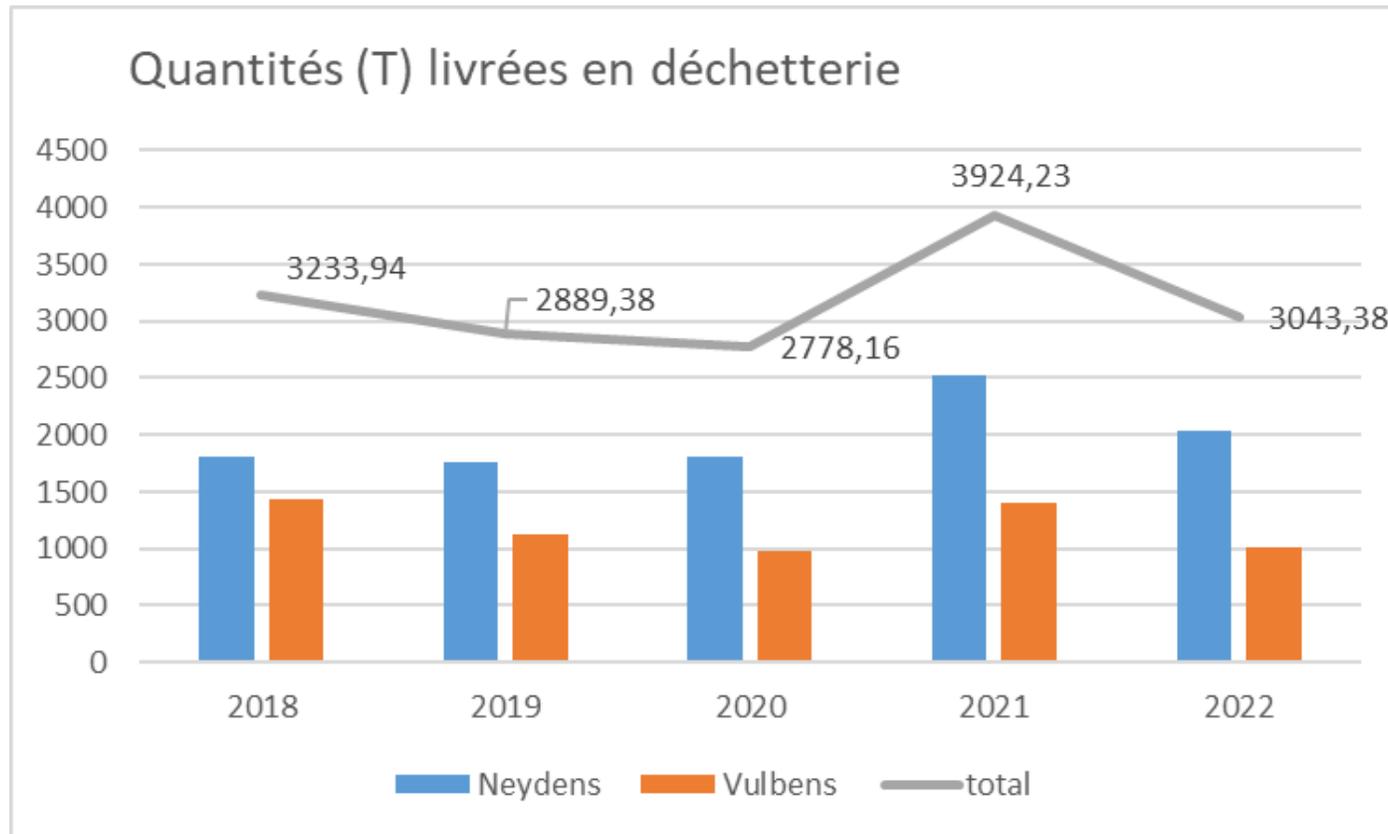


DÉCHETS VERTS

Représentent environ **27 %** des apports en déchetteries

Soit **- 26 %** par rapport à 2021

**3 043 tonnes
en 2023**



Explications :

- Climat chaud avec absence de pluie entre avril et août.
- Moins de passages en déchetterie.
- Plus de contrôles à l'entrée des déchetteries.

DÉCHETS TOXIQUES

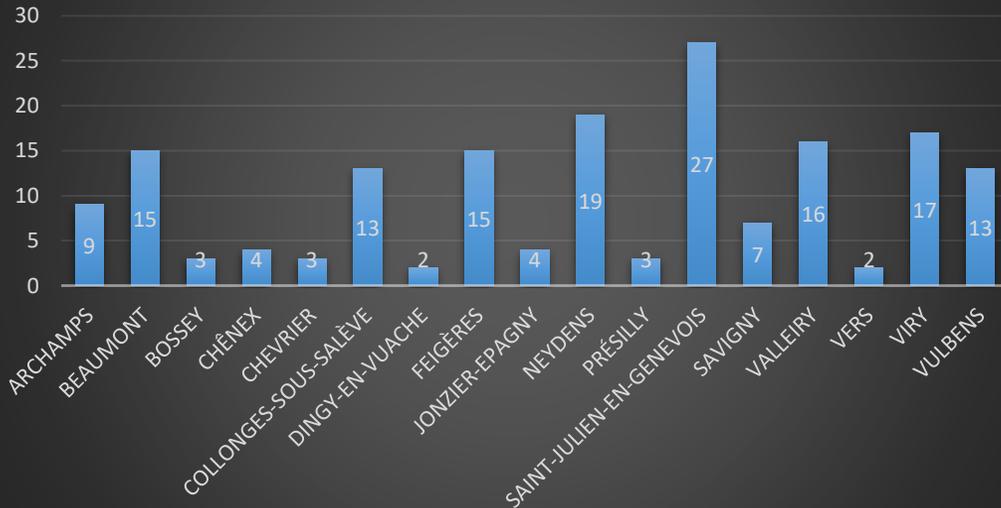


Le coût de traitement des DTQD s'élève à 81 330 € pour 75,9 tonnes. La part la plus importante est le traitement des peintures.

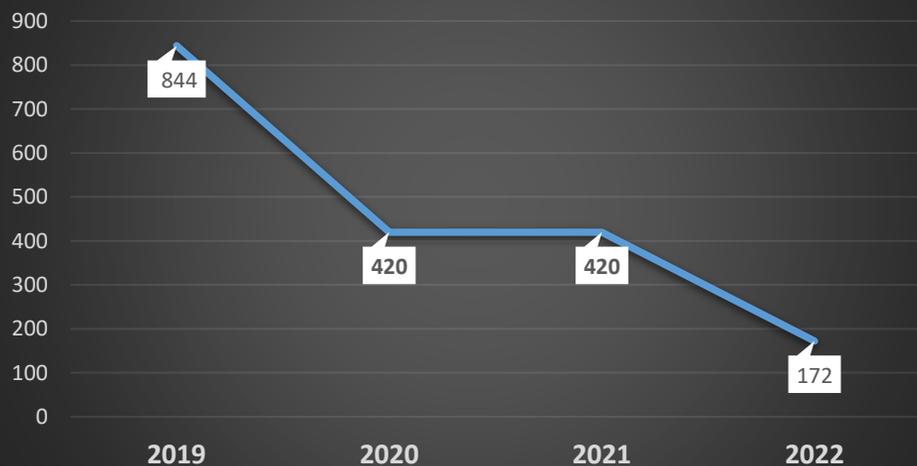
Les DTQD sont des déchets hautement sensibles pour l'environnement, ce qui explique le coût élevé du traitement.

COMPOSTAGE

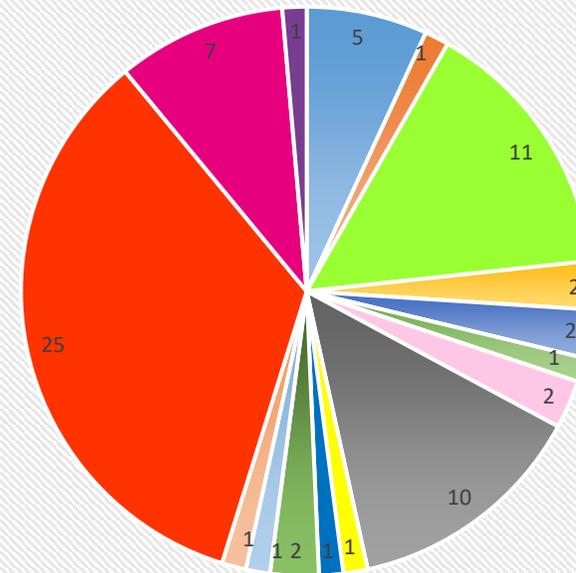
Composteurs individuels 2022



Composteurs individuels



sites collectifs

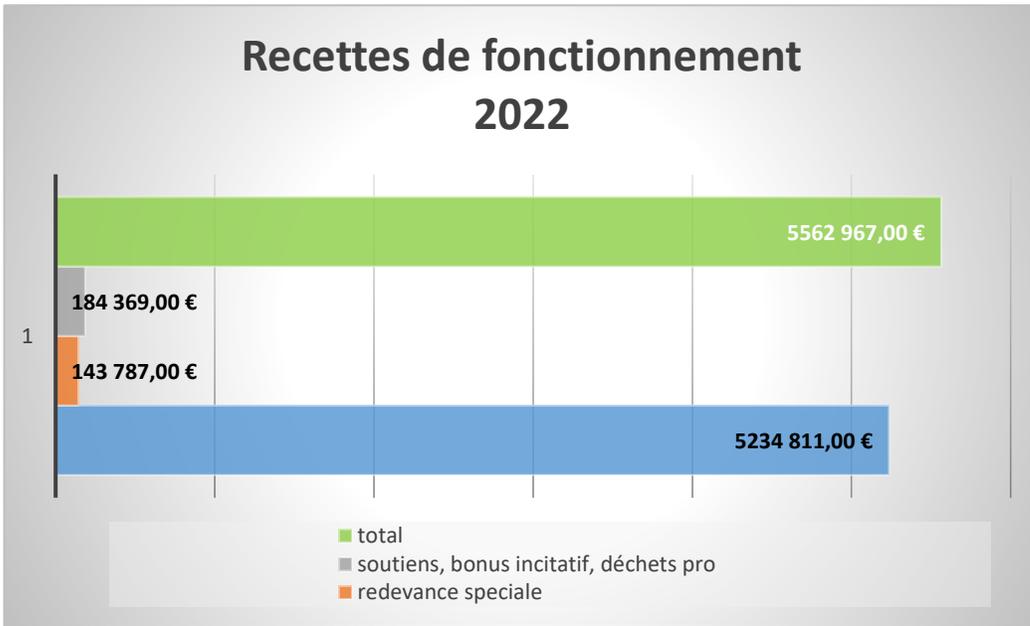


+ 10 sites en 2022

Baisse significative du compostage individuel.
 1 856 composteurs distribués depuis 2019.
 Etablir un plan de communication pour toucher un potentiel de 10 000 maisons individuelles restantes.

DONNÉES FINANCIÈRES

● Fonctionnement



- **1,82 %** sur l'ensemble des recettes de fonctionnement en 2022.

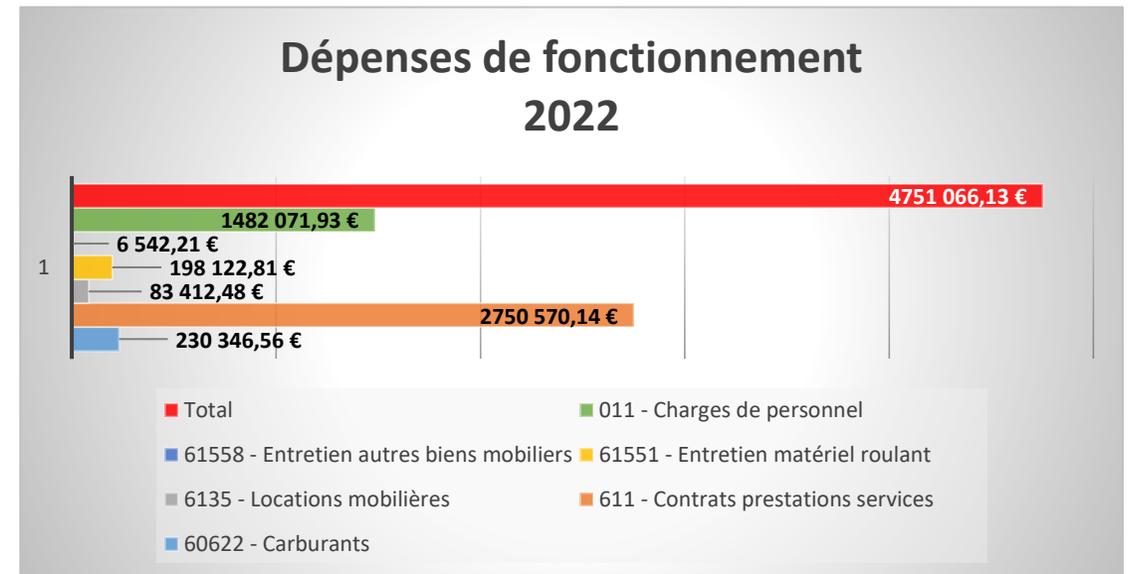
Explications :

- Augmentation des exonérations de TEOM.
- Gros producteur Pro exclu de la collecte.
- Professionnels en déchetterie utilisant leur carte perso (absence de facturation).

+ **9,41%** de dépenses de fonctionnement en 2022.

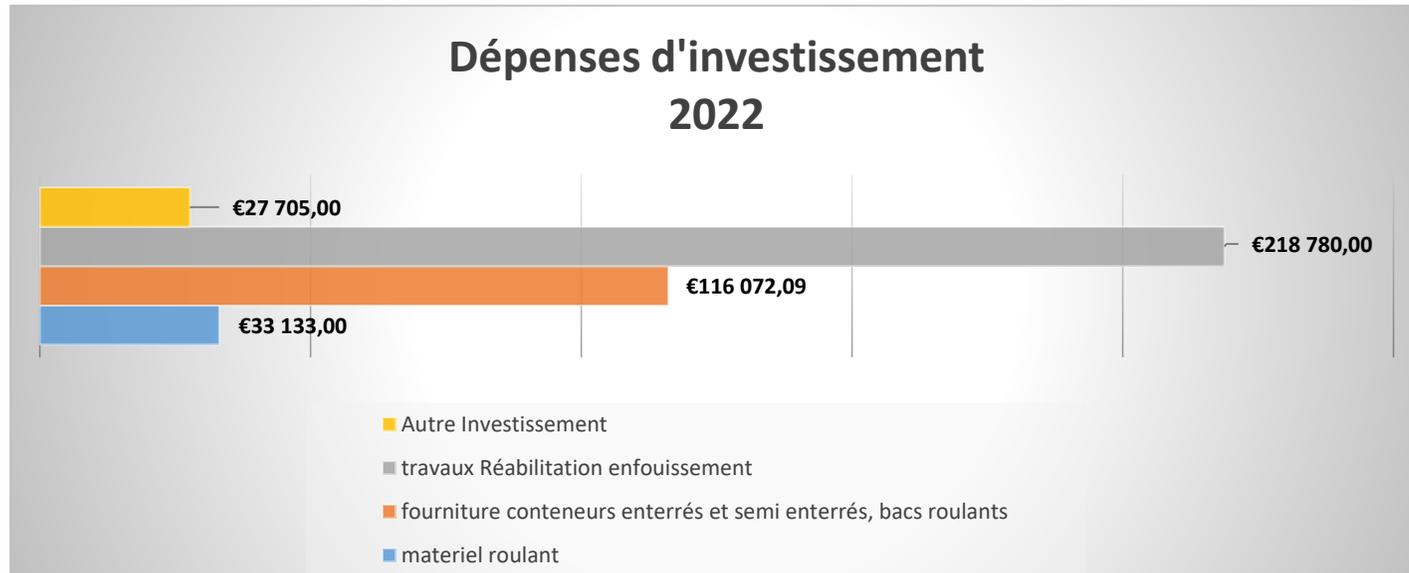
Explications :

- Augmentation du prix du carburant.
- Augmentation du point d'indice RH.
- Entretien du matériel roulant en hausse.



DONNÉES FINANCIÈRES

- Investissement



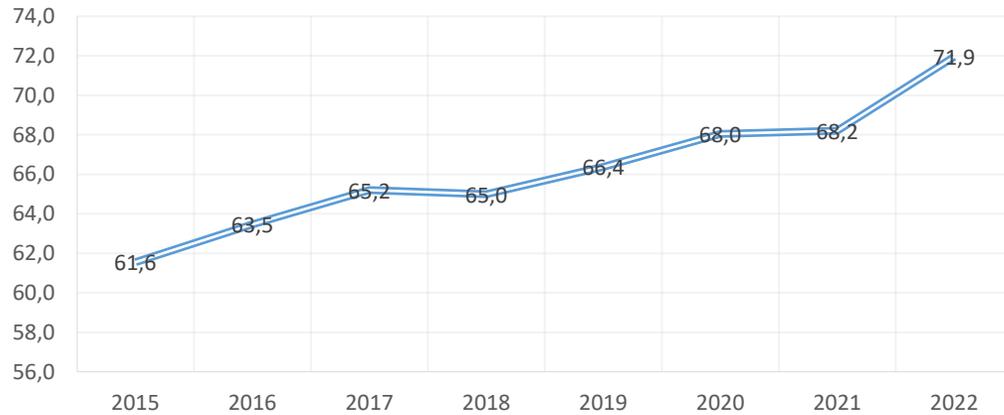
L'investissement reste une part importante du service déchets.

En 2022 :

- Réhabilitation du site d'enfouissement de Neydens.
- Développement des PAV.
- Renouvellement du matériel roulant.

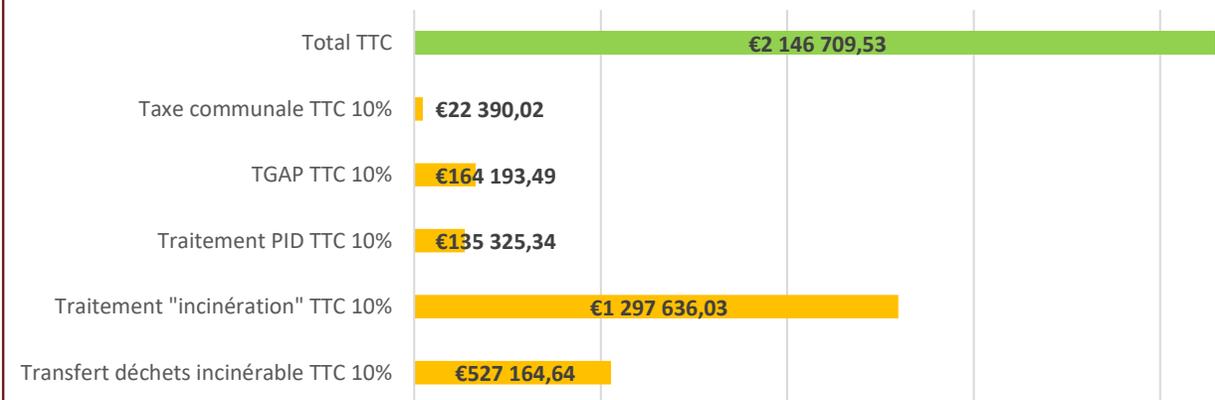
DONNÉES FINANCIÈRES

COÛT DE COLLECTE



Le coût de collecte à la tonne est fortement lié au prix du carburant et au coût d'entretien des véhicules... Depuis plusieurs années ces deux points ont fait l'objet d'une inflation non négligeable, ce qui explique cette envolée du coût de collecte en 2022.

Coût de transfert et incinération OM et PID



PROJETS

- Création d'une ressourcerie : concours MOE en cours de négociation par la ville de Saint-Julien.
- Gestion des Biodéchets :
 - Déchets verts
 - Collecte des biodéchets
 - Biodéchets dans les établissements scolaires
 - Compostage public
 - Continuité de la mise en œuvre du plan compostage
- Refonte des tournées.
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur le thème de la tarification incitative.
- Reprise de la pré-collecte du SIVALOR.

Déchets

RPQS 2022

ENJEUX

- Le RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2022 doit être présenté en Conseil communautaire pour validation.
- Le RPQS ainsi que l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition des usagers du territoire conformément aux conditions prévues par la réglementation.

PROPOSITION

Approuver le RPQS de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2022.

Déchets

Exonération de TEOM 2024

ENJEUX

- La redevance spéciale des déchets non ménagers a été instituée sur le territoire pour répartir la charge fiscale des déchets et permettre une plus grande équité entre les contribuables.
- Les usagers professionnels considérés comme gros producteurs avec plus de 5 000 l / semaine, sont exclus du service. Ces entreprises sont de ce fait exonérées de TEOM. Il est demandé de valider la liste mise à jour des entreprises exonérées au titre de 2024.

PROPOSITION

Approuver la délibération d'exonération de la TEOM des entreprises ayant fait la demande pour l'année 2024.

Déchets

Convention pour la participation financière à la pré-collecte du SIVALOR

Grille tarifaire du SIVALOR 2023
collecte + pré-collecte
296 € / tonne

Reprise de la collecte par la CCG
01/05/2023

Impossibilité au SIVALOR de
facturer la CCG entre
juin et décembre 2023

Proposition de convention pour
financer la pré-collecte

Gestion en interne de la collecte sélective

Rappel des coûts

Simulation Tarif SIVALOR 2023

Pré-collecte: 175 000 €
pour 1 670 tonnes

Pré-collecte :
De janvier 2023 à mai 2023
53 000 €

Pré-collecte :
De juin 2023 à décembre 2023
59 000 €
(sous convention)

Total 2023
112 000 €

Economie pour la CCG
63 000 €

Présentation des budgets supplémentaires

Budget principal

Finances

Rappel résultats 2022

-

Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022
Recettes de fonctionnement	31 491 479,38 €
Dépenses de fonctionnement	28 468 537,68 €
Solde de fonctionnement	3 022 941,70 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	7 057 448,78 €
RESULTAT de fonctionnement	10 080 390,48 €
Recettes d'investissement	5 510 874,46 €
Dépenses d'investissement	8 923 374,48 €
Solde d'investissement	- 3 412 500,02 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	462 583,76 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	- 3 875 083,78 €
RAR - recettes	1 291 737,58 €
RAR - dépenses	3 041 709,54 €
Solde reste à réaliser	- 1 749 971,96 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	- 5 625 055,74 €
RESULTAT DE CLOTURE sans RAR	6 205 306,70
RESULTAT DE CLOTURE avec RAR	4 455 334,74

Affectation des résultats 2022 :

Résultat de fonctionnement : 10 080 k€

- 5 625 k€ affectés en investissement (couverture déficit d'investissement).
- 4 446 k€ affectés en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté).

Résultat d'investissement : - 3 875 k€

- 3 875 k€ affectés en déficit d'investissement.

Finances

BS 2023

-

Modifications budgétaires Fonctionnement

-

Budget principal

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)
011	9 643 k€	558 k€	10 202 k€	70	2 274 k€	115 k€	2 389 k€
65	6 458 k€	346 k€	6 804 k€	73	20 172 k€	164 k€	20 336 k€
66	278 k€	15 k€	293 k€	74	10 945 k€	135 k€	11 080 k€
67	25 k€	0 k€	25 k€	75	275 k€	6 k€	282 k€
023	1 936 k€	3 987 k€	5 924 k€	77	0 k€	31 k€	31 k€
68	51 k€	0 k€	51 k€	002	0 k€	4 456 k€	4 456 k€
012	9 700 k€	0 k€	9 700 k€	013	150 k€	0 k€	150 k€
014	4 658 k€	0 k€	4 658 k€	76	84 k€	0 k€	84 k€
042	1 210 k€	0 k€	1 210 k€	042	60 k€	0 k€	60 k€
TOTAL	33 960 k€	4 907 k€	38 867 k€	TOTAL	33 960 k€	4 907 k€	38 867 k€

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP+BS)
20	714 k€	346 k€	1 060 k€	13	1 880 k€	2 318 k€	4 198 k€
204	2 547 k€	120 k€	2 667 k€	024	161 k€	39 k€	200 k€
21	3 564 k€	820 k€	4 384 k€	041	0 k€	200 k€	200 k€
23	4 875 k€	-504 k€	4 371 k€	45	28 k€	100 k€	128 k€
041	0 k€	200 k€	200 k€	27	104 k€	28 k€	132 k€
45	28 k€	305 k€	333 k€	1068	0 k€	5 625 k€	5 625 k€
27	90 k€	-15 k€	75 k€	16	5 788 k€	-5 399 k€	388 k€
RAR	0 k€	3 042 k€	3 042 k€	RAR	0 k€	1 292 k€	1 292 k€
001	0 k€	3 875 k€	3 875 k€	021	1 936 k€	3 987 k€	5 924 k€
16	650 k€	0 k€	650 k€	10	1 421 k€	0 k€	1 421 k€
040	60 k€	0 k€	60 k€	040	1 210 k€	0 k€	1 210 k€
TOTAL	12 527 k€	8 189 k€	20 717 k€	TOTAL	12 527 k€	8 189 k€	20 717 k€

Finances

BS 2023

-

Composition - Budget principal

25 septembre 2023

f o
o n
n n n
c e t
t m
i e

Dépenses

Charges diverses 920 k€
autofi viré à l'investissem 3 987 k€

I
n
v
e
s
t
i
s
s
e
m
e
n
t

Ajustements crédits 1 272 k€
RAR 3 042 k€
Opérations d'ordre 200 k€
Résultat 2022 3 875 k€

Recettes

Recettes diverses 451 k€
Résultat 2022 4 456 k€

autofi de fonctionnem 3 987 k€
Ajustements crédits 2685 k€
Couverture déficit inv 5 625 k€
Opérations d'ordre 200 k€
RAR 1 292 k€
<i>Emprunt</i> - 5 400 k€

Finances

BS 2023

-

Modifications
budgétaires
Fonctionnement

-

Budget principal

Crédits supplémentaires : 920 k€
Recettes supplémentaires : 451 k€

Section de fonctionnement (pour les postes les plus importants) :

Dépenses supplémentaires

- Chapitre 011- Charges générales, les postes les plus importants sont la hausse de l'énergie : + 107 k€ et l'augmentation du marché des transports scolaires pour un nouveau circuit : 209 k€.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes – les plus gros postes sont pour les transports publics 310 k€ pour la navette de la ligne D et modification de la ligne N.

Recettes supplémentaires

- Chapitre 70- Facturation des créneaux piscine : 115 k€, Chapitre 73 - Ajustement produits fiscaux + 163 k€ et Chapitre 74 - dotation globale de fonctionnement et versements CAF/DRAAF + 135 k€.

Finances

BS 2023

-

Modifications
budgétaires
Investissement

-

Budget principal

Crédits supplémentaires : 1 272 k€

Recettes supplémentaires : 2 910 k€

Section d'investissement (pour les postes les plus importants) :

Dépenses

- Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : Etudes géotechniques et topographiques GEMAPI +292 k€
- Chapitre 204- Subventions d'équipement versées : au global +120 k€ incluant réduction de dépenses service Habitat -156 k€ et subvention d'équilibre du budget annexe ZAE +276 k€
- Chapitre 21- Immobilisations corporelles : achats parcelles supplémentaires crèches Cervonnex +300 k€ et acquisition d'un second camion collecte +450 k€.
- Chapitre 23- Immobilisations en cours : au global - 504 k€, décomposé en décalage travaux GEMAPI de l'Arande - 384 k€, décalage travaux de la crèche de Chenex - 358 k€, Travaux ZAE requalification de la rue de l'Acquit et sécurisation voie ferrée Grand Chavannoux + 168 k€

Recettes

- Subventions à recevoir : Modes doux Via Rhona a versé par le département et ATMB + 1 366 k€, Biodiversité 289 k€ , Subventions départementales petite enfance 200 k€ et voie bus de Viry 300 K€
- Réduction du prêt d'équilibre (5 788 k€) : - 5 400 k€

Opérations d'ordre :

- Virement à la section d'investissement : + 3 987 k€

Finances

BS 2023

-

Détails des subventions à recevoir

-

Budget principal

Transports Publics	CD 74 VOIE BUS (accès P+R) VIRY	300 000.00
Déchets	biodéchets aura biodec (ADEME)	162 728.50
Modes doux	Via rhona - CD 74	1 166 058.00
Modes doux	Via rhona - ATMB	200 000.00
Biodiversité	Lutte contre invasives / Fonds Vert	124 800.00
Biodiversité	Corridor écologique / Fonds Vert	164 000.00
Petite enfance	projets crèches / CDAS	200 000.00

Finances

BS 2023

-

Budget principal- Focus Déchets collecte sélective

Coûts Collecte sélective-comparatif		
Libellé	SIVALOR	Reprise CCG
Contribution budget général SIVALOR (3€ ht /hab)	153 963.00 €	
Précollecte estimé pour 1670 tonnes	174 000.00 €	
Investissement- Camion collecte, logiciel		475 000.00 €
Masse salariale- 2 ETP		80 000.00 €
Fonctionnement (matériels et carburant, péage)		37 200.00 €
Totaux	327 963.00 €	592 200.00 €

Budget Régie Assainissement

Finances

Rappel résultats 2022

-

Budget Régie Assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT	Compte Administratif 2022
Recettes d'exploitation	7 818 763.31 €
Dépenses d'exploitation	8 053 855.67 €
Solde d'exploitation	- 235 092.36 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	3 782 767.30 €
RESULTAT d'exploitation	3 547 674.94 €
Recettes d'investissement	1 718 765.66 €
Dépenses d'investissement	2 116 036.84 €
Solde d'investissement	- 397 271.18 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	795 187.68 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	397 916.50 €
RAR - recettes	- €
RAR - dépenses	1 761 556.21 €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	- 1 363 639.71 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 184 035.23 €

Affectation des résultats 2022

Résultat d'exploitation : 3 548 k€

- 1 364 k€ affectés en investissement (couverture déficit d'investissement).
- 2 184 k€ affectés en exploitation (excédent d'exploitation reporté).

Résultats d'investissement : 397 k€

- 397 k€ affectés en excédent d'investissement.

Finances

BS 2023

-

Modifications budgétaires

-

Budget Régie Assainissement

Exploitation							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	1 400 k€		1 400 k€	042	304 k€		304 k€
011	1 350 k€	70 k€	1 420 k€	74	33 k€		33 k€
012	1 090 k€		1 090 k€	70	7 983 k€		7 983 k€
014	1 250 k€	200 k€	1 450 k€	013	10 k€		10 k€
65	2 962 k€	285 k€	3 247 k€				
66	173 k€		173 k€				
67	105 k€	12 k€	117 k€				
023		1 617 k€	1 617 k€	002		2 184 k€	2 184 k€
TOTAL	8 330 k€	2 184 k€	10 514 k€	TOTAL	8 330 k€	2 184 k€	10 514 k€

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	150 k€	183 k€	333 k€	1068		1 364 k€	1 364 k€
21	787 k€		787 k€				
23	4 667 k€	-183 k€	4 484 k€	021		1 617 k€	1 617 k€
041	304 k€	50 k€	354 k€	040	1 400 k€	50 k€	1 450 k€
16	248 k€		248 k€	16	4 755 k€	-1 617 k€	3 138 k€
RAR		1 762 k€	1 762 k€	RAR		0 k€	
			0 k€	001		398 k€	398 k€
TOTAL	6 155 k€	1 812 k€	7 967 k€	TOTAL	6 155 k€	1 812 k€	7 967 k€

Finances

BS 2023

-

Composition - Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
E x p l o i n t a t	Charges diverses 567 k€	Résultat 2022 2 184 k€
	autofi viré à l'investissement 1617 k€	
I n v e s t i s s	RAR 1 762 k€	autofi d'exploitation 1617 k€
		Couverture déficit invt 1 364 k€
		<i>Emprunt</i> - 1 617 k€
	Op d'ordre 50 k€	Op d'ordre 50 k€

Finances
BS 2023
-
Modifications
budgétaires
-
Budget Régie
Assainissement

Exploitation - Crédits supplémentaires : 567 k€

Recettes supplémentaires : - k€

Section d'exploitation :

- Taxe SIG : + 285 k€ (*hausse SIG +10% décomposé en taux de change +2%, tarifs +3.7%, volumes 4.3%*)
- Reversement taxes agence de l'eau : + 200 k€
- Factures énergies + 50 k€
- Refacturation frais fonctionnement + 20 k€
- Créances en non-valeur : 12 k€

Investissement - Crédits supplémentaires : 50 k€

Recettes supplémentaires : 50 k€

Section d'investissement :

- Réduction de l'emprunt d'équilibre : - 1 617 k€
- Hausse des frais d'études et schéma directeur : 157 k€
- Licences informatiques : 15 k€
- Ces trois dernières hausses sont compensées par des réductions de crédit pour les travaux décalés

Opérations d'ordre :

- Virement à la section d'investissement : + 1 617 k€

Budget Eau

Finances

Rappel résultats 2022

Budget Eau

BUDGETS ANNEXES DSP EAU + REGIE EAU	Régie Eau Compte Administratif 2022	DSP Compte administratif 2022	Fusion Compte Administratif 2022
Recettes d'exploitation	6 277 262,75 €	273 274,96 €	6 550 537,71 €
Dépenses d'exploitation	3 143 903,61 €	2 161 746,72 €	5 305 650,33 €
Solde d'exploitation	3 133 359,14 €	-1 888 471,76 €	1 244 887,38 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>1 272 435,54 €</i>	<i>2 222 172,53 €</i>	<i>3 494 608,07 €</i>
RESULTAT d'exploitation	4 405 794,68 €	333 700,77 €	4 739 495,45 €
Recettes d'investissement	2 834 374,78 €	368 983,50 €	3 203 358,28 €
Dépenses d'investissement	2 520 592,56 €	640 067,23 €	3 160 659,79 €
Solde d'investissement	313 782,22 €	-271 083,73 €	42 698,49 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>-1 064 930,76 €</i>	<i>-38 442,37 €</i>	<i>-1 103 373,13 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	-751 148,54 €	-309 526,10 €	-1 060 674,64 €
<i>Restes à réaliser (RAR) - recettes</i>	<i>47 163,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>47 163,00 €</i>
<i>Restes à réaliser (RAR) - dépenses</i>	<i>1 052 412,18 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 052 412,18 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	-1 756 397,72 €	-309 526,10 €	-2 065 923,82 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 649 396,96 €	24 174,67 €	2 673 571,63 €

Affectation des résultats Eau +DSP 2022 :

Résultat d'exploitation : 4 739 k€ (dont 334 k€ pour la DSP)

- 1 060 k€ affectés en investissement (couverture déficit d'investissement).
- 2 673 k€ affectés en exploitation (excédent d'exploitation reporté).

Résultats d'investissement : - 2 066 k€ (dont RAR et 310 k€ de la DSP)

- 2 066 k€ affectés en déficit d'investissement.

Finances

BS 2023

-

Modifications budgétaires

-

Budget Eau

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES				
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
011	3 317 k€	450 k€	3 767 k€	013	7 k€		7 k€
023	331 k€	2 224 k€	2 555 k€	002		2 674 k€	2 674 k€
012	1 132 k€	0 k€	1 132 k€	70	6 405 k€		6 405 k€
65	107 k€	0 k€	107 k€				
66	262 k€	0 k€	262 k€				
67	121 k€	0 k€	121 k€				
68	15 k€	0 k€	15 k€				
042	1 227 k€	0 k€	1 227 k€	042	100 k€		100 k€
TOTAL	6 512 k€	2 674 k€	9 185 k€	TOTAL	6 512 k€	2 674 k€	9 185 k€

Investissement

DEPENSES			RECETTES				
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
16	1 126 k€		1 126 k€	13	141 k€		141 k€
20	75 k€	16 k€	91 k€	1068		2 066 k€	2 066 k€
21	1 362 k€		1 362 k€				
23	6 355 k€	-116 k€	6 239 k€	021	331 k€	2 224 k€	2 555 k€
				040	1 227 k€		1 227 k€
041	0 k€	14 k€	14 k€	041	0 k€	14 k€	14 k€
040	100 k€		100 k€	16	7 320 k€	-2 324 k€	4 996 k€
RAR		1 052 k€	1 052 k€	RAR		47 k€	47 k€
001		1 061 k€	1 061 k€				
TOTAL	9 018 k€	2 027 k€	11 045 k€	TOTAL	9 018 k€	2 027 k€	11 045 k€

Finances

BS 2023

-

Composition - Budget Eau

E t
x a
p t
l i
o o
i n

Dépenses

Charges diverses 460 k€
autofi viré à l'investissement 2 224 k€

I n
v e
s t
i t
s
s
e
m
e
n

RAR 1 052 k€
Op d'ordre 14 k€
Résultat 2022 1 061 k€
Ajustement crédits - 100 k€

Recettes

Résultat 2022 2 674 k€

autofi d'exploitation 2 224 k€
Couverture déficit inv 2 066 k€
RAR 47 k€
Op d'ordre 14 k€
<i>Emprunt</i> - 2 324 k€

Finances
BS 2023
-
Modifications
budgétaires
-
Budget Eau

Exploitation - Crédits supplémentaires : 450 k€

Recettes supplémentaires : 0 k€

Section d'exploitation :

- Chapitre 011 -Charges générales :
 - Hausse énergie: + 323 k€
 - Frais de réalimentation nappe du genevois: + 100k€
 - Refacturation frais de fonctionnement : + 27 k€

Investissement - Crédits supplémentaires : - 86 k€

Recettes supplémentaires : - k€

Section d'investissement :

- Réduction du prêt d'équilibre : - 2 324 k€
- Licences logiciels et frais d'insertion : 16 k€
- Réduction travaux : - 116 k€

Opérations d'ordre :

- Virement à la section d'investissement : + 2 224 k€

Budgets annexes

Finances

CA 2022

- Affectations résultats

- Budgets annexes

Fonctionnement	ZAE	Transports	ZAC Cervonnex	Locaux Europa	TRAM
Dépenses	2 k€	81 k€	- €	35 k€	116 k€
Recettes	12 k€	81 k€	- €	26 k€	113 k€
Solde fonctionnement	10 k€	- €	- €	-9 k€	-2 k€
<i>Résultat N-1</i>	<i>16 k€</i>	<i>- €</i>	<i>180 k€</i>	<i>48 k€</i>	<i>2 k€</i>
Résultat fonctionnement	25 k€	- €	180 k€	40 k€	0 k€
Résultat à affecter N+1 (002)	25 k€	- €	180 k€	40 k€	0 k€

Investissement	ZAE	Transports	ZAC Cervonnex	Locaux Europa	TRAM
Dépenses	424 k€	0 k€	- €	2 k€	3 996 k€
Recettes	1 046 k€	1 k€	- €	20 k€	3 494 k€
Solde investissement	622 k€	1 k€	- €	18 k€	-502 k€
<i>Résultat N-1</i>	<i>179 k€</i>	<i>1 k€</i>	<i>1 623 k€</i>	<i>213 k€</i>	<i>792 k€</i>
Résultat investissement (001)	801 k€	2 k€	1 623 k€	231 k€	291 k€
<i>Solde RAR</i>	<i>-770 k€</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>0 k€</i>	<i>-279 k€</i>
Affectation résultats (1068)	31 k€	2 k€	1 623 k€	231 k€	12 k€

A retenir :

Budget ZAC de Cervonnex : excédent de 1 803 k€ (avances)

Budget Europa : excédent dû aux amortissements

Finances

Rappel résultats 2022 - TRAM

Budget Tram	Budget Prévisionnel Compte administratif	
	2022	2022
Recettes d'exploitation	60 000,00 €	113 470,25 €
Dépenses d'exploitation	60 000,00 €	115 570,25 €
Solde d'exploitation	- € -	2 100,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>2 100,00 €</i>	<i>2 100,00 €</i>
RESULTAT d'exploitation	- €	- €
Recettes d'investissement	3 960 000,00 €	3 493 969,30 €
Dépenses d'investissement	3 960 000,00 €	3 995 633,91 €
Solde d'investissement	- € -	501 664,61 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>792 489,83 €</i>	<i>792 489,83 €</i>
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	- €	290 825,22 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>- € -</i>	<i>279 221,40 €</i>
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	- €	11 603,82 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	11 603,82 €

Finances

BS 2023

-

TRAM

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
011	372 k€	10 k€	382 k€	74	644 k€	20 k€	664 k€
65	260 k€	0 k€	260 k€				
67	0 k€	10 k€	10 k€				
042	12 k€		12 k€				
TOTAL	644 k€	20 k€	664 k€	TOTAL	644 k€	20 k€	664 k€

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	21 k€		21 k€	040	12 k€		12 k€
				13	732 k€		732 k€
21	464 k€	13 k€	477 k€	16	8 161 k€	-3 702 k€	4 458 k€
23	8 420 k€	-3 704 k€	4 716 k€				
458	206 k€		206 k€	458	206 k€		206 k€
RAR		279 k€	279 k€	001		291 k€	291 k€
TOTAL	9 111 k€	-3 412 k€	5 699 k€	TOTAL	9 111 k€	-3 412 k€	5 699 k€

Finances

BS 2023

-

TRAM

Affectation résultats 2022 : le résultat d'investissement est reporté à la section (290 k€) , pas de résultat de fonctionnement à reporter.

Crédits supplémentaires : 20 k€

Recettes supplémentaires : 20 k€

Section d'exploitation :

- Intérêts moratoires foncier et honoraires notaires : + 20 k€
- Financement par l'ajustement subvention équilibre : + 20 k€

Crédits supplémentaires : - 3 691 k€

Recettes supplémentaires : - 3 702 k€

Section d'investissement :

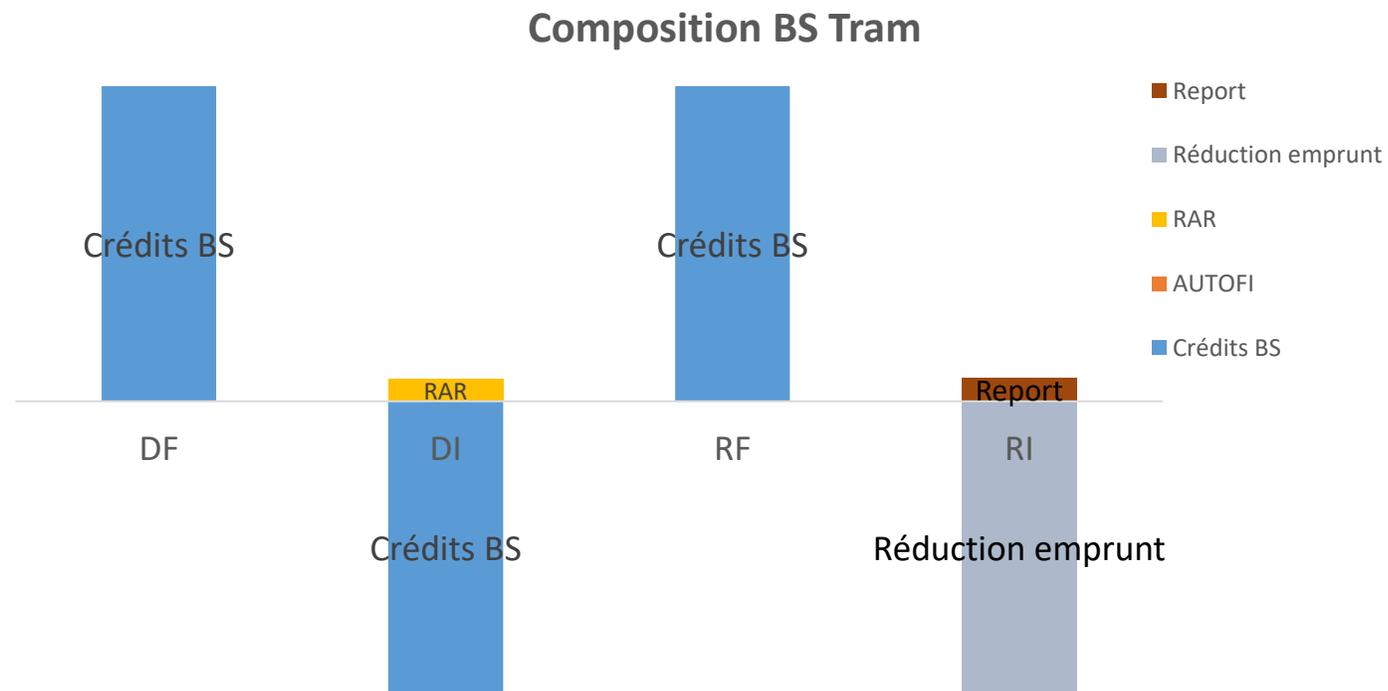
- Panneaux communication: + 13 k€
- Ajustement des avances au mandataire : - 3 704 k€
- Ajustement emprunt Tram : - 3 702 k€

Finances

BS 2023

-

Composition - Budget Tram



Finances

BS 2022

-

Modifications budgétaires

-

Budget ZAE

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	8 k€	0 k€	8 k€	75	23 k€		23 k€
011	15 k€	0 k€	15 k€				
TOTAL	23 k€	0 k€	23 k€	TOTAL	23 k€	0 k€	23 k€

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
20	84 k€	55 k€	139 k€	040	8 k€		8 k€
				1068		25 k€	25 k€
204	237 k€	32 k€	269 k€	13	649 k€	277 k€	926 k€
21	537 k€	-30 k€	507 k€	024	544 k€	3 k€	547 k€
23	343 k€	279 k€	622 k€	RAR		0 k€	0 k€
RAR		770 k€	770 k€	001		801 k€	801 k€
TOTAL	1 201 k€	1 106 k€	2 307 k€	TOTAL	1 201 k€	1 106 k€	2 307 k€

Finances

BS 2022

-

Modifications budgétaires

-

Budget ZAE

Affectation : l'excédent de fonctionnement (25 k) est affecté directement aux recettes d'investissement, afin de financer les aménagements de terrain.

Section d'exploitation :

- Néant

Crédits supplémentaires : 336 k€

Recettes supplémentaires : 305 k€

Section d'investissement :

- Augmentation des frais d'études (dépollution) : + 55 k€
- Participation éclairage public ZAE versée au Syane : 32 k€
- Ajustement acquisitions foncières : - 30 k€
- Avances mandataires pour extension ZAE : + 228 k€
- Maîtrise d'œuvre extension ZAE : +51 k€
- Ajustement subvention d'équilibre du budget général : + 277 k€

Finances

BS 2023

-

LOCAUX EUROPA

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	20 k€	0 k€	20 k€	002		40 k€	40 k€
011	16 k€	40 k€	56 k€	75	36 k€	-	36 k€
TOTAL	36 k€	40 k€	76 k€	TOTAL	36 k€	40 k€	76 k€

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
21	20 k€	231 k€	251 k€	040	20 k€	0 k€	20 k€
				001	0 k€	231 k€	231 k€
TOTAL	20 k€	231 k€	251 k€	TOTAL		231 k€	251 k€

Finances

BS 2023

-

TRANSPORT A LA DEMANDE

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
042	1 k€			74	92 k€	0 k€	92 k€
011	91 k€	2 k€	93 k€				
TOTAL	92 k€	2 k€	93 k€	TOTAL	92 k€	0 k€	92 k€

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
21	1 k€	2 k€	2 k€	040	1 k€	0 k€	1 k€
				001	0 k€	2 k€	2 k€
TOTAL	1 k€	2 k€	2 k€	TOTAL	1 k€	2 k€	2 k€

Finances

BS 2023

-

ZAC CERVONNEX

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
TOTAL		- €		TOTAL		- €	

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)	Libellé	Rappel BP 2023	Proposition BS 2023	Budget Total (BP + BS)
				13	720 k€		720 k€
27	720 k€	1 804 k€	2 524 k€	1068		180 k€	180 k€
				001		1 623 k€	1 623 k€
TOTAL	720 k€	1 804 k€	2 524 k€	TOTAL	720 k€	1 804 k€	2 524 k€

Finances

Budgets supplémentaires 2023

- **Les budgets supplémentaires 2023** sont votés **sans la reprise des résultats 2022**.
- Les résultats 2022 seront repris au sein des budgets supplémentaires au moment du vote des comptes administratifs.

Finances

Budget Principal et budgets annexes

Affectations de résultats 2022 et Budgets supplémentaires 2023

ENJEUX

- L'affectation des résultats des budgets de la CCG sont présentés
- Les éléments des budgets supplémentaires font l'objet d'un exposé :
 - Ils permettent de reprendre les résultats antérieurs et d'intégrer les restes à réaliser,
 - Ils permettent en outre de transférer des crédits entre chapitres, et de rajouter des enveloppes en dépenses et en recettes

PROPOSITION

Procéder au vote de l'ensemble des délibérations relatives à l'affectation des résultats 2022 et du budget supplémentaire 2023, pour le budget principal et les budgets annexes

Finances

Avances de trésorerie du budget principal au budget Régie Eau

ENJEUX

- Cette avance de trésorerie, votée annuellement par les conseillers communautaires, permet de pallier un décalage ponctuel de trésorerie du budget annexe de la Régie Eau.
- Il s'agit d'une opération non-budgétaire ; une annexe budgétaire dans les budgets concernés retracera les tirages et remboursements afférents.

PROPOSITION

- **Approuver** pour une durée d'un an, l'avance de trésorerie d'un montant de 1 M€ du budget général au budget annexe Régie Eau.

Habitat

Adoption Programme local de l'habitat (PLH) n° 3

ENJEUX

- Répondre aux besoins en logements des travailleurs du territoire.
- Répondre aux obligations réglementaires.
- Suite à l'arrêt n° 1 du projet en janvier 2023.
- Après l'avis des Communes, arrêt n° 2 du projet de PLH en avril 2023.
- Après l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) assorti des recommandations :
 - Poursuivre les réflexions communautaires sur l'élaboration d'un PLUI.
 - Respecter les objectifs de sobriété foncière.
 - Privilégier l'acquisition et le portage des terrains par l'EPF.
 - Prévoir une part minimale de 4 % de PLAI adaptés et la production de petites typologies.
 - Participer à l'observatoire local des loyers.
 - Privilégier l'accession sociale sous la forme de baux réels solidaires dans les communes situées en zone A.

PROPOSITION

Adoption du PLH n° 3 : 23 actions, 11,55 K€ pour 6 ans, 3 ETP

Transition écologique

Candidature « Territoires Engagés pour la Nature »

ENJEUX

Pour obtenir la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature », le plan d'actions proposé par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) vise à :

- Mettre en œuvre une stratégie intercommunale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.
- Mettre en œuvre une stratégie intercommunale de préservation du corridor transfrontalier Champagne-Genoivois.
- Renaturation de l'Aire
- Plantation de haies et arbres isolés

Présentation au Bureau du 18 septembre dernier

Transition écologique

Candidature « Territoires Engagés pour la Nature »

PROPOSITION

Article 1 : d'approuver la candidature de la CCG au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et les fiches actions proposées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mobilité

**Convention
de mandat
d'encaissement
des recettes
de la SPL
Agence
Ecomobilité**

ENJEUX

Permettre une gestion facilitée et conventionnelle des finances du service Genevois Roule.

Autoriser la Société Publique Locale (SPL) Agence Ecomobilité à encaisser les recettes des usagers pour ensuite les reverser à l'Intercommunalité.

PROPOSITION

Approuver la convention du transfert de la gestion du service Genevois Roule de l'Intercommunalité vers l'agence Ecomobilité.

Aménagement

Avis de principe de la CCG sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental

ENJEUX : présentation du projet

- Face à l'enjeu de pérennité de l'abattoir de Megève, le Département de la Haute-Savoie souhaite créer un abattoir multi-espèces départemental afin d'assurer un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture fortement tournée vers l'élevage et aux attentes sociétales de consommer « local ».
- De ce fait, le département de la Haute-Savoie souhaite étudier et analyser les perspectives pouvant concourir à la création d'un abattoir public de transformation des viandes au service des circuits courts, de filières viandes de proximité et de qualité.
- 3 scénarios ont été étudiés, prenant en compte différentes dynamiques de structuration des filières locales (tonnages produits, développement de salaisoniers, des ventes directes, ...). Afin de connaître les besoins en foncier d'un tel projet et anticiper des éventualités d'extension, différents plans d'implantation ont été produits. Une partie de cette étude est dédiée à l'opportunité de la mise en place d'une filière steak haché, forte demande des restaurations hors domicile (RHD).
- Cette étude sera soumise à autorisation afin de s'assurer que le projet respecte les diverses prescriptions réglementaires environnementales, sanitaires et du bien-être animal.

Aménagement

Avis de principe de la CCG sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental

ENJEUX : coûts

- Le coût d'investissement (hors terrain et études) de ce projet a été estimé à **7 175 000 € HT**.
- A ce stade, il est impossible de prévoir les coûts d'exploitation, bien qu'une évaluation du nombre d'emplois nécessaires pour 40 tonnes de production hebdomadaire nécessiterait la création d'environ 20 ETP.
- Les coûts de fonctionnement seront définis dans le cadre d'études ultérieures et à la charge de la structure porteuse (sous forme de syndicat mixte probablement).
- D'autre part, le Département indique qu'il pourra apporter une subvention sur les investissements nécessaires à hauteur de 80 % sous réserve du vote de l'assemblée délibérante.
- En l'état actuel, le Département ne pourra pas faire partie de la structure porteuse. Par ailleurs, des échanges sont en cours avec l'Etat afin de trouver une solution qui permettrait une implication du Département allant au-delà de l'investissement structurant.

Aménagement

Avis de principe de la CCG sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental

ENJEUX : étapes

- Les prochaines étapes de ce projet sont les suivantes :
 - Etudes complémentaires : étude de faisabilité, choix de la structure porteuse et du site d'implantation, rédaction du programme (durée estimée à 1 an).
 - Etudes techniques et délivrance des autorisations réglementaires (durée estimée à 1 an).
 - Travaux (durée estimée à 1 an).

Aménagement

Avis de principe de la CCG sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental

PROPOSITION

- Ce projet est en cohérence avec **le PAT du Genevois**, qui vise notamment à structurer et dynamiser le tissu alimentaire local et promeut des filières résilientes économiquement (y compris RHD), portant de ce fait un avis favorable à la création d'un abattoir multi-espèces (volailles y compris).
- La mise en place d'une filière steak haché avec l'organisation d'un atelier abattage découpe entre dans le champ des enjeux identifiés dans le PAT du Genevois, et notamment la volonté **de développer des filières d'approvisionnement de la RHD en produits locaux et de valoriser les produits locaux par l'incitation à la consommation locale, notamment par le développement des circuits alternatifs pour la vente des produits locaux.**
- **La CCG est invitée à donner un accord de principe** sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces départemental, et notamment en vue de participer à :
 - **La construction et la gestion du futur abattoir.**
 - **La structure porteuse qui pourra prendre la forme d'un syndicat mixte.**

Ressources Humaines

Création de poste – Budget principal

ENJEUX

Fixer les nouveaux emplois pour le bon fonctionnement des services.

PROPOSITION

- **Créer** l'emploi permanent suivant :
 - Adjoint administratif : assistant auprès de la Direction des dynamiques territoriales.

Ressources humaines

Création et suppression de postes

— Budget principal

ENJEUX

Fixer et ajuster les emplois pour le bon fonctionnement des services.

PROPOSITION

Supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe et 1 poste d'agent de maîtrise principal ;

Transformer 1 emploi non permanent en emploi permanent dans le cadre d'emploi d'attaché territorial ;

Créer 3 postes d'adjoint administratif, 1 poste de rédacteur, 1 poste d'ingénieur, 1 poste de technicien, 2 postes d'agent de maîtrise, 6 postes d'agent social.

Ressources humaines

Création et suppression de postes

—

Budget annexe Régie Assainissement

ENJEUX

Fixer et ajuster les emplois pour le bon fonctionnement des services.

PROPOSITION

Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Ressources Humaines

Création de poste

—

Budget annexe Régie Eau

ENJEUX

Fixer les nouveaux emplois pour le bon fonctionnement des services.

PROPOSITION

- **Créer** par anticipation l'emploi permanent suivant :
 - Adjoint administratif : régisseur de recettes.

Ressources humaines

Création et suppression de postes

—

Budget annexe Régie Eau

ENJEUX

Fixer et ajuster les emplois pour le bon fonctionnement des services.

PROPOSITION

Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 1 poste de technicien, 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Créer 1 poste d'adjoint administratif (pour un assistant administratif travaux) et 1 poste d'agent de maîtrise.

Administration

Modification du règlement intérieur

ENJEUX

Pour permettre au Conseil communautaire de se réunir en dehors de son siège, dans toutes les mairies ou les salles polyvalentes des communes de son territoire, et notamment le Centre de convention situé sur la commune d'Archamps, il convient de modifier le règlement intérieur de la Collectivité.

PROPOSITION

Approuver le règlement intérieur de la Communauté de Communes tel que modifié et figurant en annexe à la présente délibération.

Divers

- **Prochain Conseil communautaire le 16 octobre 2023**

DIVERS

Inscription Ateliers Fresque du climat

ENJEUX

- 2 ateliers déjà réalisés et **2 prévus** :
 - Les mercredis 7 et 14 juin à Neydens et Viry
 - **Le mercredi 18 octobre 2023 (Valleiry) : 18h-21h**
 - **L'atelier du mercredi 09 octobre de Collonges est reporté**

→ Chaque atelier est ouvert à 40 personnes.

Rex de précédents ateliers : <https://youtu.be/4c9dwyG3SMk?t=6>

- Inscription numérique ou papier



<https://forms.office.com/e/7dZ46VmuPf>

**GENEVOIS
FRANÇAIS** Pôle
métropolitain

 **LA FRESQUE
DU CL!MAT**
Vous avez toutes les cartes en main



Merci de votre attention